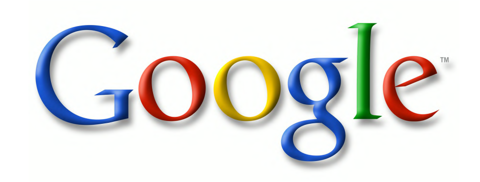
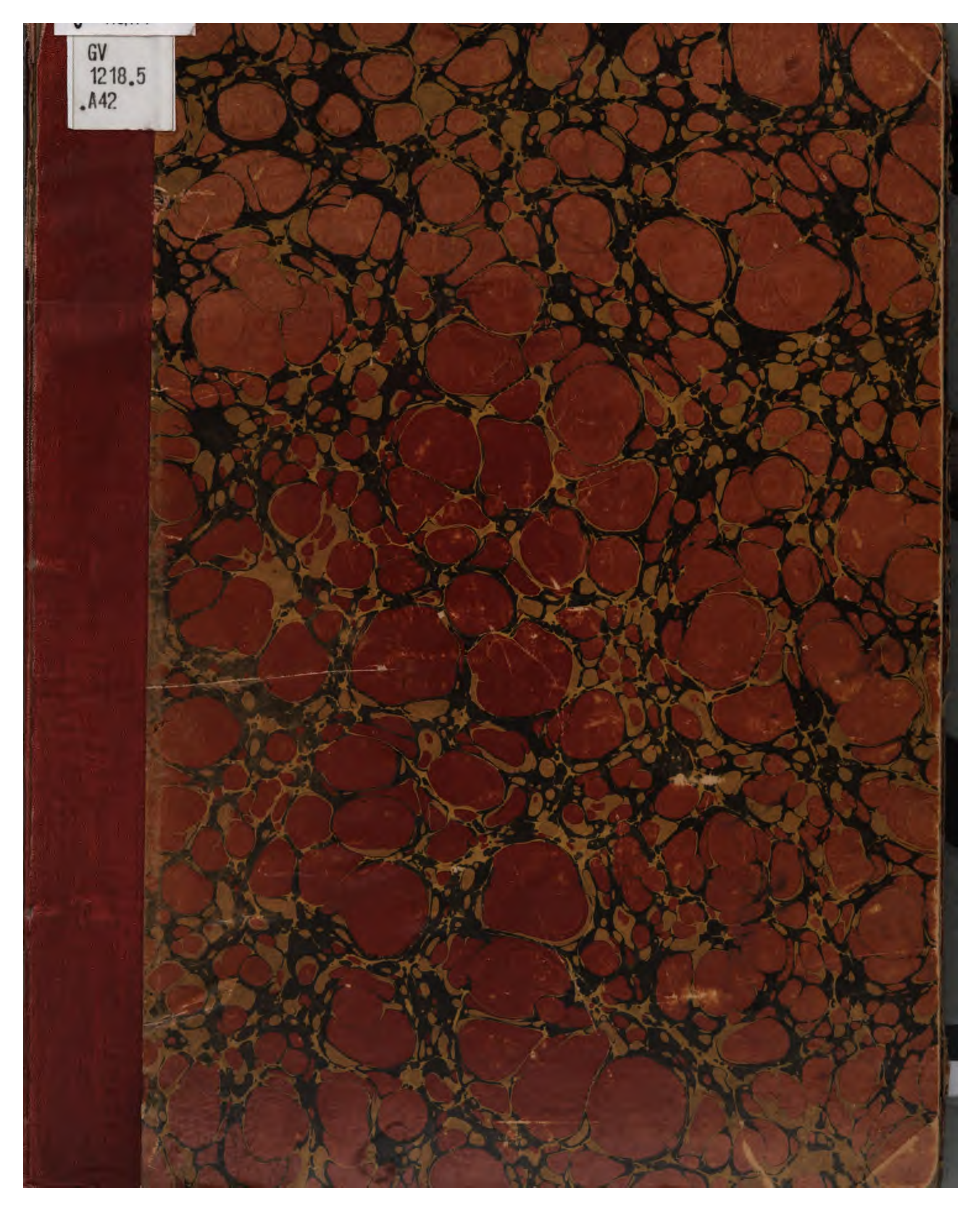
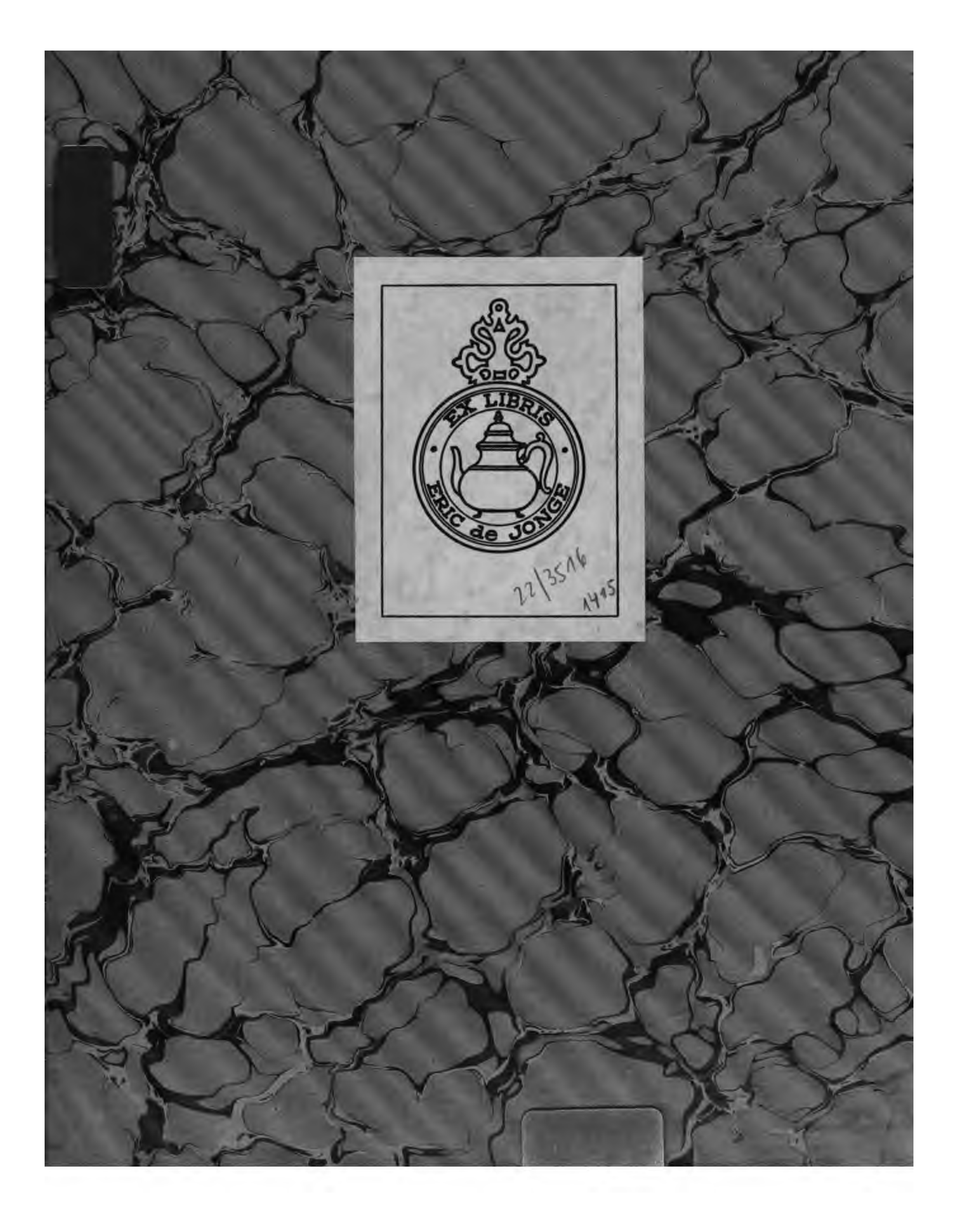

Google




EX LIBRIS
ERIC de JONGE
22/3516
1415


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

3 planches dont [illegible] en couleurs, 57 m.

[illegible]ore

[illegible]VII

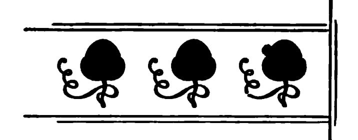
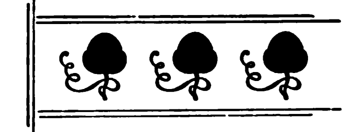
23 planches hors texte — en couleurs, 31 ill.

Rare

CVII

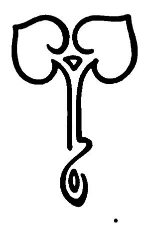


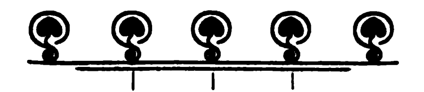
Statue de Saint-Louis
à l'Exposition Universelle de Saint-Louis en 1904.


HENRI-RENÉ D'ALLEMAGNE
Archiviste-Paléographe
Bibliothécaire
à la Bibliothèque de l'Arsenal


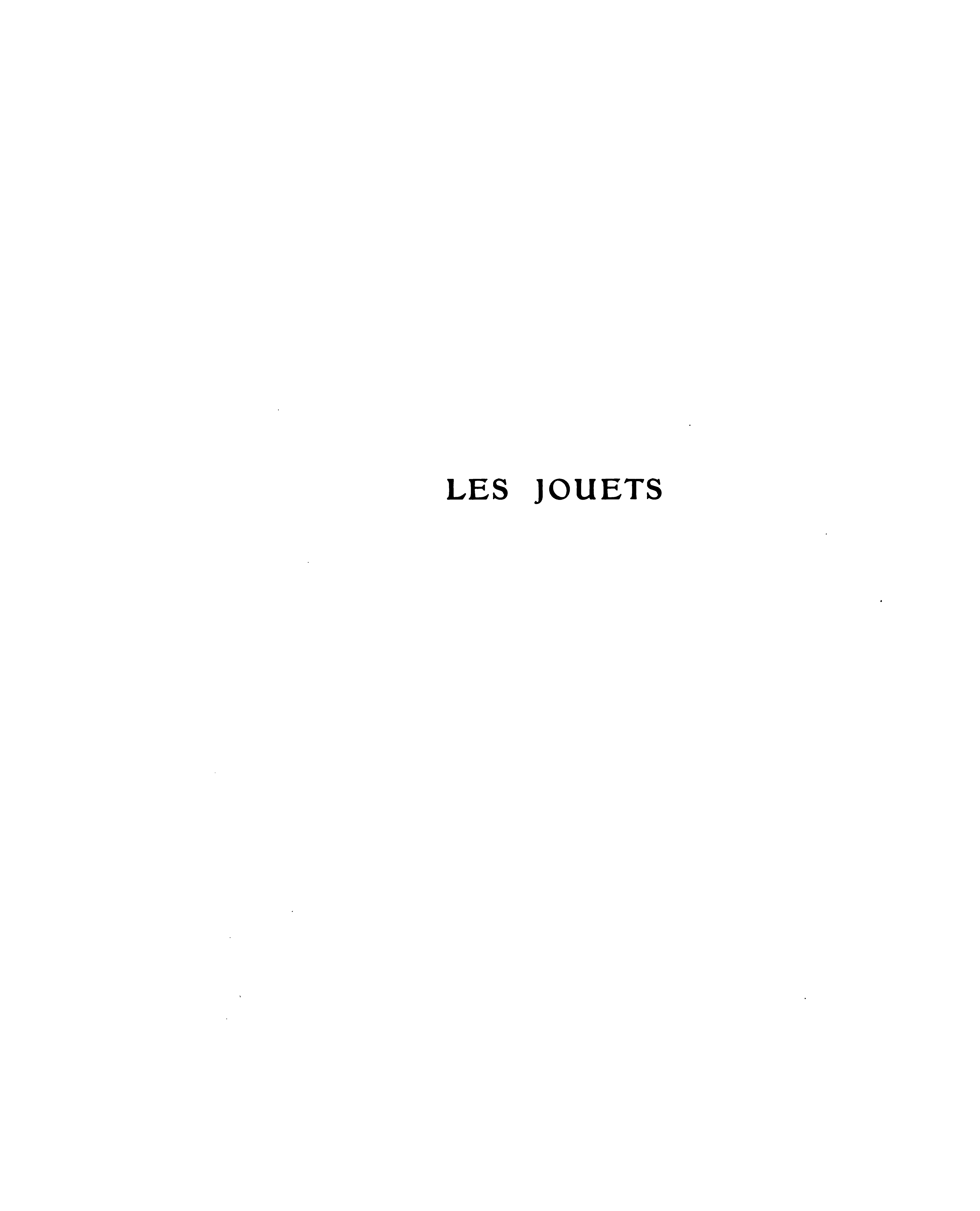
Les Jouets
à la World's fair en 1904
à Saint-Louis (U-S)

ET L'HISTOIRE DE LA CORPORATION
DES FABRICANTS
— DE JOUETS —
EN FRANCE —




PARIS
1908


CHEZ L'AUTEUR
30, rue des Mathurins



LES JOUETS

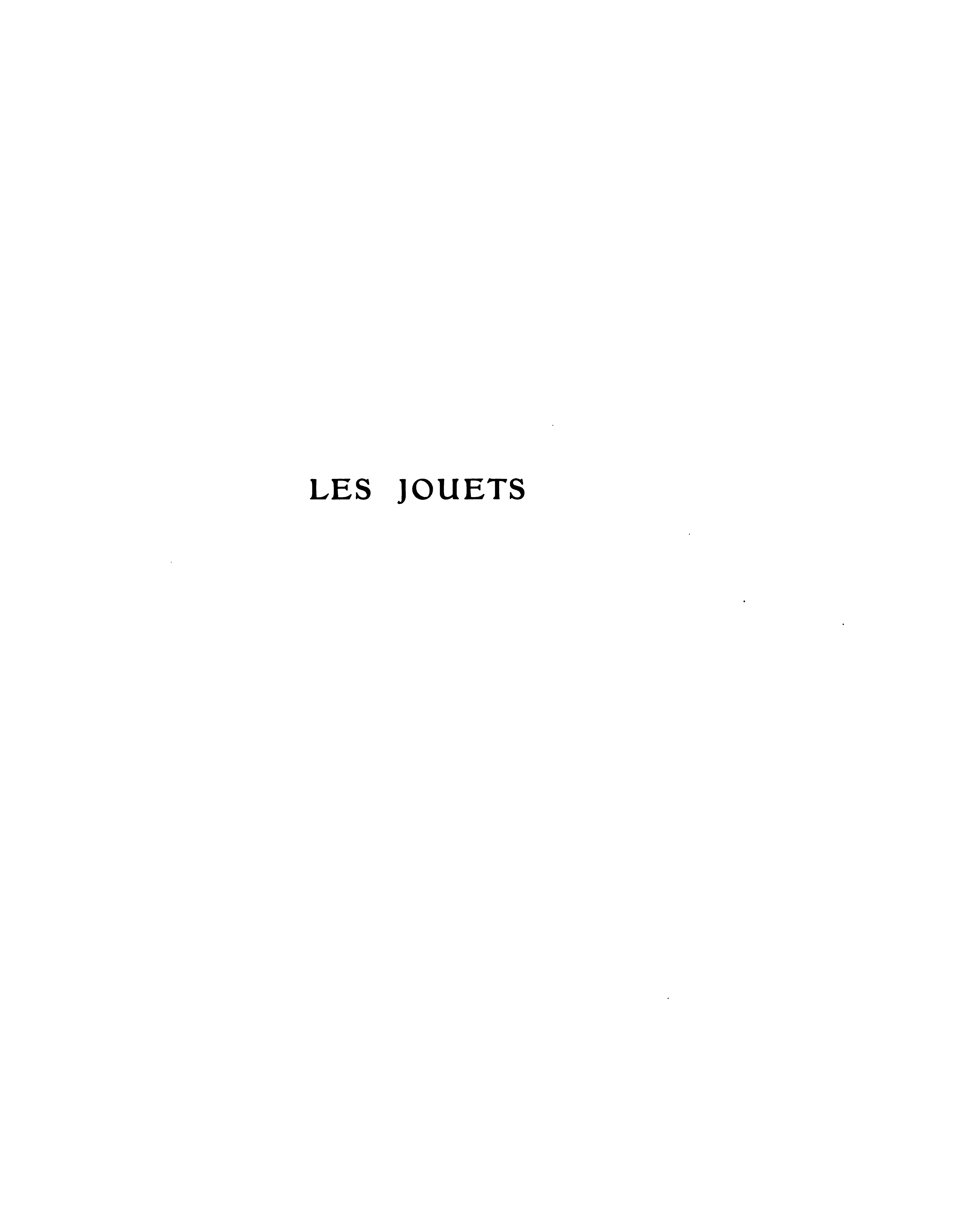
grand bonheur des enfants et surtout des parents qui trouvent ainsi le moyen de satisfaire les goûts et les désirs de ceux qui seront la génération de l'avenir.

Le jouet est une production essentiellement française, et quoi que l'on puisse dire ou faire, jamais il ne sera détrôné. La raison de la vogue immense que cette branche de commerce a atteint dans notre pays, c'est que nous avons mieux compris la véritable philosophie du jouet; la délicatesse de sentiments de notre nation lui a permis de se rendre compte de l'importance considérable que le jouet exerce sur le développement même du premier âge. Des écrivains de génie tels que George Sand ou Victor Hugo ont pris soin de nous décrire les émotions ressenties durant les premières années de leur existence, et c'est grâce à eux que nous savons quelque chose de la psychologie de l'enfant qui, sans cela, nous serait complètement fermée. Chacun a vite fait de laisser échapper ses premières sensations et quand, longtemps après, il cherche à lever le voile dont sont enveloppés ses souvenirs d'enfance, ses impressions sont trop confuses et n'ont pas laissé une trace assez profonde, pour qu'il puisse revivre, durant quelques heures, les premières années de sa vie.

Il est une observation qu'ont faite tous ceux qui se sont occupés d'éducation, c'est que le jeu est indispensable à l'enfant et qu'après les fonctions les plus essentielles de la vie, c'est la seule chose dont il ne puisse absolument pas se passer. Le jeu sert à développer l'intelligence et la susceptibilité de l'enfant; le jeu est une preuve de vitalité chez lui et le bambin qui reste indifférent devant le jouet que lui envieraient ses petits camarades, est un être maladif ou dégénéré. L'exemple du jeu est donné à l'enfant par les animaux eux-mêmes; ne voyons-nous pas, en effet, les bêtes familières, telles que le chien ou le chat, se livrer à mille ébats dans lesquels ils s'efforcent à donner une libre carrière à leurs besoins de mouvement? Ils cherchent à fatiguer leurs muscles et ils exercent leur agilité dont ils auront un jour besoin soit pour se défendre, soit même pour pourvoir à leur subsistance.

II. — CHOIX JUDICIEUX A FAIRE PARMI LES JOUETS

Les jeux doivent être choisis avec la plus grande circonspection; ils ne peuvent, du reste, être les mêmes dans tous les pays. Chez



LES JOUETS

pement des jeux instructifs et scientifiques qui présentent l'inappréciable avantage d'intéresser la jeunesse et de la faire participer aux avantages des découvertes les plus modernes.

Au point de vue social, le jeu offre encore de nombreuses ressources ; il oblige les enfants à vivre avec leurs petits camarades ; à avoir recours à leurs bons offices ; à choisir parmi eux celui qui devra diriger leurs ébats et, ce qui est plus utile encore, il leur enseignera l'obéissance envers celui qu'ils auront choisi d'eux-mêmes, comme leur maître.

Un philosophe allemand a fort gracieusement décrit ces premiers ébats de l'enfance, quand il déclare que les premiers liens de la société se trouvent tressés avec des chaînes de fleurs.

Notre commerce est tout particulièrement apprécié à l'étranger pour tout ce qui regarde la fabrication des poupées. Ayant eu une fois l'occasion de causer avec une famille américaine, nous entendîmes une fillette faire cette remarque en nous montrant ses jouets (elle en avait fait deux tas bien distincts, d'une part de fort belles poupées aux riches vêtements, qui devaient être de fabrication étrangère, au milieu desquelles on distinguait quelques poupées américaines faciles à reconnaître à l'aspect quelque peu étrange des figures) : « Voici, nous dit l'enfant, tous les cadeaux que j'ai reçus cette année, mais ce que je préfère, c'est ma French Doll (ma poupée française), que mes parents m'ont rapportée l'année dernière de Paris. Elle a une figure bien plus intelligente et surtout, elle a la vie bien plus dure et je puis la fouetter tout à mon aise, tandis que les autres, à la première caresse, tombent en morceaux. » Il faut croire que les caresses de l'enfant étaient un peu rudes, mais son simple témoignage n'est-il pas la plus belle louange que l'on puisse faire de la fabrication française.



LES JOUETS A LA WORLD'S FAIR

CHAPITRE PREMIER

EXPOSÉ

I. — NOMINATION DU COMITÉ D'ADMISSION. — SA COMPOSITION

Le Comité du Groupe 36 s'est constitué en mars 1903 et a tenu sa première séance le 16 de ce mois ; il était ainsi composé :

Président	M. Bortoli, membre de la Chambre de Commerce de Paris.
Vice-président	M. Alexis Chauvin, fabricant de jouets militaires (1).
Secrétaire-trésorier.	M. E. Carrière, fabricant d'articles de Paris et de bimbeloterie.
Membres	MM. Fernand Martin, H. D'Allemagne, Léo Claretie, L. Douliot et Roussel.

Le Comité d'admission a commencé ses travaux dès sa constitution et a tenu chez son président, M. Bortoli, sept séances. La dernière

(1) Nous devons à l'aimable communication de M. Chauvin les clichés représentant les jouets et jeux qui ont servi à l'illustration de ce travail. Ces clichés proviennent du Rapport de Liège rédigé par notre sympathique vice-président auquel nous adressons tous nos remerciements.

eut lieu le 22 janvier 1904, époque à laquelle le Comité d'admission s'est transformé en Comité d'installation.

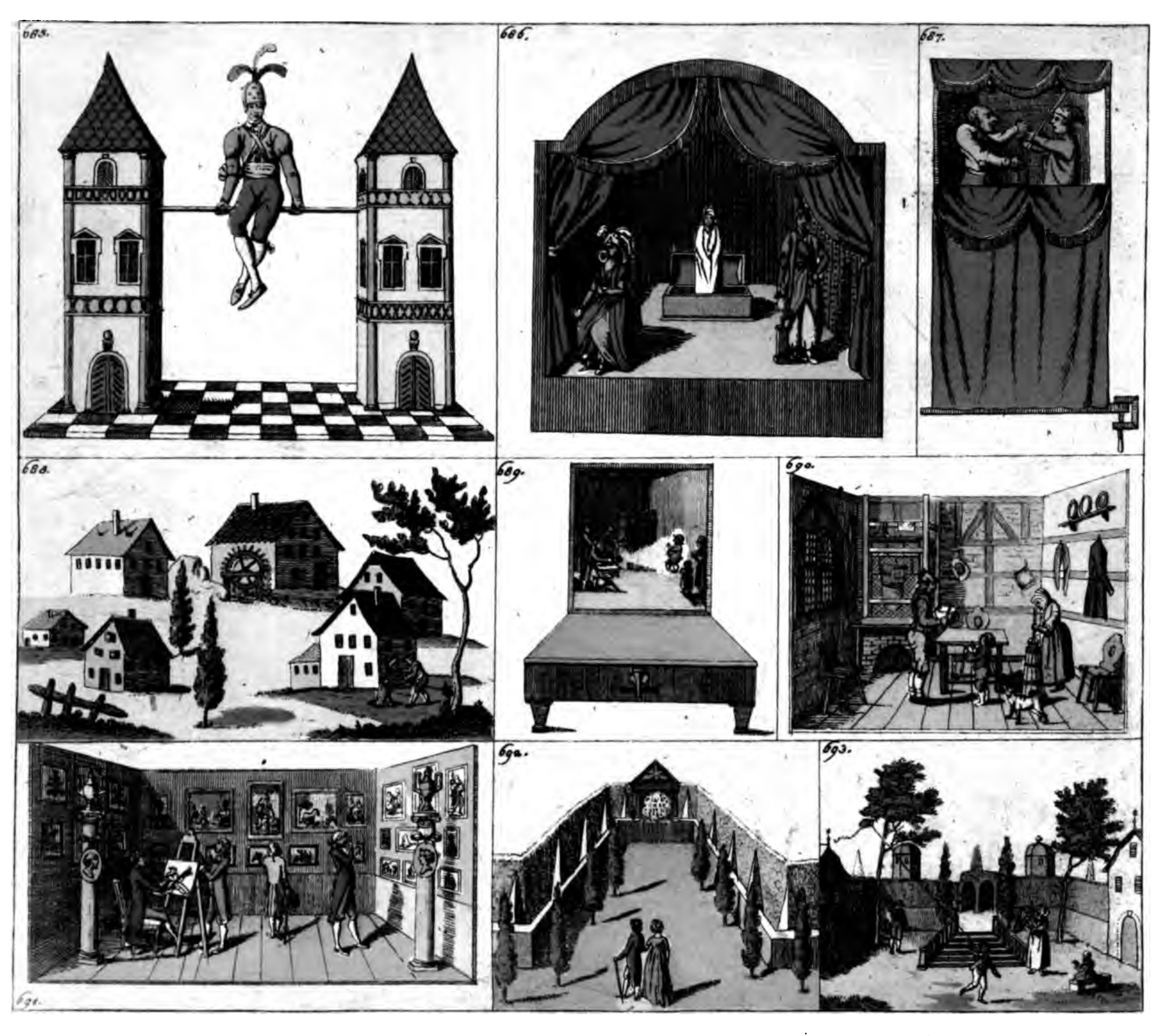
II. — RECRUTEMENT DES EXPOSANTS

Dans le but de réunir le plus grand nombre d'exposants possible, à l'Exposition de Saint-Louis, les membres du Comité ont envoyé des circulaires à tous les fabricants de jouets pour les inviter à prendre part à cette grande manifestation nationale. Cette opération a demandé une connaissance approfondie des maisons auxquelles on s'adressait, car le Comité s'est préoccupé avant tout de n'inviter à l'Exposition, que des commerçants qui fussent fabricants par eux-mêmes et c'est avec un soin jaloux qu'il a écarté tous ceux qui s'adressaient à divers industriels pour la fourniture des objets dépendant de leur commerce. Toutefois, on a considéré comme fabricants ceux qui, faisant exécuter des pièces de différents côtés, les assemblent et les terminent pour en faire un tout complet.

Pour obtenir des adhésions, chacun des membres du Comité a dû procéder à des visites particulières chez les principaux industriels. Ces visites ont même dû être réitérées dans bien des cas et ce n'est qu'à force de patience et après de bien longues discussions que l'on est arrivé à réunir les adhésions désirées.

III. — OBJECTIONS PRÉSENTÉES CONTRE LA PARTICIPATION A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Il est un fait à remarquer, qui n'est peut-être pas tout à fait à l'honneur de notre industrie française, c'est que les principales maisons, celles-là même qui auraient eu le plus grand intérêt, semble-t-il, à donner l'exemple et à se mettre en avant, se sont le plus souvent désintéressées de l'Exposition. Elles déclaraient qu'il n'y avait aucun



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE. PARIS

ACROBATE. — THÉATRES ENFANTINS & PIÈCES MÉCANIQUES.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

avantage pratique à se mêler d'une affaire qui constituait pour eux une perte de temps et d'argent que rien ne venait contrebalancer, et qu'en dernier lieu, principalement pour les États-Unis, les droits de douane étaient tels que les exposants ne pouvaient espérer tirer profit de leur déplacement.

IV.— DE L'IMPORTANCE, POUR LE COMMERCE FRANÇAIS DU JOUET, D'ENTRETENIR DES RELATIONS SUIVIES SUR LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Nous tenons pour notre propre part à protester contre ces allégations. Certes, le droit de 35 % *ad valorem* qui frappe les jouets étran-



AUTOMOBILE POUR ENFANTS

gers à leur entrée aux États-Unis n'est pas une quantité négligeable. Cette augmentation d'un peu plus d'un tiers, dans le prix de revient de nos produits, n'est pas sans rendre les transactions sensiblement plus lourdes et plus difficiles, mais de là à déclarer que c'est un droit prohibitif, il y a tout un monde et il est vraiment malheureux que nos industriels ne réfléchissent pas davantage au bénéfice qu'il y

aurait à occuper sur le marché des États-Unis la place à laquelle aurait droit cette importante branche de l'industrie française.

V. — LES ALLEMANDS ACCAPARENT PRESQUE EXCLUSIVEMENT LE COMMERCE DU JOUET AUX ÉTATS-UNIS

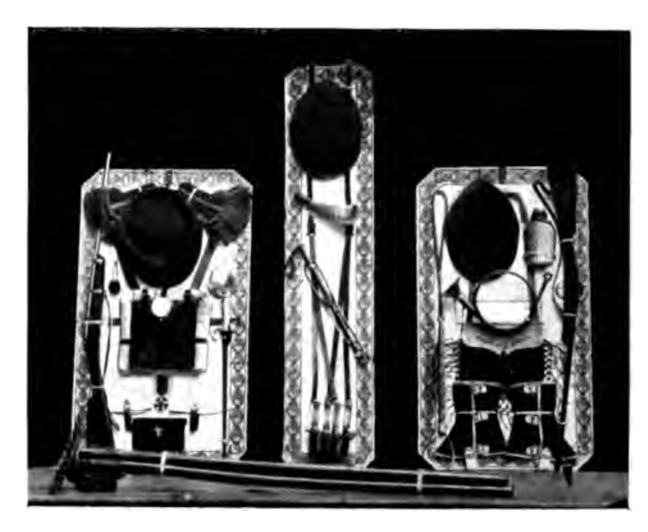
Le droit de 35 % est le même pour les Allemands que pour nous, et cependant nos voisins nous font, dans toutes les villes d'Amérique, une concurrence redoutable : on pourrait même dire qu'ils sont presque arrivés à annihiler l'exportation française du jouet. Comment s'y prennent-ils donc pour remporter cette pacifique victoire si désastreuse pour notre commerce ? Les raisons sont d'ordre multiple. D'abord, ils ne craignent pas d'exposer certaines sommes et de sortir des chemins battus. En second lieu, ils n'hésitent pas à envoyer sur place des voyageurs munis de nombreux échantillons et modèles. Ces derniers visitent les clients de tous les degrés qui peuvent s'intéresser à leur commerce ; ils se donnent, en outre, la peine de s'enquérir des besoins du pays dans lequel ils opèrent, pour le plus grand profit de leur patrie.

VI. — MOYENS EMPLOYÉS PAR LES ALLEMANDS POUR S'IMPOSER SUR LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Notre grand défaut, à nous, Français, c'est de vouloir toujours imposer notre goût et nos idées. Certes, le Français est, par définition, infiniment supérieur pour tout ce qui concerne la fantaisie, l'élégance et le bon ton ; mais quand on veut faire des affaires, sont-ce bien là les uniques éléments, les seules considérations auxquelles on doive s'arrêter ?

Pour donner une idée de la souplesse et de l'ingéniosité des Allemands, nous ne citerons qu'un fait, futile en apparence, mais qui ne manque pas d'une grande portée.

Tout le monde sait qu'aux États-Unis, les Indiens et les objets manufacturés par eux sont des curiosités fort rares et, par suite, les quelques bibelots de cette sorte que l'on peut acquérir sont vendus au même prix que le sont chez nous les antiquités et les reliques des temps passés. Guidés par ces considérations, les voyageurs allemands se sont procuré des poupées et autres jouets fabriqués par les indi-



ÉQUIPEMENTS MILITAIRES ET PANOPLIES DE CHASSE

gènes dans leur tribu, ils les ont envoyés en Allemagne où ils ont été parfaitement imités, puis importés en quantités considérables soit au Canada, soit dans les petits bazars où viennent s'approvisionner de souvenirs les voyageurs qui désirent rapporter quelques échantillons bien typiques des produits américains.

Ce genre de commerce est surtout développé à Sault-Sainte-Marie et dans toutes les hôtelleries de ce merveilleux parc qu'on nomme le Yellowstone. Il est certes malheureux pour les étrangers, surtout s'ils sont d'origine germanique, de rapporter chez eux des souvenirs qui proviennent de leur propre industrie ; mais le commerce n'a rien à voir avec ces questions de sentiment et au surplus, personne n'ignore que toutes les futilités qui s'achètent soit aux bains de mer, soit dans les villes d'eaux ou de pèlerinages, proviennent toutes, sans excep-

tion, de nos maisons parisiennes du Marais, qui s'en sont fait plus ou moins une spécialité.

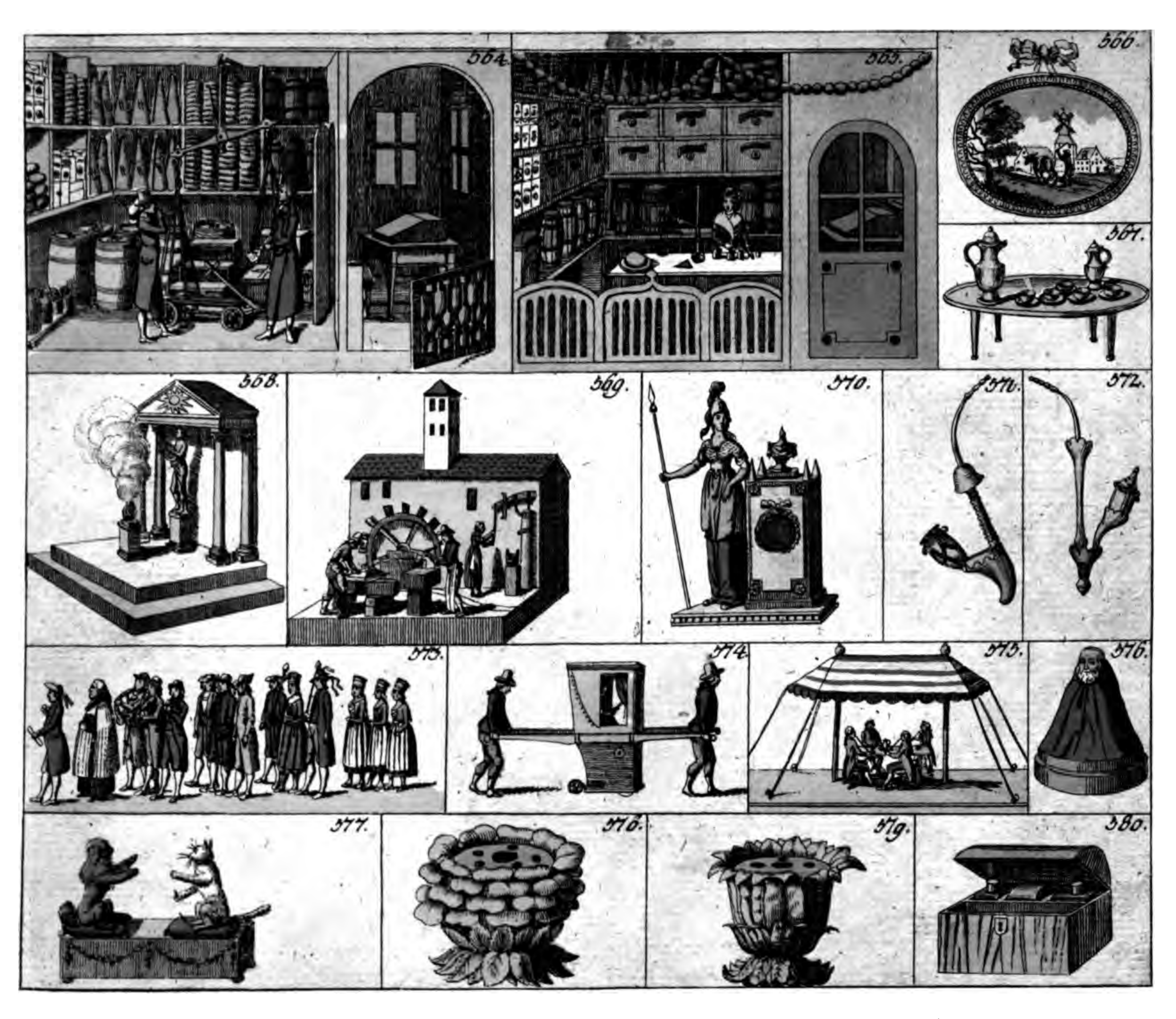
VII. — FAVEUR DONT JOUISSENT LES EXPORTATIONS ALLEMANDES SUR LES CHEMINS DE FER ET LES LIGNES DE NAVIGATION

Il est une dernière considération à laquelle il est bon de s'arrêter un instant, c'est la facilité que les Allemands accordent pour le transport des marchandises destinées à l'exportation. On ne saurait se faire une idée des avantages qui, de l'autre côté du Rhin, sont concédés, sur les chemins de fer et sur les transports maritimes, à ceux qui se livrent au commerce d'exportation. Les commerçants obtiennent des réductions considérables, grâce aux subventions accordées aux Compagnies par le Gouvernement; bien souvent, il arrive que des marchandises à destination d'un port des États-Unis sont grevées de moindres frais d'expédition que celles envoyées sur un point assez rapproché du continent.

Certes, ce sont là des avantages qui permettent de compenser les fameux 35 % de droits de douane en Amérique et il ne serait pas sans intérêt que nos législateurs français prissent exemple sur ce qu'ils voient faire aussi près d'eux.

VIII. — L'EXPORTATION FRANÇAISE MANQUE DE PROTECTION. REMÈDES A APPORTER A CET ÉTAT DE CHOSES.

Une des principales raisons de l'infériorité de notre exportation aux États-Unis est le manque d'appui que nos commerçants trouvent auprès de nos agents consulaires. Peut-on en vouloir à ces modestes fonctionnaires d'exercer leur charge avec une certaine négligence,



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE, PARIS

ÉPICERIES & TABLETTERIE. — JOUETS MÉCANIQUES.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

pour ne pas dire même avec indifférence? Non certainement, car ces malheureux exilés n'ont, le plus souvent, accepté la place d'agent consulaire que pour pouvoir mettre sur leurs cartes de visite : « *Agent consulaire de la République française* », avec l'espoir plus ou moins chimérique d'obtenir un jour le ruban violet.

La plupart de ces agents consulaires exercent quelque modeste commerce ou industrie qui leur permet de vivre à grand'peine et ce n'est certes pas ces considérations d'ordre moral qui peuvent leur donner la faculté de faire des dépenses sur leurs deniers personnels, afin de porter bien haut le nom français et de soutenir à l'étranger notre industrie nationale.

Le remède à apporter à cette situation serait d'avoir des fonction-



JOUETS EN MÉTAL

naires payés à un taux suffisamment rémunérateur, pour leur donner la facilité de s'occuper effectivement de leur mission; il faudrait, en outre, qu'ils fussent choisis avec soin et qu'ils fussent en état de renseigner les commerçants français sur les besoins et les demandes du pays dans lequel ils sont chargés de nous représenter.

En 1888, notre ministre des Colonies envoya un questionnaire à la Chambre syndicale pour lui demander l'importance de ses exportations de jouets et jeux dans les colonies françaises. Cette assemblée répondit que le commerce avec nos possessions d'outre-mer jouissait encore d'une certaine activité, mais qu'il n'était pas suffisamment protégé, de telle façon que les étrangers arrivaient à importer, dans nos propres colonies, des jouets à un prix moindre que ne le pouvaient faire nos industriels français. Comme remède, la Chambre syndicale préconisait la création d'un bureau central de renseignements au Ministère du Commerce. Ce bureau serait réellement d'une très grande

nécessité, car ceux de nos exportateurs qui veulent se documenter sur les besoins des pays avec lesquels ils désirent entrer en relations sont à peu près complètement privés de renseignements et ce n'est malheureusement pas près de nos représentants nationaux, qu'ils peuvent espérer trouver un bien grand appui.

La Chambre syndicale demandait également la création d'un plus



La Boutique du Colporteur, d'après une image populaire en ombre chinoise, éditée à Metz, au commencement du XIX[e] siècle.

grand nombre de bourses commerciales en faveur des jeunes gens sortant des écoles spéciales. Rien n'est en effet plus utile que de faciliter à ceux qui veulent apprendre le commerce d'exportation, le moyen de compléter leur éducation *de visu*, afin de se rendre compte par eux-mêmes de ce que jamais aucun livre ou aucun traité n'est capable de leur apprendre.

Le troisième desideratum formulé était la revision des tarifs douaniers dans nos colonies. Nous n'aurions sous ce rapport qu'à prendre exemple sur les autres nations et à voir avec quel soin jaloux elles protègent leurs propres industries contre l'envahissement des produits

rivaux. La Chambre syndicale signalait au ministre des Colonies l'importance qu'il y aurait à apporter une plus grande vigilance dans l'application des droits d'entrée sur les produits qui pénètrent dans nos possessions, de façon à dévoiler les fraudes résultant de fausses déclarations et, surtout, de l'apposition de marques françaises sur des marchandises étrangères.

La plus grande plaie de l'exportation se trouve être dans les frais de transport qui, suivant la nature des marchandises, les grèvent de 10 à 25 °/₀ de leur valeur. Il faudrait arriver, à l'aide de subventions



JOUETS MUSICAUX

ou par tout autre moyen, à obtenir que les marchandises expédiées au loin furent soumises à des tarifs spéciaux extrêmement réduits et que leur transport dans le Nouveau Monde ne fût pas plus élevé que si elles étaient expédiées au point le plus lointain de notre propre pays. C'est ce qu'ont su comprendre et surtout appliquer nos voisins les Allemands, ainsi que nous l'avons dit plus haut : grâce à cette application de tarifs de faveur, ils sont arrivés à accaparer les meilleurs marchés du monde.

Une des principales raisons qui empêchent nos exportations de jouets à l'étranger d'occuper le rang qu'elles devraient avoir, c'est la difficulté qu'éprouve le producteur à se mettre en rapports avec les marchands de détail et même avec les débitants en gros. De nombreuses maisons ont essayé de s'adresser à des représentants sur place qui se chargeaient de prendre des ordres pour eux et ensuite de faire

tenir la marchandise aux clients qui la leur avaient commandée. Malheureusement, cette manière d'opérer présente de graves inconvénients, car les mandataires à l'étranger, uniquement préoccupés de faire un gros chiffre d'affaires, prennent des ordres sans se soucier en aucune façon de la solvabilité de ceux qui les leur remettent, de telle sorte que lorsque l'époque du paiement arrive, la plupart du temps les traites reviennent impayées. Cet état de choses n'est certes pas fait pour encourager les fabricants à envoyer ainsi leurs marchandises à l'étranger et notamment sur le Nouveau Continent : c'est là une des principales raisons pour lesquelles ils préfèrent toujours s'adresser à des commissionnaires parisiens qui traitent avec leurs confrères américains. Ces derniers revendent les articles à des marchands en gros ou demi-gros, en sorte qu'avant d'arriver au consommateur lui-même, l'objet est passé par trois ou quatre mains et se trouve ainsi grevé de 20 à 60 °/₀ de frais, sans compter le transport et les droits de douane qui, aux États-Unis, pour l'article qui nous occupe, sont, comme nous l'avons déjà dit plus haut, de 35 °/₀ *ad valorem*.

La solution que l'on pourrait proposer serait l'établissement soit d'un comptoir dans une des villes principales de la région où l'on veut opérer, soit l'entretien d'un voyageur à frais communs. L'établissement d'un comptoir présenterait de très grands avantages, d'abord en raison des frais beaucoup moins considérables qu'il entraînerait, ensuite à cause de la fixité de ce dépôt que l'on peut faire connaître par quelques annonces judicieusement faites, ce qui permet aussi au détaillant de venir s'approvisionner, au fur et à mesure de ses besoins. Pour être complète, cette installation demanderait à avoir des marchandises en stock de façon que ceux qui s'y adressent puissent trouver et immédiatement prendre livraison de ce dont ils ont besoin.





HÉLIO FORTIER ET MAROTTE, PARIS



CHAPITRE II

CONSTITUTION ET TRAVAUX DU COMITÉ D'INSTALLATION

I. — FORMATION DU COMITÉ D'INSTALLATION. — SA COMPOSITION

C'est en janvier 1904, avons-nous dit, que le Comité d'admission du Groupe 36 se transforma en Comité d'installation. Sa composition fut la suivante :

Président	MM.	J. Bortoli.
Vice-président.		A. Chauvin.
Secrétaire-trésorier . . .		E. Carrière.
Membres		Fernand Martin.
—		Léo Claretie.
—		Henry D'Allemagne.

Pour des raisons personnelles, MM. L. Douliot et Roussel n'ont pas pu continuer à faire partie du Comité d'installation.

II. — TRAVAUX DU COMITÉ D'INSTALLATION

Quand le Comité d'installation fut constitué, il s'occupa d'une manière effective de l'organisation de l'Exposition. Ce n'est certes pas une affaire commode d'organiser une Exposition située à des

milliers de kilomètres de Paris, dans un pays où la main-d'œuvre coûte environ trois fois et demi plus cher que chez nous. Une seule solution se présentait pour éviter des surprises et donner satisfaction aux exposants qui nous avaient confié leurs intérêts : faire fabriquer à Paris toutes les vitrines et tous les meubles devant servir à



JOUETS DIVERS

présenter les produits de l'industrie française du jouet, et les envoyer démontés à Saint-Louis accompagnés de contre-maîtres et d'ouvriers de notre pays, chargés de les ajuster et de les mettre en place. C'est à cette solution que s'est arrêté le Comité et pour mener à bien cette entreprise il s'est adressé à un représentant de commerce, M. Laruelle, qui avait déjà organisé l'Exposition de Chicago.

III. — CONSTITUTION DU BUDGET DU GROUPE. — RESSOURCES

Dans une Exposition du genre de celle de Saint-Louis, il n'y avait à compter sur d'autres ressources que celle de la location du mètre de surface occupée par les produits de chaque exposant. Quatre prix avaient été établis suivant la nature même de l'Exposition : 1° il

était de 400 francs pour les vitrines mesurant à l'intérieur 90 centimètres sur la façade, 90 centimètres en profondeur et deux mètres en hauteur. La plus grande partie, pour ne pas dire la totalité des exposants, avait choisi ce mode de présentation de leurs objets et les vitrines de l'Exposition française se développaient sur une surface de 28 mètres.

Le prix de la surface sur socle avait été fixé à 200 francs et le seul adhérent qui se soit résolu à ce mode d'Exposition était M. Garnier, fabricant de voitures d'enfants. Les produits ainsi exposés étaient placés sur une petite marche, surélevée d'une vingtaine de centimètres au-dessus du sol, entourée d'une cordelière maintenue de distance en distance par de petits poteaux en bois tourné.

Le prix des retours de vitrine avait été fixé à 150 francs le mètre.

La surface murale était cédée à nos exposants au prix de 200 francs le mètre courant et nous n'avions dans ces conditions qu'un seul fabricant français, M. Lachambre, constructeur de ballons.

IV. — DÉCORATION GÉNÉRALE DU GROUPE 36. — SURFACE OCCUPÉE PAR LUI

On dit que la meilleure manière de vanter les produits, c'est de les exposer d'une manière qui donne toute facilité au public d'apprécier l'excellence de leur fabrication. Nous pourrons dire, pour la décoration de notre Classe, que c'est dans cette noble simplicité que résidait pour la plus grande partie tout son attrait. Point de cartonnages de mauvais goût, point de parade donnant l'impression d'une baraque de foire ; un style sévère et une large inscription placée au-dessus de l'entrée principale, telle est la caractéristique de l'Exposition des jouets français.

La surface occupée par cette Exposition était de 103 mètres, ce qui était évidemment peu de chose étant donné le nombre de nos adhérents et l'importance de l'effort qui avait été fait, tant par les industriels que par les membres du Comité eux-mêmes, pour arriver à mettre en valeur les objets exposés.

La raison de la parcimonie avec laquelle chaque exposant avait limité son emplacement résidait dans les frais considérables que représentait l'Exposition de ses produits. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous devons payer au Comité français des Expositions à l'étranger une somme de 20 francs par mètre superficiel, en y comprenant les passages et les dégagements. Or comme il faut compter que pour chaque mètre réellement occupé il y a deux mètres réservés aux passages qui en sont la conséquence immédiate, c'est donc un prix de 60 francs par mètre qu'il a fallu demander à chacun de nos exposants, ce qui n'était pas fait pour les engager à se lancer dans de bien vastes entreprises.

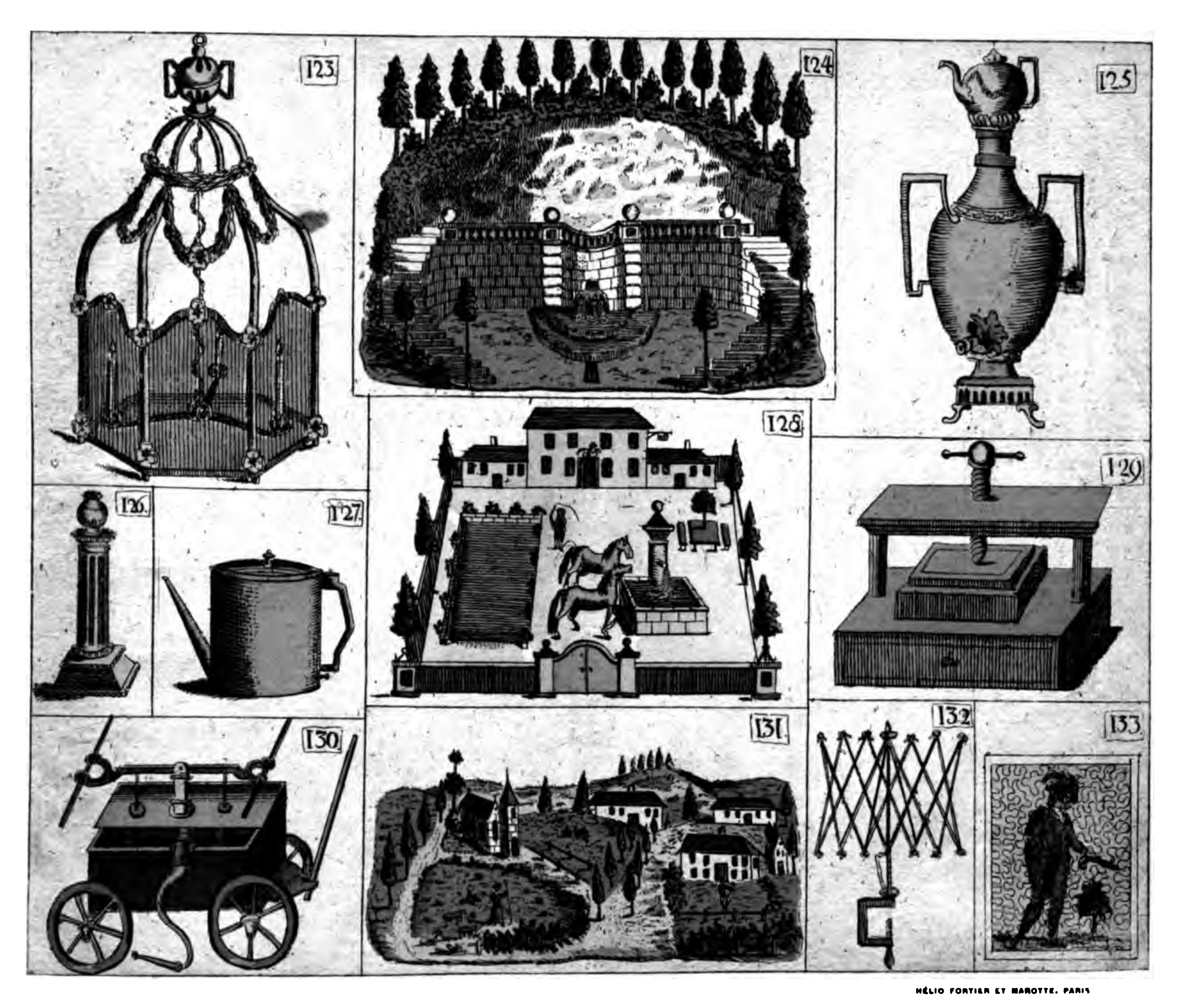
V. — EMPLACEMENT DU GROUPE 36

Le Groupe 36 était placé dans le palais des manufactures, vers le milieu, tout près de cette sorte de cour intérieure qui n'a jamais trouvé d'autre utilité que de servir de réfectoire aux promeneurs, désireux d'éviter les frais toujours exhorbitants des restaurants américains; plusieurs portes de sortie donnaient, du reste, directement sur ce dégagement.

Les jouets français étaient placés à l'extrémité d'une galerie dans laquelle on voyait des attractions bien américaines, telle que l'Exposition d'un armurier qui avait représenté une dame massacrant 60 fois par heure, à l'aide de son rifle à longue portée, un lapin mécanique qui revenait chaque fois se faire tuer avec la même complaisance. Un peu plus loin un fabricant de haches et de chaînes avait reproduit les chutes du Niagara à l'aide de cylindres sur lesquels étaient enroulées des chaînes sans fin, tandis que les fers de ses haches, artistement disposés, tournaient à 20 mètres au-dessus du sol, fixés le long des ailes d'un gigantesque moulin rouge.

On comprend combien il est difficile de lutter contre d'aussi tapageuses exhibitions et jusqu'à quel point nous avons eu raison de nous renfermer dans une dignité sévère.

L'Exposition des jouets français touchait à la joaillerie et à la bijouterie; les bronzes d'art et d'ornement étaient nos plus proches voisins de l'autre côté de la cour intérieure.



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE. PARIS

FERMES & JARDINS. — USTENSILES EN TÔLE ÉMAILLÉE. — JOUETS ÉLECTRIQUES.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

VI. — COMPARAISON ENTRE LES EXPOSITIONS ÉTRANGÈRES ET L'EXPOSITION FRANÇAISE

C'est à peine si nous osons établir une comparaison entre la surface de l'emplacement occupé par les jouets français et le dévelop-



PALAIS DES INDUSTRIES DIVERSES ET LE GRAND BASSIN

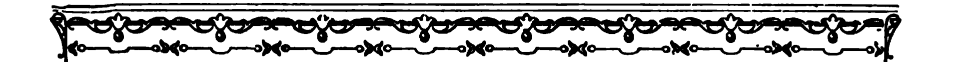
pement qui avait été donné à l'Exposition allemande. Nous croyons qu'en estimant que cette dernière occupait une place quatre fois plus grande, nous sommes encore bien au-dessous de la vérité. Mais si l'on compare l'appui que les Allemands trouvent près de leur gouvernement avec les subventions qui sont effectivement données pour notre industrie, c'est encore nous qui avons le beau rôle, car nous avons fait pour le mieux avec nos modiques ressources.

Les États-Unis n'étaient pour ainsi dire pas représentés dans la Classe des jouets. En étudiant un peu plus loin les diverses Expositions étrangères, nous verrons qu'il est à peu près impossible d'établir une comparaison sous le rapport de la surface occupée par l'industrie française et par l'industrie américaine.

VII. — EXPÉDITION DES PRODUITS. ASSURANCE. TONNAGE

On peut évaluer à un mètre cube le volume des expéditions faites par chacun des exposants. Ce chiffre doit être considéré comme une moyenne, car certaines maisons l'avaient sensiblement dépassé, tandis que d'autres étaient restées plutôt au-dessous. D'une façon générale, on peut donc dire que nous avons expédié 23 mètres cubes d'objets qui ont été transportés à New-York par les soins de la Compagnie Transatlantique. Toutes ces marchandises étaient assurées contre les risques de mer ainsi que contre les risques de voyage de quelque nature qu'ils fussent. Toutefois, en raison du prix exorbitant réclamé par les compagnies américaines, l'assurance contre l'incendie dans l'intérieur même de l'Exposition avait été laissée aux soins et à la responsabilité individuelle de chaque exposant.

Au point de vue de l'incendie, il est intéressant d'observer combien les bâtiments de la World's Fair étaient inférieurs aux constructions élevées lors de notre dernière Exposition française. Ces bâtiments, dont les façades seules étaient en staff, c'est-à-dire en bois et filasse, étaient complètement composés de pièces de bois retenues ensemble à l'aide de fermes d'une ingénieuse disposition, mais présentant pour l'incendie, les dangers les plus réels. On peut même dire que c'est miracle que ce bois apparent, desséché par une température souvent supérieure à 50 degrés, sous le vitrage sillonné en tous sens par un inextricable réseau de fils électriques, n'ait pas, à un moment donné, provoqué un de ces incendies qui, le vent aidant, aurait, en quelques heures, détruit cette masse de constructions parsemées dans une enceinte de plus de 25 kilomètres de tour.



CHAPITRE III

ORGANISATION DU GROUPE 36

I. — DESCRIPTION DE L'EXPOSITION FRANÇAISE DES JOUETS

Le Groupe 36 occupait, avons-nous dit, une surface de 103 mètres. Les difficultés matérielles de l'installation ont été singulièrement accrues parce que, au dernier moment, les dimensions de l'emplacement qui nous avait été alloué furent modifiées et même sensiblement diminuées.

Nous venons de montrer qu'au point de vue des voies d'accès, les jouets français étaient placés dans le Palais des Manufactures, juste à l'extrémité de la grande allée centrale, en bordure de l'allée transversale parallèle à la façade intérieure donnant sur la cour centrale. Notre salon avait une entrée principale de 1 m. 80 de largeur et sur le côté se trouvaient deux autres issues, d'une largeur légèrement moindre.

Cette partie de l'Exposition française se dégageait par une porte donnant sur la cour centrale qui ouvrait à l'intérieur même du salon près du bureau de notre représentant, tandis qu'une autre porte symétrique, placée en dehors de l'Exposition des jouets, mais à proximité, donnait accès sur la même cour.

L'arrangement intérieur de notre Exposition consistait en vitrines de un mètre placées à la suite les unes des autres de façon à donner à chacun des exposants le développement qu'il avait demandé. A droite de l'entrée principale se trouvait l'Exposition de M. Kratz-Boussac, bien connu par son tir dit « Euréka », qui comprenait une

façade de trois mètres. Un des jouets qui, dans cette vitrine, a le plus retenu l'attention du Jury, est une sorte d'appareil composé de filaments juxtaposés, permettant de faire du modelage sans se servir de terre glaise ni de plastiline.

Donnant également sur l'allée principale et de l'autre côté sur l'entrée de la Classe, se trouvait l'Exposition de la maison JOST qui



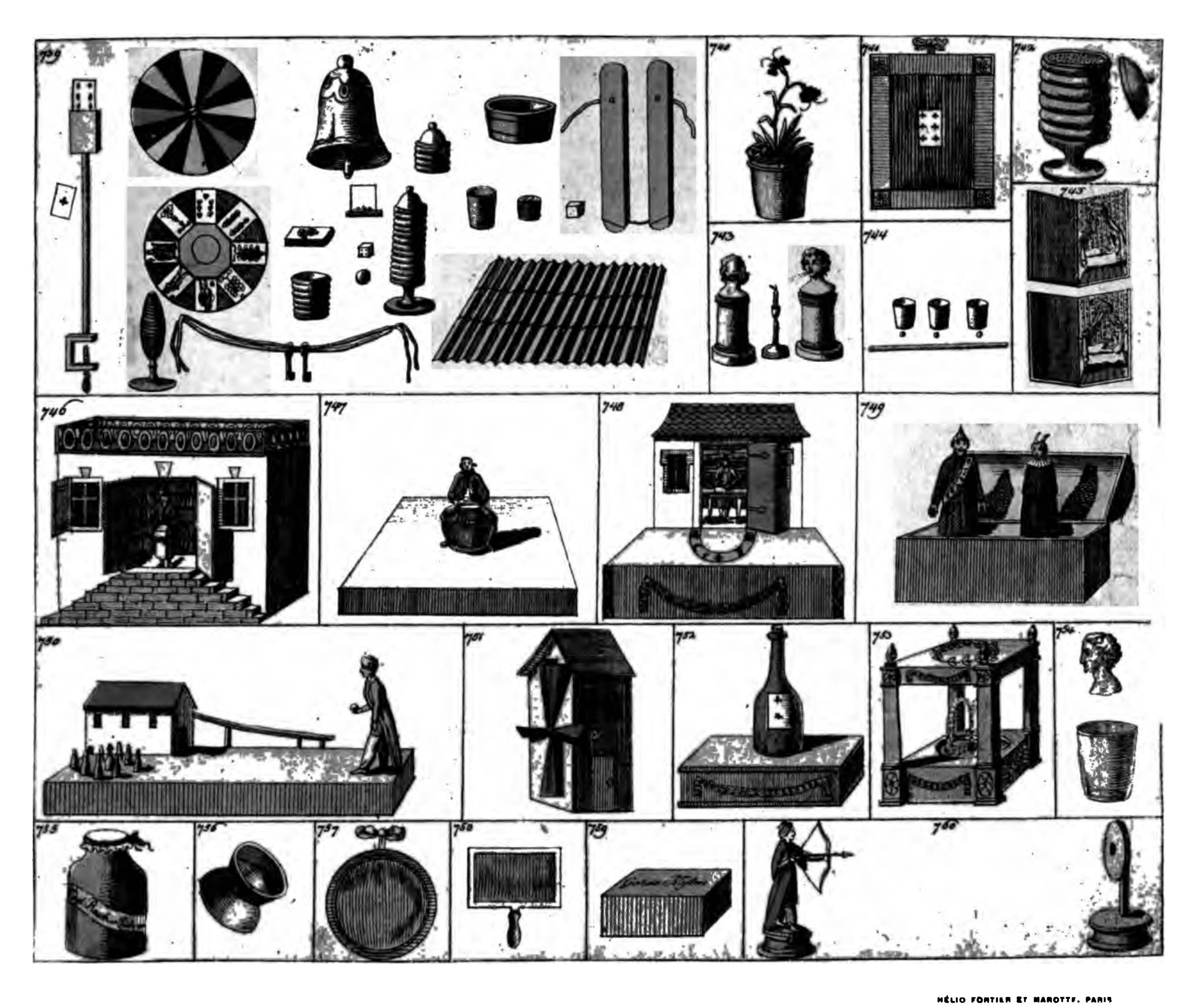
PALAIS DE L'ÉDUCATION DANS LE PAVILLON OUEST

était présentée dans une vitrine identique à celle de l'Exposition Kratz-Boussac. M. Jost montrait au public des roulettes de précision, le fameux billard Nicolas, des stroklets et le curieux jeu des chevaliers, vivante interprétation du jeu qui, au XVIe siècle, fit les délices de l'empereur Maximilien Ier.

Au centre, sur un socle, était l'Exposition des voitures de la maison GARNIER.

Pour arriver à placer tous les exposants, on avait dû mettre deux rangs de vitrines parallèles, adossées les unes aux autres.

Sur la gauche et perpendiculairement aux vitrines placées de chaque côté de l'entrée, se trouvait l'Exposition de Mme Ve BLANCHARD,



RÉCRÉATIONS PHYSIQUES & MATHÉMATIQUES. — ACCESSOIRES POUR LA PRESTIDIGITATION.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

qui fabrique des jouets et des ballons en caoutchouc dilaté.

Près de l'Exposition ci-dessus se trouvait celle de M. CARRIÈRE. Ce fabricant avait installé d'une manière tout à fait artistique ses échantillons de miroiterie sur deux tambours mus par des mouvements d'horlogerie, ce qui permettait au public de se rendre compte, d'une façon plus exacte, des divers produits de cette intéressante fabrication.

Un peu plus loin était la vitrine de M. BOURGEOIS aîné, dont les articles de peinture et de dessin étaient présentés d'une manière fort attrayante.

Nous citerons encore, à la suite de ces installations, les animaux



CHEVAL MÉCANIQUE, VOITURES POUR ENFANTS ET POUR POUPÉES

en peau de M. LENOBLE, qui étaient traités avec infiniment de goût.

Venaient ensuite les papeteries et les trousses scolaires de Mme PIERRUGUES.

Puis les appareils de gymnastique de M. CARUE, qui ont retenu l'attention du Jury.

Dans le fond du salon, se trouvaient les nombreux jouets de modèles si variés, de la grande maison de Lunéville, MM. VILLARD et WEILL.

En second lieu étaient les boîtes à bijoux et articles en petit bronze de la maison LABBÉ et Cie.

Dans la troisième vitrine on pouvait voir les modèles et documents relatifs aux jouets présentés par M. Henry D'ALLEMAGNE.

La quatrième Exposition était celle de Mme Ve MARCAT, qui avait envoyé des jouets d'enfants en laine tricotée.

La cinquième place au fond était occupée par les ballons en peau et articles de sports de la maison H. GAVELLE.

Puis l'intéressante Exposition de la SOCIÉTÉ DES PETITS FABRICANTS ET INVENTEURS FRANÇAIS, où se trouvait toute une série de jouets mécaniques et scientifiques ainsi que des articles de Paris.

Dans les vitrines adossées placées au milieu du salon, était l'Exposition de M. Fernand MARTIN, qui avait représenté avec ses amusantes petites poupées automatiques, une fête de village avec chevaux de bois et divertissements variés. Tout le petit monde de la rue, le marchand d'oranges, le balayeur, les acrobates, etc.., sans oublier le



AUTOMATES

représentant de l'autorité, fraternisait ensemble avec une entente vraiment touchante.

A côté, on avait placé l'Exposition de M. DANDRIEUX qui présentait des jouets de fantaisie mécaniques en carton et en métal.

Près de l'une des sorties se trouvait l'Exposition de M. CHAUVIN, dont les jouets militaires, les toupies, les guides et les instruments de musique excitaient l'admiration des jeunes visiteurs.

A côté de cette Exposition se trouvait celle de M. G. BAULANT, dont les animaux empeaussés sont une vivante reproduction de la nature.

M. LAMBERT a obtenu un véritable succès avec ses jouets automatiques à musique.

M. BOURNAY avait exposé des toupies giroscopes et il occupait à l'entrée de la Classe, dans le passage même donnant accès au salon, une table sur laquelle il faisait au public la démonstration de ses articles.

M. DUSSERRE avait une vitrine bien garnie de bébés richement habillés, qui ont fait la joie de toutes les petites Américaines.

La maison LACHAMBRE avait présenté un tableau donnant, à l'aide de photographies, la représentation des appareils d'aérostation qu'elle avait récemment construits.

II. — RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS FRANÇAIS

Au point de vue des récompenses, la France a été placée en tête de toutes les autres nations qui participèrent à l'Exposition internationale de Saint-Louis. Ces récompenses se récapitulent ainsi : 5 Grands prix, 4 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 3 médailles de bronze, soit un ensemble de 17 maisons récompensées sur 26 exposants.

Parmi les 9 exposants non diplômés, un fut déclaré hors concours, 2 furent versés dans une autre Classe, leurs produits n'étant pas considérés, à proprement parler, comme des jouets; les 6 autres n'avaient pas une Exposition suffisante.

Grands prix :

BOURGEOIS aîné, boîtes de couleurs, matériel d'artistes.
CHAUVIN, jouets et jeux divers, équipements militaires.
JOST, jouets automatiques.
MARTIN (Fernand), jouets divers.
VILLARD-WEIL et Cie, jouets et jeux divers.

Médailles d'or :

CARUE, appareils de gymnastique.
ETABLISSEMENTS GARNIER, voitures en tous genres pour enfants.
ETABLISSEMENTS KRATZ-BOUSSAC, jouets nouveaux, tir Euréka.
LAMBERT, jouets mécaniques à musique.

Médailles d'argent :

BAULARD, animaux en peau avec laine et poils.
BLANCHARD, ballons en caoutchouc dilaté.

Lachambre, aérostats en soie, sujets et ballons en baudruche.
Lenoble, animaux empeaussés.
Pierrugues (Mme), papeteries et trousses scolaires. Boîtes de couleurs.

Médailles de bronze :

Dusserre, bébés habillés « Parisiana » ; articles pour bazars.
Gavelle, ballons et articles de sports.
Société des petits Fabricants, jouets divers, articles de Paris.

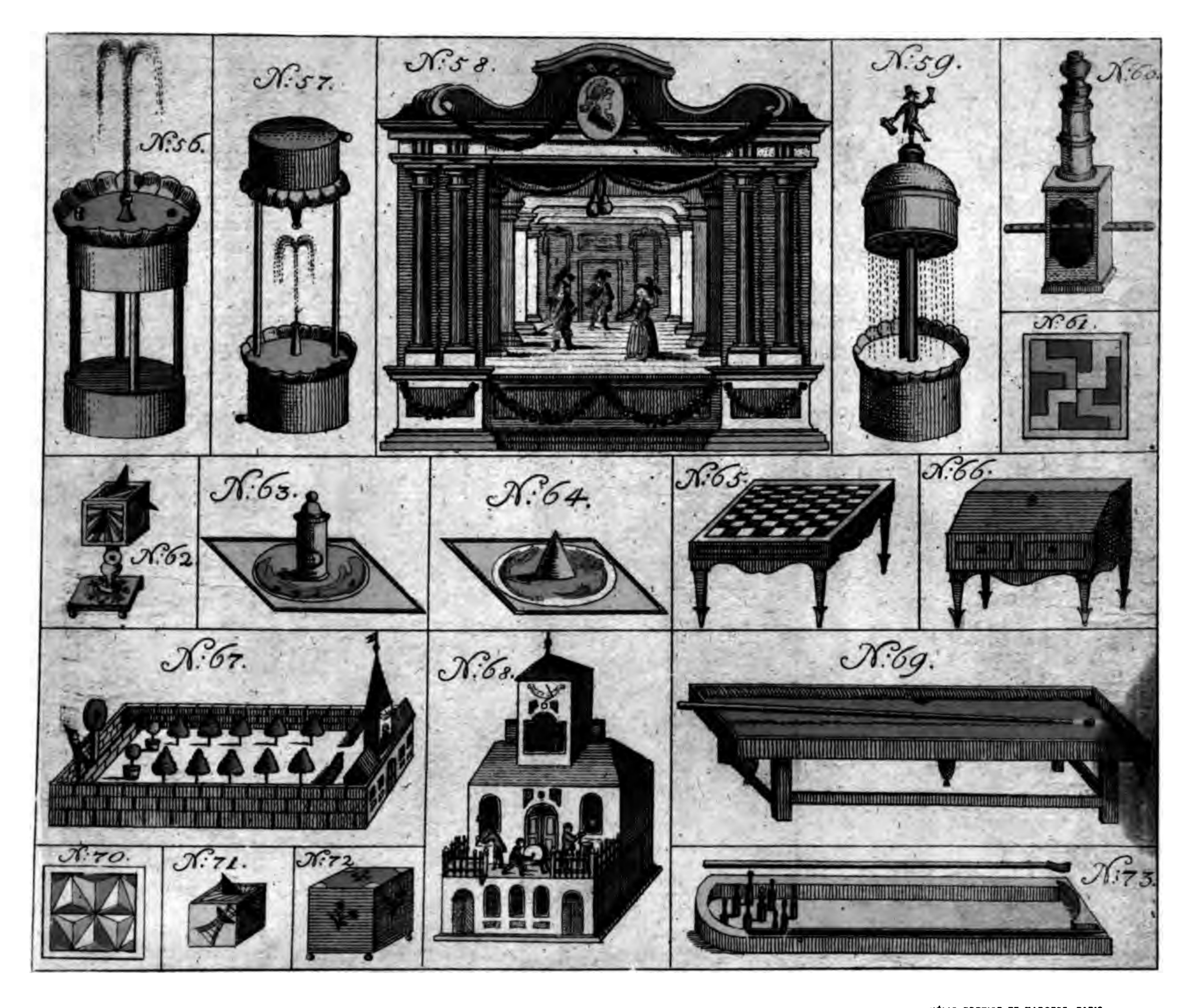
III. — HISTOIRE DES CORPORATIONS QUI SE SONT OCCUPÉES DE LA FABRICATION DES JOUETS

1°) Les bimbelotiers-mirelliers

Le métier de fabricant de jouets ne répondait autrefois en aucune façon à l'idée que nous pouvons nous en faire aujourd'hui. Il y a deux ou trois cents ans, en effet, certaines corporations avaient le privilège d'éditer à une échelle très réduite certaines pièces dépendant de leur commerce et ce sont ces diminutifs qui étaient destinés à servir à l'amusement des enfants. Nous citerons parmi les artisans qui ont un peu fabriqué des jouets ou des jeux, les bimbelotiers-mirelliers, les bimbelotiers-merciers, puis les doreurs sur cuir, les poupetiers, les esteufiers.

Nous allons passer en revue successivement chacune de ces corporations. Les bimbelotiers remontent à une époque assez ancienne, mais la première fois où il en est question d'une façon bien précise, c'est dans l'édit de 1467 concernant la formation des milices de Paris. Ces industriels réunis aux miroeriers et aux potiers d'étain formaient une bannière qui « était d'azur à un miroer d'argent bordé d'or, accosté de deux lunettes d'argent garnies d'or et surmonté en chef d'une lunette d'approche couchée de même ».

Ces industriels ne possédèrent une véritable existence, à l'état corporatif, qu'en l'année 1489 où, à la date du 23 novembre, le Prévôt de Paris créa la communauté des bimbelotiers mirreliers » : ses statuts comprennent 15 articles.



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE, PARIS

RÉCRÉATIONS PHYSIQUES & MATHÉMATIQUES. — JOUETS & JEUX DIVERS.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

La communauté fonda une confrérie sous le vocable de « Monsieur Saint-Nicolas » dans l'église du Saint-Sépulcre. Quiconque voulait être bimbelotier et mirrelier » c'est assavoir faiseur de mirouers et de toutes menues œuvres que l'on fait de plomb et d'étaing à Paris », devait être « expérimenté » approuvé et tesmoigné souffisant par les jurez et gardes dudict mestier et avoir faict chief d'œuvre souffisant d'iceluy mestier et payé quarante sols parisis ».

Le chef d'œuvre consistait à faire « une rosette de mirouers de toutes coulleurs, de gecter dedans un moulle de fonte enmaillé et en



POUPÉES ANCIENNES (COLLECTION DE M. LÉO CLARETIE)

papete une grosse de bibellotz pendans et de faire une livre de mesnages ».

Ce chef-d'œuvre demande à être un peu expliqué. Il semble en effet que ce terme de rosette de mirouers indique une certaine quantité d'objets identiques, du moins quant à la forme si non sous le rapport de la couleur, et que le mot rosette était équivalent de notre mot grosse qui désigne 12 douzaines, le terme rosette de couleurs signifiait vraisemblablement la gamme complète de toutes les couleurs alors employées.

Le règlement spécifie en outre que les objets doivent être jetés dans un moule de fonte; c'est évidemment un moule de bronze fondu comme il en subsiste quelques spécimens pour fondre les objets de piété ou des pièces de harnachement. Les mots enmaillé et en papette se rapportent à la forme du moule car il ne faut pas penser à l'émaillage vitrifié qui n'aurait pas pu supporter la chaleur du métal en fusion.

Par une grosse de bibelots pendants, on entend douze douzaines

de ces breloques et autres menus objets servant d'accessoires au costume. Enfin une livre de ménages indique le poids que devait peser un assortiment de petits ménages d'enfant qui de tout temps ont servi à l'amusement des jeunes générations.

L'organisation intérieure de cette communauté était assez semblable à celle des corporations ordinaires; cependant l'apprentissage n'y était limité ni pour le nombre des élèves, ni pour la durée du service; deux jurés nommés annuellement administraient la communauté.

Les principaux ouvrages établis par la communauté étaient les miroirs de toutes façons et les menus objets de métal. Les miroirs devaient être faits « de bons bois bien secq et bien assaisonné et sur iceux les maistres doivent asseoir et faire assoir voirres bien et duement collez sans en iceulz mectre bois vert ne voirres pourriz ou chanciz sur peine de 20 souls d'amende ».

Les maîtres devaient faire faire ou faire leurs bibelots « bien et duement de bonnes étoffes et ceulx assouvir de coulleurs sans que lesdits ouvraiges soient fondus sur thuille ne que en iceulx y ait troux, fentes ne cassures ».

L'article VIII des statuts défendait aux maîtres « qu'ilz ne mectent, asseent ou enchassent aucune ymaige de latton de leurs dits ouvraiges de bibelots pour ce que ce sont faulce ouvraiges qui incontinent que elle est mouillée, soit moisist et rouille et ne vaut plus riens ».

Il était absolument interdit aux marchands forains de vendre dans la ville « miroueirs, fustailles de mirouers et autres denrées et marchandises appartenant audict mestier » qu'ils tiraient des pays voisins, sous peine de 20 sous d'amende et la confiscation des objets.

Par le mot fustailles de mirouers, il faut entendre les encadrements des miroirs qui étaient en bois, autrement dit fût.

A la fin du XVI[e] siècle, on voit que la corporation des bimbelotiers-mirreliers se remue pour obtenir une nouvelle confirmation de ses statuts. Ces artisans s'étaient réunis en 1590 aux lunetiers et ce fut probablement à cette occasion que le nombre des jurés fut porté à quatre.

La nouvelle communauté prit alors le nom de Communauté des miroitiers-lunetiers-bimbelotiers. Ses statuts comprirent 29 articles et nul ne pouvait être reçu dans la communauté qu'il n'ait « esté approuvé et reçeu par les quatre maistres jurez et qu'il n'aict au préalable faict ung chef d'œuvre de sa main souffizant de mirouers, lunette et bibelot, soit de mode ancienne ou moderne... et payé quatre écuz pour les droits des jurés et un demi écu à la confrairie ».

Les maîtres de la nouvelle communauté pouvaient confectionner « toutes sortes de mirouers de tous métaux et iceulx enrichir et enchasser, peindre, dorer et enjoliver de toutes façons ; boutons de mirouers et autres sortes d'ouvraiges de boys bien faits... toutes sortes de boutons, sonnettes, annelets, esquilles, croix de toutes sortes et façons d'étaing et autres métaux. Et ensemble tous petits images soit à verre ou sans verre à mirouer avec toutes autres, petits mesnages d'estaing et aultres petits métaux. »

» Item pourront lesditz maistres faire flacons d'estaing servant à mectre vin et eau, cuillers, sallières à six quarres, de demi doigt de hauteur pesans la douzaine une livre et demi au plus ou environ seulement dragouers, esquilliers et autres petitz ustensiles de bon estaing... »

L'apprentissage était fixé à 5 années.

On voit par ce qui précède que la préoccupation constante qui régissait toutes les ordonnances concernant ces statuts consistait à limiter le poids et la grandeur des objets dont la fabrication était concédée aux bimbelotiers, de façon à les empêcher de faire des pièces pouvant servir pour la vie réelle et à bien les obliger à se confiner uniquement dans les jouets.

2°) Les bimbelotiers-merciers

Le dictionnaire du commerce, de Savary, distingue deux espèces de bimbelotiers bien différentes; dans l'une il fait rentrer les bimbelotiers-miroitiers qui, ainsi que nous l'avons vu, ne pouvaient fabriquer que de petits objets en étain mêlé de plomb représentant des plats, des assiettes, des aiguières ou des petits meubles d'église servant à faire des mois de Marie ou des petits oratoires pour enfants. Ils fabriquaient alors des grosses de chandeliers de sanctuaire, des encensoirs, à la condition toutefois que ces menus objets n'excéderaient pas 4 ou 5 pouces de hauteur avec un diamètre correspondant.

La seconde classe des bimbelotiers correspondait à la bimbeloterie des merciers, c'est ce que nous avons à peu près renouvelé de nos jours sous le nom d'Association des petits fabricants et inventeurs. Savary décrit ainsi leur commerce : « Ils fabriquent tout ce qu'une imagination féconde et ingénieuse peut inventer de nouveau pour divertir des enfants qui sont encore réduits aux jeux de la poupée :

tels sont les poupées mêmes, les chevaux de carte, les petits carrosses, les religieux sonnant leur cloche, les prédicateurs en chaire, les crocheteurs chargés de bonbons ; enfin tant d'inventions grotesques et ridicules propres à amuser un âge incapable d'aucune occupation plus sérieuse ».

Les plus fameux bimbelotiers de Paris de cette dernière espèce sont ceux qui étaient dans les salles du Palais ou aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent.

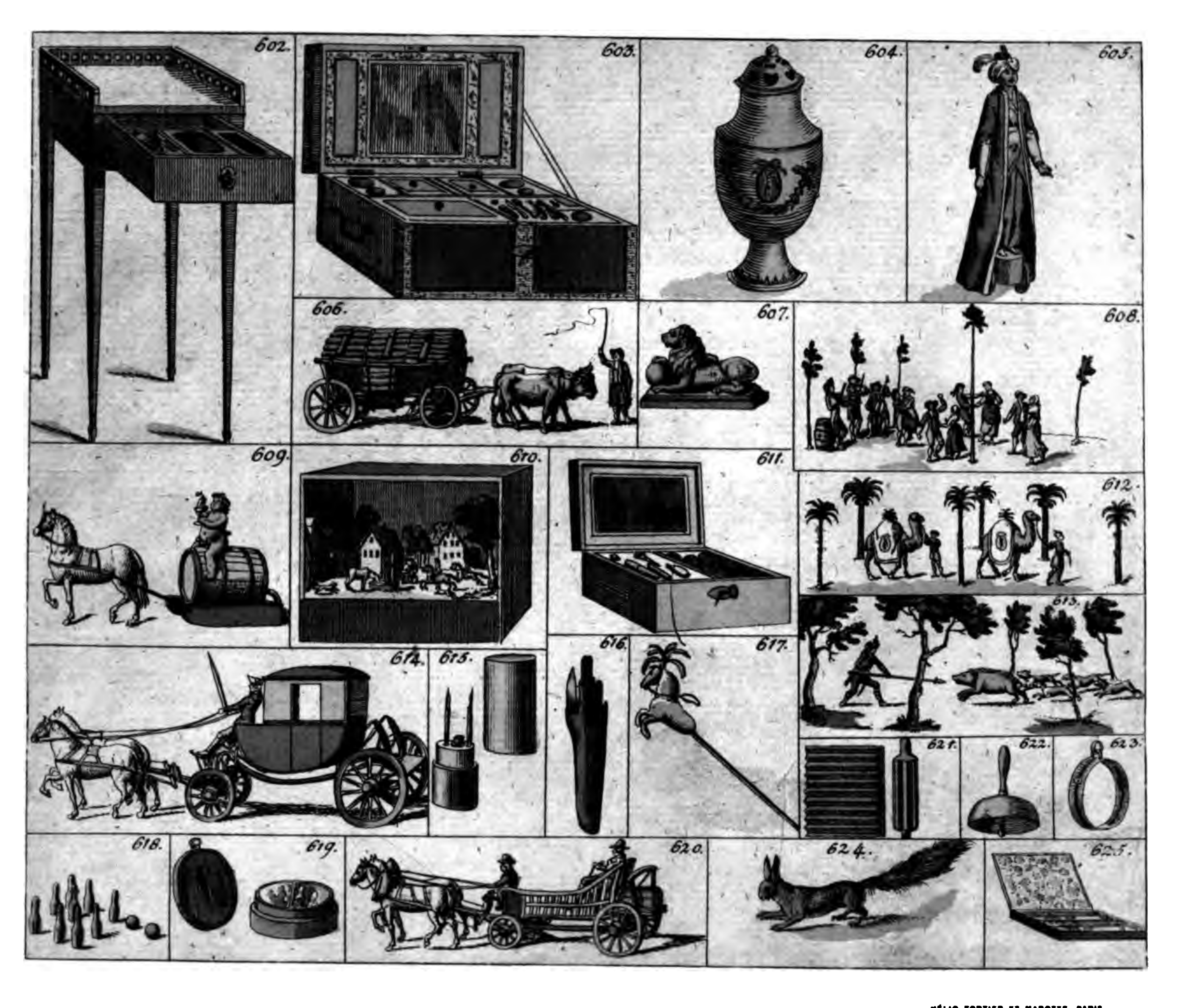
3°) Les doreurs sur cuir

La troisième corporation qui s'occupait des menus articles pouvant servir de jouets était la corporation des doreurs sur cuir. On verra un peu plus loin, par l'énumération des objets qu'ils fabriquaient, que c'était ce que l'on peut appeler les articles de bureau dont on trouve une description très détaillée dans les réclames des maîtres papetiers de la fin du XVIII[e] siècle. On voit qu'au XVI[e] siècle, les doreurs sur cuir fabriquaient des boîtes à ouvrage, des plumiers désignés sous le nom de boîtes à études et toutes les séries de petits cabinets dont la mode nous était venue, avec tant de fureur, à la suite de l'engouement pour tout ce qui était d'importation italienne. En parcourant les statuts qui furent accordés aux maîtres doreurs le 7 novembre 1594, nous voyons qu'entre autres choses, ils s'étaient réservé la fabrication des nécessaires de nuit dont le nom désigne suffisamment l'emploi. Les statuts disent en effet :

« Lesdits maistres pourront garnir toutes sortes de cabinets, coffres de chambre soit besogne de nuict ou autres, escritoires et pupitres et sans pupitres servants à comptouers, petites estudes, cabinets, tablettes à escrire à feuillets et autres, éventails faits avec cannepin, taffetas et chevrotin, enrichis et enjolivés, estuis à pignes, petits bahus, garnitures de mirouers, boetes à mectre pain à chanter, poudre, cire... »

Tous ces ouvrages devaient être faits de maroquin-veau ou d'étoffe de soie ; il n'était permis de se servir de cuir de mouton que pour quelques pièces telles que « les mirouers à façon de tableau ronds ou quarrés à pendre devant dames ou demoiselles ».

Pour la garniture intérieure de leurs bibelots, on tolérait l'usage du gros papier, à la condition de le doubler d'un papier fin



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE. PARIS

PETITS MEUBLES & NÉCESSAIRES. — JOUETS & JEUX.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

et enluminé et encore le gros papier devait « estre pour le moins de celuy appelé grosbon ». Pour le collage de ces ouvrages la colle de farine ou la colle carrée étaient seules autorisées car les maîtres gainiers s'étaient réservé l'emploi de la colle forte.

En cas de contravention reconnue le délinquant était puni de 40 sous parisis d'amende.

En 1680, les doreurs sur cuir qui avaient eu, en l'espace de 50 ans, quatorze procès avec les maîtres bimbelotiers, s'unirent à ceux-ci par contrat du 22 mai, avec l'autorisation du prévôt de Paris. Ce contrat ne fut cependant régularisé que par les lettres patentes en forme de statut en date de février 1722. La communauté prit alors le titre de « Communauté des maistres miroitiers, lunetiers, bimbelotiers, doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs de Paris ».

Le recueil si curieux connu sous le nom de « Recueil commode des addresses de Paris », de Abraham du Pradel, nous a transmis le nom de quelques-uns de ces industriels qui se livraient à la fabrication des bibelots d'enfants. Nous apprenons ainsi que les yeux artificiels pour les poupées se fabriquaient chez Hubin, rue Saint-Martin, et chez le sieur Lequin, rue Dauphine. Dès cette époque les poupées recevaient déjà des fabricants attitrés leur horlogerie et leur joaillerie de cuivre à bon marché et, pour notre part, nous avons retrouvé une montre d'enfant en étain composée d'un côté d'un cadran muni d'aiguilles et de l'autre d'une vignette ornée d'un sujet gracieux.

Du Pradel nous révèle que ces joailleries enfantines pour les foires se font et se vendent chez le sieur Prévost, rue Saint-Martin, devant la rue aux Ours, et chez Fabre, rue Saint-Denis, devant les Filles-Dieu.

Enfin il y avait déjà, à la fin du XVII[e] siècle, des importateurs de jouets de la Forêt-Noire, car l'annonce suivante ne peut laisser aucun doute à cet égard. « La veuve Carré, rue Saint-Denis et la veuve Poisson, à la Pierre au lait, tiennent magasin de toutes sortes de boetes d'Allemagne, de sapin et de bois blanc peintes et non peintes. »

4°) Impôts dont sont frappées les corporations occupées à la fabrication des jouets.

La corporation des fabricants de jouets fut une des plus pauvres de Paris; elle n'échappa cependant pas à ces impôts odieux dont

étaient frappées les corporations sous forme de créations d'offices qu'elles étaient ensuite obligées de racheter. C'est ainsi qu'au moment de la confirmation de ses statuts, en 1722, la communauté des Miroue-tiers-lunetiers-bimbelotiers, doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs de Paris était redevable au roi d'une somme de 6.418 livres 4 sous.

Ces nouveaux statuts se rapprochent bien plus d'un règlement financier que d'un règlement du travail, car chaque article est pour ainsi dire un appel à la bourse des membres du métier.

Pour aspirer à la maîtrise il fallait avoir fait un apprentissage suffisant et verser une somme de 31 livres applicable au remboursement des dettes de la communauté.

Outre l'apprentissage de cinq années, il fallait effectuer un compagnonnage de deux ans consécutifs chez un maître d'une ville ou il y avait une maîtrise du métier. Le prix de la maîtrise était fixé à 400 livres.

Outre les deux jurés du métier en charge, le chef-d'œuvre ne pouvait s'effectuer qu'en la présence de quatre anciens jurés, de quatre maîtres modernes et de quatre jeunes maîtres auxquel l'aspirant était tenu de payer les sommes suivantes :

Aux jurés en exercice,	trois livres ;
Aux jurés anciens,	quarante sols ;
Aux maîtres modernes,	vingt sols ;
Aux jeunes maîtres,	vingt sols.

5°) Les poupetiers.

Pour ce qui concerne la fabrication des poupées proprement dites on est assez pauvre de documents et la raison en est que les industriels qui s'occupaient de ce genre de commerce eurent une existence assez précaire. Il est déjà question des poupetiers en 1582 ; lors de la formation des milices de Paris ces modestes fabricants étaient placés dans la quatrième classe des métiers « qui est celle entre les mestiers médiocres et les pauvres mestiers ».

Ce ne fut cependant qu'en 1587, suivant eux, qu'ils furent pour la première fois érigés en titre de maîtrise jurée et compris au titre de maître au rôle général de la taxe des métiers.

Forts de ce succès, ils voulurent empêcher les bimbelotiers de

vendre des poupées ou menus ouvrages de jouets s'ils ne se faisaient pas recevoir maîtres de leur corporation. A cet effet, les sieurs Mathurin Demoy, Thomas Bibo et Pierre Petit adressèrent une requête au roi lui disant qu'ils sont maîtres du métier de poupetier comme ayant rempli les conditions exigées par l'édit du mois d'avril 1597 concernant l'établissement des métiers en jurande et qu'en conséquence il lui plaise interdire aux sieurs Claude Trumel, Jehan Cotteau, Michel Mollet, Pierre Bailly, Remy Yvon, Claude Jubin, femme de Bourgeois et Nicolas Regnault, maistres bimbelotiers, miroitiers et luneticrs, « de se immisser ne entremmectre en la magnifaicture des ouvraiges de poupeterie jusques à ce qu'ilz aient estés receuz et admis en ladicte maistrise ».

Ils demandèrent aussi au roi de vouloir bien condamner leurs concurrents « à cens escus d'amende pour avoir empesché l'exécution de la voulonté de Sa Majesté et qu'ilz soient tenuz payer la finance deue à saditte Majesté pour la jouissance dudict mestier ».

Les poupetiers gagnèrent la première manche car les Commissaires royaux prononçant sur cette requête le 23 novembre 1604 faisaient « inhibitions et défenses aux déffendeurs de se immiscer et entremettre en la manufacture des ouvraiges de poupeterie jusques à ce qu'ils aient obtenu lettres de maîtrises et payé la finance du roi, sans qu'ils puissent estre contrainets de faire expérience ou chef-d'œuvre ny fournir autres deniers pour quelque chose que ce soit à cause de laditte maistrise ; et pour le regard de la vente des ouvraiges de poupeterie manufactures tant en ceste ville que ailleurs, nous avons ordonné et ordonnons qu'elle pourra estre faicte indifféremment par les deffendeurs et tous autres ainsi qu'ils ont accoutûme ».

Pendant quelques années la nouvelle communauté se contenta des règlements de police du Châtelet pour s'administrer, mais, en 1608, nous voyons que les maîtres poupetiers adressèrent une requête au roi à l'effet d'obtenir des statuts spéciaux à leur métier. Dans cette requête où ils se qualifient de « maistres poupetiers, faiseurs et enjoliveurs de poupées » ils démontrent qu'il est absolument nécessaire pour eux d'être pourvu de statuts afin de mettre un frein aux fantaisies de quelques-uns d'entre eux.

« ...Par édict du mois de décembre 1587, ils ont esté errigez en tiltre de maistrise et compris au rolle général de la taxe qui a esté faicte en Votre Conseil de tous les mestiers. Ensuite de quoy ils ont payé la finance en laquelle chascun d'eulx avoit esté taxez et pris lettres de maistrises de Vostre Majesté ; mais n'y aiant audict mestier

que confusion et désordre faulte d'estre réglé et policé à l'instar des aultres mestiers de ceste ville ; ils supplient très humblement Vostre Majesté, Sire, leur accorder et faire expédier les statuts et réglemens nécessaires à icelui art et mestier affin que suivant iceulx chascun puisse faire et se maintenir en son devoir et ils prieront Dieu pour la prospérité et la santé de Votre Majesté ».

Cette requête renvoyée au Procureur du Châtelet pour informer fut par la suite favorablement accueillie et le mardi 10 juin 1608, le procureur Le Joy retournait à la Chancellerie d'Etat le projet de statuts des poupetiers avec la mention suivante :

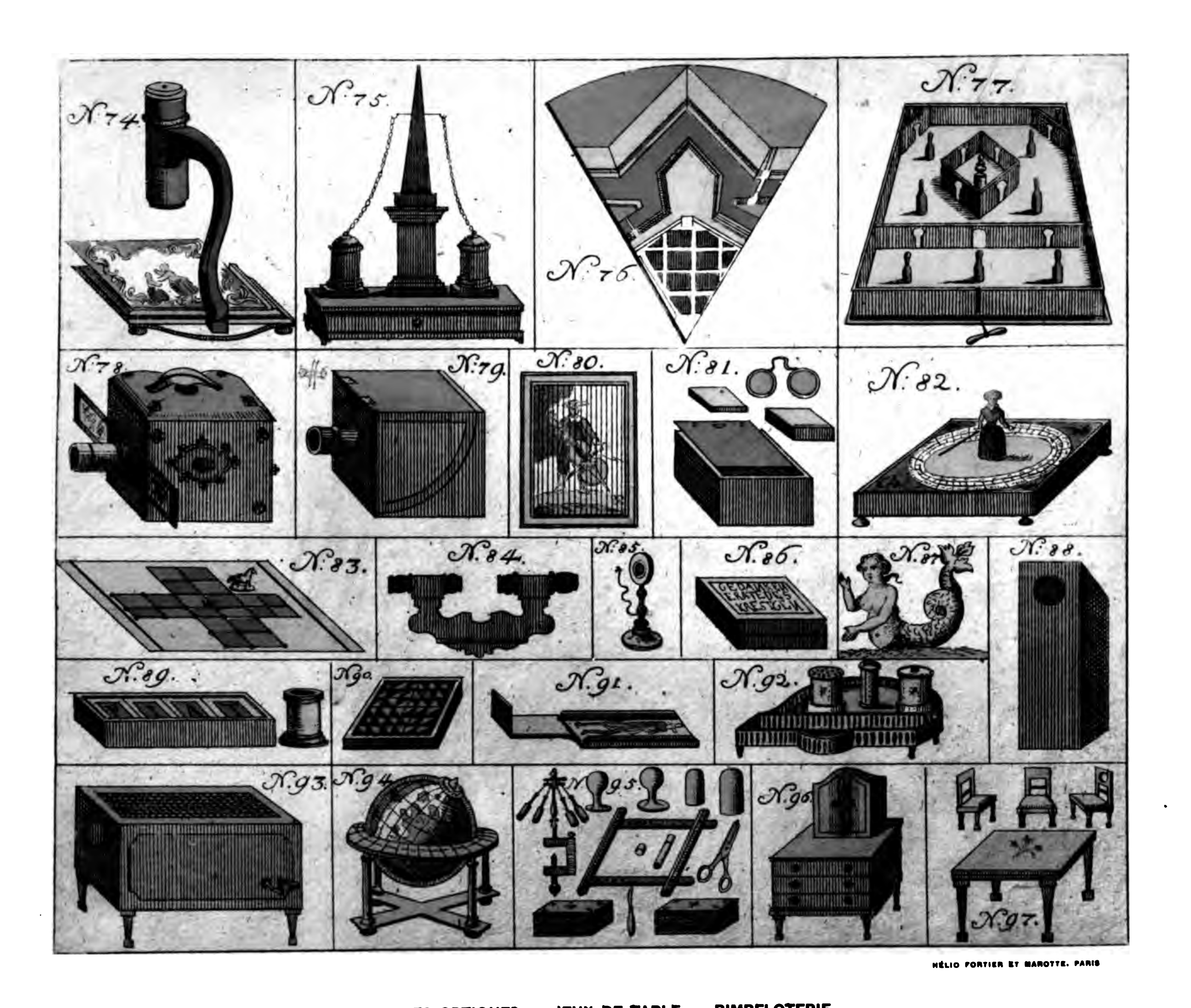
« Nous sommes d'advis soubz le bon plaisir du Roy et de Monseigneur le Chancelier, que les statuts du mestier de poupetier et enjoliveur, érige et crée en jurande, de nous corrigez, signez et paraphez, peuvent estre approuvez estant conformes aux articles des autres arts et mestiers de ladicte ville de Paris et non contraires aux ordonnances générales de la police des mestiers d'icelle ».

6°) Statuts et règlements de la corporation des poupetiers

Quoique le document ne présente pas un intérêt particulièrement saillant, nous ne pouvons, dans une étude de ce genre nous dispenser de donner ici le texte de ces statuts qui régirent pendant quelques années la communauté des poupetiers et qui donnent un aperçu assez curieux sur les règlements intérieurs de cette corporation.

« Ce sont les statuts, ordonnances et articles que doibvent tenir et garder les maistres poupetiers, faiseurs et enjoliveurs de poupées de la ville et faulxbourgs de Paris et qu'ilz requièrent leur estre accordez et approuvez par le Roy ; entretenuz, gardez et observez par la communauté des maistres dudict mestier avecq deffenses à toutes personnes d'y contrevenir sur les peines et amendes y contenues.

» Premiarement que nul ne pourra se dire et qualifier maistre poupetier, faiseur et enjoliveur de poupées en ladicte ville de Paris, y tenir boutique, ni faire acte de maistrise s'il n'a esté apprentit dudict mestier soubz ung des maistres d'icelui par le temps et espace de quatre ans et dont il sera tenu de faire apparoir de l'acte de son dict apprentissage passé devant notaire et sans aulcune fraulde.



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE. PARIS

JOUETS OPTIQUES. — JEUX DE TABLE. — BIMBELOTERIE.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

» Item, qu'après ledict apprentissage, il sera tenu servir les maistres dudict mestier par le temps de deux ans pour parvenir au chef d'œuvre qui sera délibéré cy-après.

» Item, les compagnons dudict mestier ne pourront estre receus maistres qu'au préalable ils n'aient fait leur chef-d'œuvre tel qu'il leur sera désigné par lesditz jurez, lequel chef-d'œuvre ne pourra estre si difficile qu'il ne se puisse parachever dans huictaine.

» Item que les fils de maistres dudict mestier qui auront demeuré avecq leur père le temps de six ans pour apprendre ledict mestier seront receuz et admis en ladicte maistrise sans faire chef-d'œuvre ; ainsi seulement une simple expérience qui sera désignée par les jurez. Les filles desdicts maistres pourront affranchir lesditz compagnons en faveur de leur mariage.

» Item qu'il ne sera receu aucune femme à ladicte maistrise et toutefois pourront les veufves des maistres dudict mestier, tenir boutique et joyr des privilèges d'icelle maistrise tant qu'elles demeureront en viduite, sans qu'elles puissent obliger apprentilz nouvaulx et pourront toutesfois les apprentilz obligez par leurs deffuncts marris continuer et parachever leur temps en la maison desdictes veufves.

» Item, qu'aulcun maistre dudict mestier ne pourra tenir qu'ung seul apprentil, sera toutesfois permis en la quatrième année de l'apprentissage d'obliger et prendre ung second apprentit et les tenir tous deux ensemble ladicte année, sur peine au contrevenans de 12 livres parisis d'amende applicable moictié au Roy, le quart aux jurez et l'autre quart à la boete dudict art et mestier, qui servira pour les affaires de la communauté d'icelui.

» Item, que deffenses seront faictes à tous les maistres dudict mestier de quicter et remecttre à leurs apprentilz aucune partie du temps de leur apprentissage soub quelque prétexte que ce soit, sur peine audict apprentil de perdre le temps par lui faict de son dict apprentissage et au maistre qui aura contrevenu au présent article de 24 livres parisis d'amende, moitié au Roy, le quart aux jurez dudict mestier et l'aultre quart à la boete dudict mestier pour subvenir aux affaires de la communaulté d'icelluy.

» Item, que nul compaignon dudict mestier ne pourra sortir du service du maistre où il sera pour aller à ung aultre sans son congé. Et deffenses à tous maistres d'iceulx recepvoir en leur service sans au préallable avoir demandé au maistre d'où les compaignons sortiront s'il est content de lui, sur peine aux contrevenans de 48 sols

parisis d'amende applicable la moitié au Roy et l'autre moitié aux jurez dudict mestier.

» Item que nul maistre dudict mestier ne pourra colporter par la ville et faulxbourgs de Paris aulcunes marchandises et ouvraiges dudict métier sur peine de confiscation de ladicte marchandise et de 24 sols parisis d'amende applicable moictié au Roy et l'autre moictié aux jurez dudict mestier.

» Item, deffences seront faictes aux maistres dudict mestier d'estaller ni faire estaller leurs marchandises ni mesme ouvrir leurs boutiques aux jours de dimanches, festes de Pâques, Pentecôte, la Toussainctz et Noël sur peine de confiscation des marchandises qui se trouveront estallées et de 48 solz parisis d'amende, applicable, moictié au Roy, le quart aux jurez et l'aultre quart à ladicte boete.

» Item, qu'aulcun maistre dudict mestier ne pourra ouvrir et tenir plus d'une boutique et néantmoings pourront estaller aux jours des petites festes et foires et tenir ung seul estallage en tel lieu de la ladicte ville où faulxbourgs que bon leur semblera, sans qu'ils puissent estaller en même temps en divers endroicts, sur peine de 48 solz parisis applicable moictié au Roy, le quart aux jurez et l'aultre quart à ladicte boete.

» Item que aulcun maistre ne pourra user d'aulcunes huiles pour parvenir à l'enjolivement desdicts ouvraiges sur peine de confiscation et de 24 solz parisis d'amende applicable moictié au Roy et l'aultre moictié aux jurez dudict mestier.

» Item, quiconque voudra exercer ledict art et mestier et joyr des privilèges d'iceluy ne pourra se mesler d'aulcun aultre art et mestier soubz quelque prétexte que ce soit.

» Item, que nul maistre dudict mestier ne pourra aller au-devant des marchandises foraines, achepter icelles au dedans de 20 lieues à la ronde de la ville de Paris sur peine de confiscation et de 48 solz parisis d'amende applicable moictié au Roy, le quart aux jurez et l'aultre quart à la boete dudict mestier.

» Item, seront tenus les maistres dudict mestier faire apparoir et représenter aux jurez dudict mestier les marchez par eux faits des marchandises qu'ils auront acheptées hors lesdictes 20 lieues, ensemble la lettre de voiture.

» Item, que toutes les marchandises et ouvraiges dudict mestier qui arriveront en ceste dicte ville de Paris appartenantes à quelques personnes que ce soit, seront vues et visitées par lesditz maistres

jurez qui en feront rapport par devant le procureur du Roy au Châtelet en sa Chambre en la manière accoutumée.

» Item, que tous les marchands forains qui arriveront et amèneront des marchandises dudict mestier en ceste ville seront tenus incontinent leur arrivée, en advertir les jurez dudict mestier, lesquels jurez seront tenus dans 24 heures après au plus tard, d'aller veoir et visiter icelles marchandises et icelles lottir entre les maistres après la visitacion faite et à cet effect lesdictz jurez advertiront lesditz maistres de se trouver au lieu où la marchandise sera arrivée. Et où ils ne feroient ladicte visite et lottissement dans les 24 heures après l'advis à eulx donné, sera permis aux marchands forains icelle vendre à qui bon leur semblera.

» Item, que tous les ouvraiges et marchandises dudict mestier qui arriveront en ladicte ville de Paris et viendront aux risques d'aulcuns maistres dudict mestier lesquelles ils auront acheptées hors les 20 lieues, ne seront subjettes à lottissement ainsi en pourra faire son proffict lui seul, après qu'elles auront été visitées per lesdictz jurez qui seront à ce faire appelez par le maistre de ladicte marchandise, incontinent l'arrivée d'icelle et ne la pourra faire desballer sinon en la présence desdictz jurez ou l'ung d'eulx, sur peine de 10 livres parisis d'amende, moictié au Roy, le quart aux jurez et l'aultre quart à ladicte boete et ce pour la première fois; et s'il rescidive pour la seconde fois la marchandise sera confisquée comme dessus.

» Item, que aulcun maistre ne pourra achepter ou faire achepter soubz main clandestinement la marchandise ou partie d'icelle amenée par les marchands forains en ceste ville sur peine que ladicte marchandise que ledict maistre aura acheptée ou faict achepter au deceu de la communauté sera confisquée comme dessus et lui condamné en l'amende de 48 solz parisis applicable moictié au Roy et l'aultre moictié aux jurez dudict mestier.

» Item, deffenses seront faictes à toutes personnes qui ne soient dudict mestier d'entreprendre aulcune chose sur iceluy sur les peines portées par lesdictes ordonnances.

» Item que les deux jurez qui sont actuellement en charge ayant faict et exercé les deux années de leur jurande, l'ung d'eulx et celui que la communaulté trouvera bon sera continué pour ung an, lequel exercera ladicte charge avec ung aultre qui sera esleu pour deux ans et d'ains d'an en an sera esleu ung juré pour deux ans au lieu de celuy qui sortira, afin que l'ancien puisse instruire le

nouveau, lesquels seront tenus rendre compte par un brief estat et mémoire des deniers qu'il aura géré et manié pendant sa charge et seront lesdictz jurez esleuz par devant et en la chambre dudict procureur du Roy.

» Item que lesdictz maistres jurez dudict art et mestier seront tenus faire visitation et recherches sur tous les maistres et compaignons dudict mestier et ce de mois en mois ou plustôt si besoing est pour obbvier aux abbuz qui se pourroient commectre audict art et mestier à peine de 60 solz d'amende applicable au Roy et de tout feront rapport pardevant ledict procureur au Chastelet en la manière accoustumée pour estre par lui faict justice.

» Item, seront tenus les maistres poupetiers et faiseurs et enjoliveurs de poupées de ladicte ville de Paris d'advertir les jurez dudict mestier des malversations qui pourroient se commectre audict mestier à peine de 60 solz tournois d'amende applicable comme dessus. »

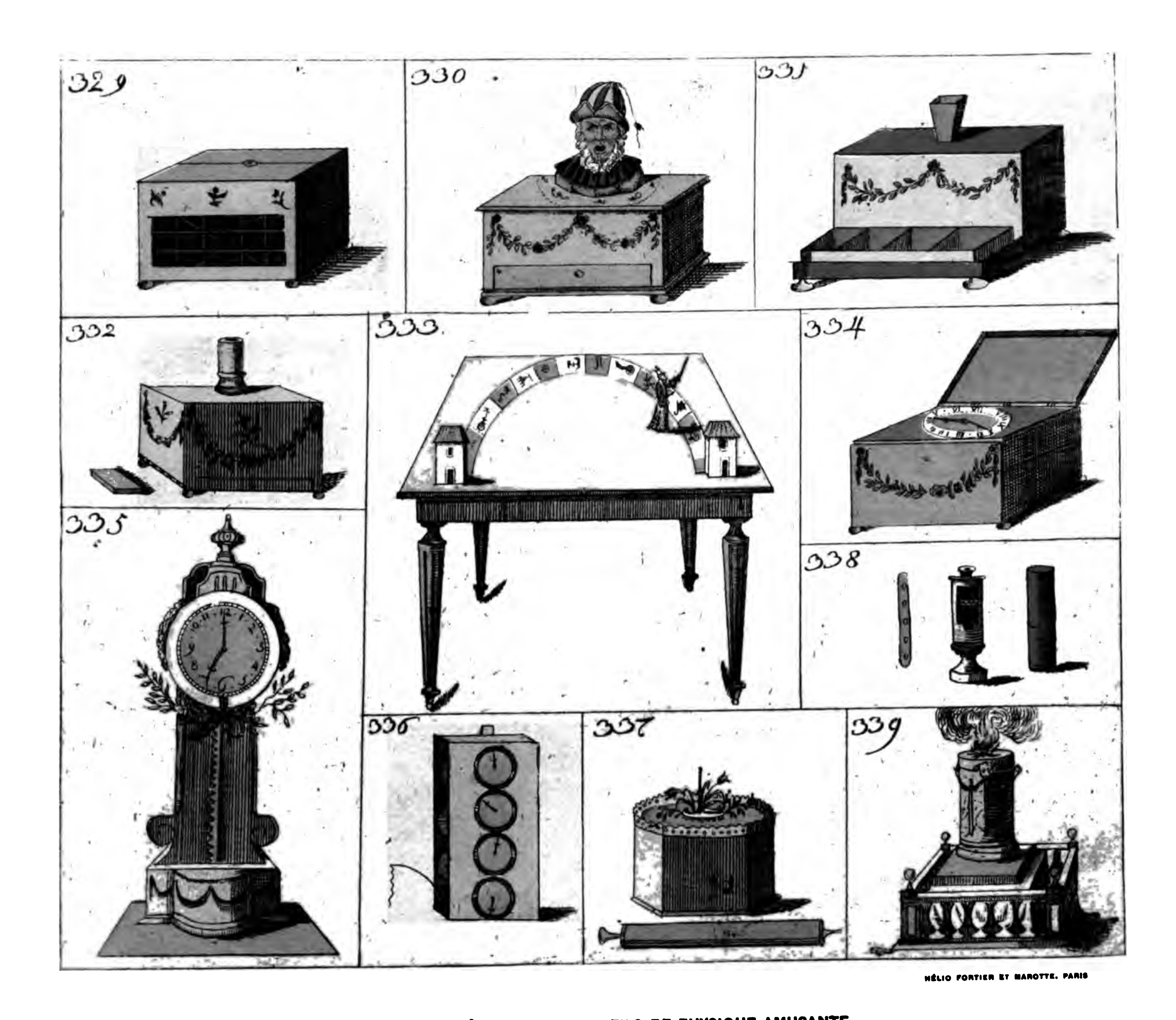
Cette communauté des poupetiers de Paris n'eut pas une longue existence et fut bientôt absorbée par celle des bimbelotiers, dont elle devint une dépendance.

7°) Centralisation de l'industrie de la fabrication des jouets

Au XVIIIe siècle les bimbelotiers eux-mêmes sont absorbés par les petits merciers qui formaient eux-mêmes une dépendance de la puissante corporation des merciers-grossiers. Déjà en 1749, les bimbelotiers étaient séparés des lunetiers et miroitiers ainsi que nous l'apprend un procès survenu entre les miroitiers et les menuisiers au sujet des châssis des cadres pour miroirs. Cependant le fait ne devint officiel que lors de la réorganisation des métiers en 1776. Les bimbelotiers n'étaient plus reconnus en titre de communauté et les miroitiers-lunetiers formaient avec les tapissiers la 41e communauté de Paris.

A cette époque le commerce du jouet était presque exclusivement entre les mains des petits merciers qui vendaient « toute la patenostrerie ou chapelets, des peignes, raquettes, palettes, esteufs, poupées, violons, damiers et divers jouets de bimbeloterie ».

Comme on le voit par cette énumération, les différentes corporations qui s'étaient autrefois spécialisées dans la fabrication bien dis-



HÉLIO FORTIER ET MAROTTE, PARIS

JOUETS MAGNÉTIQUES & APPAREILS DE PHYSIQUE AMUSANTE

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIIIe siècle)

tincte de certains jouets ou jeux, se trouvaient alors réunies. C'était le commencement de cette centralisation à outrance, de cette absorption de toute la petite fabrication que nous voyons se développer de jour en jour et qui a pris maintenant le développement véritablement effrayant que nous voyons constamment sous nos yeux.

8°) Les paulmiers — esteufiers

Tout le monde connaît l'importance que le jeu de paume a eu pendant le moyen âge et cet exercice eut de fervents adeptes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est qu'au XVIe siècle, la paume était un véritable jeu d'argent et que les enjeux étaient couramment de 300 à 400 écus. Nous avons publié dans l'ouvrage sur les « Sports et Jeux d'adresse » la quittance d'une somme de 1.518 livres tournois que le roi de France fit payer à François Gouffier pour quittance d'une pareille somme qu'il avait perdue le 10 mai 1548 contre Mgr le duc de Guise.

Cette mode de jouer de l'argent ne fit que croître et embellir et, au XVIe siècle, Bourdeilles nous apprend qu'on risquait en une seule partie de quatre à six mille écus et quelquefois même des sommes dix fois plus considérables.

En parcourant les « Lettres » de Guy Patin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, nous apprenons qu'en 1648, le duc de Beaufort était un joueur de paume émérite fort aimé des Parisiens. Les dames de la halle s'en allaient par pelotons le voir jouer et lui faire des vœux de prospérité ; leur admiration n'était du reste pas platonique car au duc de Beaufort qui leur demandait quel plaisir elles avaient de lui voir perdre son argent, elles répondirent aussitôt : M. de Beaufort, jouez hardiment, vous ne manquerez pas d'argent, ma commère que voilà et moi nous avons apporté 200 écus et s'il en faut davantage je suis prête d'aller vous en quérir autant. » Le chroniqueur ajoute que ce jour là le duc de Beaufort fut visité par plus de deux mille femmes.

Ce qui intéresse plus particulièrement notre sujet, dans ces anecdotes, c'est la fabrication des balles et des raquettes servant à ce jeu. Dans le livre de la taille de Paris, publié en 1292, on mentionne 13 paulmiers fabricants de balles. Au XVIe siècle, c'est la communauté des esteuviers et pelotiers qui s'occupent plus particulièrement

de la fabrication des balles du jeu de paume. Cette communauté était très importante et obtint des statuts le 18 novembre 1508.

Aux termes de l'article premier, nul ne pouvait faire ni vendre des esteufs ou pelotes à Paris s'ils n'étaient faits « de bons cuir et de bonne bourre et chacun d'iceulx esteufs et pelotes pesans 17 esterlins sur peine de confiscation et de 20 sols parisis d'amende ».

La seule particularité du métier d'esteuvier, c'est que les maîtres pouvaient former des « apprentisses ».

Au xvii[e] siècle, les esteufiers et les paulmiers formaient une communauté qui s'intitulait : « Communauté des maîtres paulmiers, raquettiers, faiseurs d'esteufs, pelotes et balles ». Leurs statuts furent enregistrés au Châtelet le 13 novembre 1610 ; seuls les maîtres de cette corporation avaient le droit de fabriquer et de vendre les raquettes et les balles.

La corporation était régie par quatre jurés qui veillaient aux intérêts communs et empêchaient les industries voisines d'empiéter sur leurs privilèges. Pour devenir maître de ce métier, il fallait faire un apprentissage de trois années et accomplir un chef-d'œuvre.

Le brevet de maître valait 30 livres et l'exercice de la maîtrise 600 livres.

Les armoiries de la corporation étaient composées d'un écu dont le fond était de sable sur lequel se détachaient quatre pelotes d'argent et au centre une raquette.

Au commencement du xviii[e] siècle, la fabrication des articles nécessaires aux jeux de paume était réservée aux petits merciers.

9°) Les tabletiers

Une autre espèce de jeu beaucoup plus tranquille fit fureur pendant tout le moyen âge ; ce sont les jeux de tables. On comprenait sous cette dénomination tous les passe-temps qui demandaient pour être joués un tableau d'une forme et d'une disposition quelconque. C'était la communauté des maîtres peigniers-tabletiers-tailleurs d'images et tourneurs, qui s'occupait plus spécialement de la fabrication de ces articles : leurs statuts remontent à l'année 1485.

Pour être reçu maître dans ce métier, il fallait faire un chef-d'œuvre consistant en une pièce « du pris et valleur de 48 sols parisis ».

Ces statuts furent renouvelés et confirmés plusieurs fois pendant les XVIe et XVIIe siècles, mais c'est dans ceux de 1741 que l'on définit le mieux les objets fabriqués par les tabletiers.

« Toutes sortes de tabliers pour jouer, tric-trac, damiers, dames, échecs, renard, solitaires, trou-madame, quadrille, toutes sortes de dés d'ivoire et tous autres jeux, mesme de billard et de mail ».



BOITES DE JEUX, TABLETTERIE

Ils pouvaient façonner ces ouvrages en toutes sortes de matières excepté l'or et l'argent qu'ils ne devaient employer que sur réquisition des orfèvres.

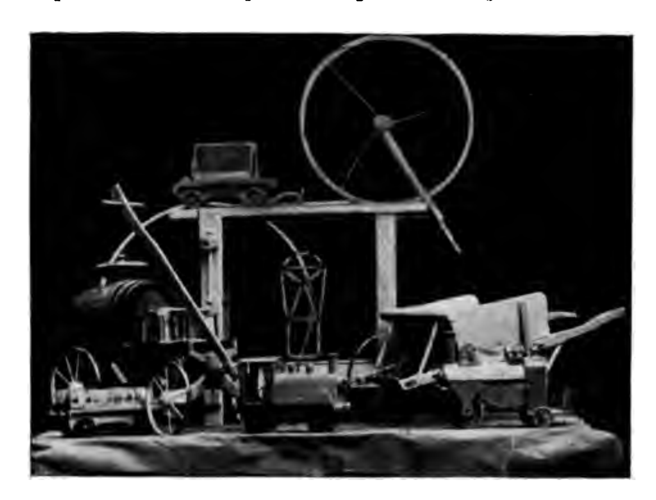
La fête de la Confrérie était la saint Hildebert.

La communauté des tabletiers subsista pendant tout le XVIIIe siècle et lors de la réorganisation des corps de métiers en 1776, nous la trouvons réunie au corps des luthiers et à celui des éventaillistes. Pour obtenir la maitrise, il en coûtait 400 livres.

IV. — MATIÈRES PREMIÈRES EMPLOYÉES DANS LA FABRICATION DES JOUETS

1° Le Bois.

Une des raisons qui viennent grever la fabrication du jouet à Paris, c'est le prix de l'octroi de certaines matières premières qui entrent dans sa composition. Ainsi pour ce qui est du jouet en bois fabriqué



JOUETS EN BOIS

en province, il y a lieu de tenir compte d'un droit fixé à raison de 9 centimes le centième de stère. Comme le mètre cube est compté sur le pied de 600 kilos, l'octroi perçoit à raison de la centième partie d'un stère évalué à 6 kilos et paye de ce chef 9 centimes de droits d'entrée pour les jouets qui arrivent tout montés, particulièrement les cartonnages avec armature en bois, les moulins, les bergeries, les écuries, etc...

Il serait à désirer que ceux des jouets qui sont réexpédiés de Paris et destinés à l'exportation soient sinon exemptés, du moins remboursés à la sortie des droits d'octroi perçus lors de leur entrée.

Le bois n'est pas seulement employé pour servir de cadre aux di-



HELIO FORTIER ET MAROTTE, PARIS

L'ANCÊTRE DU PHONOGRAPHE : AUTOMATE PARLANT. — APPAREILS D'OPTIQUE & DE PHYSIQUE AMUSANTE.

(Modèles tirés de l'Album d'un fabricant de Jouets de la fin du XVIII[e] siècle)

vers jouets que nous énumérons ci-dessus, il est utilisé en grande partie dans l'équipement militaire pour les crosses des fusils, dans la fabrication des tambours, ce supplice des parents : les jeux de patience et les constructions architecturales en usent d'assez grandes quantités. Notons également l'emploi du bois pour les jeux d'échecs, les dames, les lotos, les jeux de dominos, tout ce qui, en un mot, était appelé, au moyen âge, les jeux de tables.

Une des industries les plus prospères aujourd'hui, c'est celle du cartonnage.

Le jouet, étant presque toujours un objet de cadeau, doit être présenté d'une manière tout à fait séduisante ; c'est ce qui a donné naissance à toutes ces papeteries, boîtes à tapisserie, ménages, boîtes de couleurs, petits meubles, etc..., que l'on voit en si grand nombre aux devantures des marchands de jouets à l'approche du jour de l'an. Toute cette menuiserie légère, élégamment gainée dans un papier imitant l'étoffe, plaît à l'œil et la faveur avec laquelle tous ces derniers modèles ont été accueillis par le public indique qu'une fois de plus, nos fabricants français ont su trouver ce qui pouvait plaire aux acheteurs et délier les cordons de leur bourse.

2° Le Métal.

Ce n'est cependant pas dans l'application du bois que nos fabricants français se sont le plus distingués. Depuis quelques années, il y a eu dans l'emploi du métal associé à celui du tissu un effort considérable qui a absolument révolutionné tout le commerce du jouet. On est parvenu à fabriquer de ravissants petits automates qui, pour un prix vraiment dérisoire, arrivent à donner l'impression de la vie et du mouvement, résultat qui n'avait pu être autrefois obtenu que pour les pièces mécaniques les plus riches et d'un prix relativement fort élevé.

Nos fabriques françaises se sont préoccupées d'alléger leurs modèles et à force de recherches, elles sont parvenues à fabriquer des objets tout aussi solides, mais d'un poids infiniment moindre que leurs anciennes productions, ce qui, au point de vue des droits à payer dans les pays d'importation où les objets sont tarifiés au poids, avait une importance considérable. Sous ce rapport, nous avons une

supériorité écrasante sur les Américains ; la plupart de leurs jouets en métal sont en fonte de fer très massive et les petits tramways et locomotives que l'on trouve dans les grands magasins de nouveauté de New-York et de Chicago, paraitraient bien rudimentaires à nos petits parisiens.

En dehors des pièces automatiques en métal, la ferblanterie proprement dite adaptée aux jouets occupe un rôle considérable dans l'industrie parisienne; les seaux, les arrosoirs, les toupies, etc..., sont tous faits en légères feuilles de fer-blanc, auxquelles la perfection du travail donne une grande solidité malgré le peu de poids de la matière employée.

Une industrie vraiment intéressante est également celle de la toupie ; on est arrivé maintenant à les peindre, à les décorer et surtout à leur faire rendre des sons musicaux qui causent un véritable bonheur aux enfants entre les mains desquels elles sont mises.

Les instruments de musique atteignent une très grande perfection et c'est merveille de voir comment les fabricants d'équipements militaires, peuvent arriver à donner, pour un prix vraiment dérisoire, des clairons et des trompettes de la plus belle allure.

3° Le Caoutchouc.

Le caoutchouc, qui est d'un usage relativement récent dans la fabrication des jouets, a pris maintenant une part tout à fait prépondérante. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler la première origine de cette matière curieuse appelée maintenant à rendre de si grands services, surtout depuis que l'on est arrivé à lui retirer cette élasticité qui semblait autrefois être l'essence même et la première des qualités de ce produit. Avant la conquête du Nouveau-Monde, les Indiens savaient confectionner, avec du caoutchouc, de belles balles pleines, d'une remarquable élasticité dont ils se servaient pour jouer à la paume, exercice dans lequel ils excellaient et où ils émerveillèrent les Espagnols par leur souplesse et leur agilité.

Au XVIII[e] siècle, le caoutchouc était si peu connu, qu'on lui attribuait une origine animale et, en 1775, on vit les papetiers parisiens vendre sous le nom de *peau de nègre* des morceaux de caoutchouc découpés dans un bloc de cette matière qui arrivait du Brésil.

La première idée des poupées en caoutchouc dérive de la balle; certains fabricants remarquèrent, en effet, que quelques balles mal venues à la fabrication présentaient une certaine analogie avec une tête plus ou moins humaine. Mettant à profit ces déformations, ils arrivèrent, avec un peu de recherches, à douer leurs balles d'un nez, d'une bouche, de deux yeux et de deux oreilles. Si informes et si grossiers que fussent ces rudiments de sculpture sur caoutchouc, ils n'en étaient pas moins les prototypes des poupées actuelles en caout-



JOUETS EN CAOUTCHOUC

chouc. On fit d'abord des corps en laine ou en chanvre, ou en chiffons; un peu plus tard on parvint à les fabriquer de la même matière que la tête, les bras et les jambes restant naturellement adhérents au corps même du jouet. Depuis ce temps on a fait de véritables merveilles sous ce rapport et le caoutchouc soufflé ou le caoutchouc moulé donne, tant au point de vue de l'aspect que sous le rapport du bon marché, les résultats les meilleurs.

4° La Céramique.

Nous étions autrefois tributaires de l'Allemagne, et plus particulièrement des fabriques de Saxe, pour toutes les productions des

têtes de poupées en porcelaine. En effet pendant bien longtemps, nos fabricants français ont été obligés de s'adresser à nos voisins d'Outre-Rhin pour la fourniture des têtes de leurs poupées et il était même admis qu'une poupée, entièrement construite en France et dont la tête seule était de fabrication allemande, pouvait être considérée comme un objet parfaitement français.

Au commencement du XIXe siècle, on s'était adressé à l'Angleterre pour remplacer les porcelaines allemandes ; les Anglais avaient fabriqué des têtes de cire : elles étaient d'un merveilleux effet quand

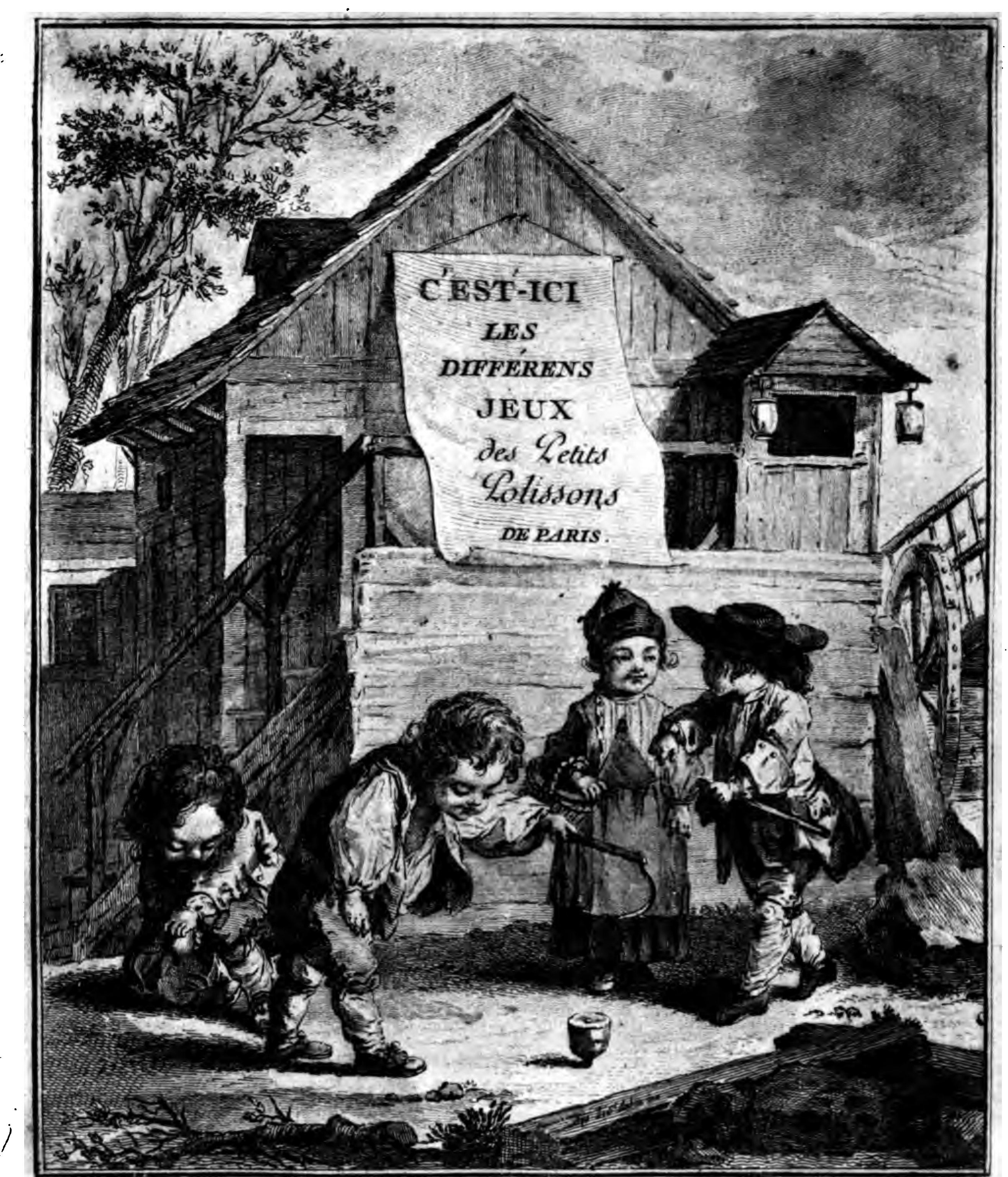


POUPÉES ACTUELLES

elles étaient neuves mais arrivaient très rapidement à être détériorées soit par la chaleur, soit par les caresses un peu brusques des enfants entre les mains desquels ces jouets étaient mis.

On remarque maintenant que toutes les têtes de poupées sont évidées et qu'elles sont munies d'une cervelle de liège ; il ne faut pas croire que ce soit uniquement pour pouvoir plus facilement adapter la perruque ; le remplacement de la plus grande partie de la tête par une substance aussi légère que le liège a eu comme origine, le désir de diminuer les droits de douanes qui étaient perçus en raison du poids brut de l'objet importé.

De nos jours, nos fabricants français ne sont plus tributaires d'aucune autre nation pour la fabrication des têtes en porcelaine. Nous avons des usines où ces objets sont faits dans de très bonnes conditions et d'une manière infiniment plus solide qu'à l'étranger. Nous



LE SABOT.

Je vois ici la vive image
De mille amans, de mille époux.
Bizarres, inquiets, jaloux,
Ils tourmentent l'objet qui reçut leur hommage.

Se vend à Paris chez l'Auteur rue des Mathurins au petit Hotel de Cluny et aux adresses ordinaires.

devons cependant signaler que les bébés qui ont été exposés l'année dernière à Saint-Louis par une des grandes maisons de Berlin, étaient d'un travail tout à fait remarquable et qu'ils possédaient la plupart des qualités qui distinguaient autrefois nos jouets français.

5° Les tissus et les peaux.

Les animaux empeaussés sont maintenant l'une des supériorités de nos fabricants français. Nous devons dire pour la gloire de ces industriels, qu'ils se sont efforcés d'imiter la nature avec un soin et une habileté qui ont été pleinement couronnés de succès. Nous avons remarqué, dans les vitrines de notre Exposition à Saint-Louis, un petit chien donnant la reproduction d'un Terre-Neuve âgé de quelques semaines, qui était un véritable chef-d'œuvre. Ainsi que le faisait judicieusement remarquer l'un de nos collègues des Sections étrangères, ce petit animal était un véritable poème et s'il eût été exposé seul, il eût sans aucun doute mérité à son habile créateur la plus haute récompense qui pût être donnée.

Les animaux en peau offrent l'avantage d'être d'une très grande solidité et ils sont une remarquable imitation des animaux qu'ils représentent.

Pour les premières années de l'enfance, ce sont, sans contredit, les chèvres et les moutons qui sont les plus recherchés et forment le plus grand amusement de la prime jeunesse; cependant aujourd'hui, je ne sais pourquoi, ils sont supplantés par les chiens, les chats et les cochons.

Les tissus qui sont employés pour l'habillement des poupées sont en tous points semblables aux étoffes servant à la toilette des dames; dans le plus grand nombre des cas même, les robes des poupées sont prises dans les morceaux neufs qui se trouvent de trop petites dimensions pour être utilisés pour la couture.

On sait que la toilette de poupée a toujours été considérée comme l'apanage des Français et plus particulièrement des Parisiens. Nous ne rééditerons pas cette histoire trop connue de la poupée servant de gravure de mode qui était admise avec un sauf conduit, même dans les villes assiégées, car un objet de cette importance était au-

dessus des lois de la guerre... Dans le premier tiers du XIXe siècle, tout un quartier de Paris, aux alentours du passage Choiseul, était occupé par une légion de fabricants qui donnaient leurs soins aux toilettes de ces fragiles statuettes de cire ou de porcelaine ; il y avait là le cordonnier et le chapelier pour bébé, la modiste et la couturière pour poupée sans compter la fabricante de perruques, la lingère et la corsetière : toute cette industrie était à cette époque l'une des branches les plus florissantes du commerce parisien. Depuis, ce



CHEVAL, CHIEN ET ANIMAUX DIVERS

centre de fabrication s'est déplacé, mais son importance n'a pas diminué, et quand dans une famille royale étrangère on a besoin d'une poupée bien habillée, c'est encore de Paris qu'on la fait venir.

V. — L'EXPOSITION ALLEMANDE

1° Description de l'installation

L'Exposition de l'Allemagne était, il faut en convenir, la plus belle de toutes les Expositions de jouets au point de vue de la présentation. Ce pays s'était efforcé de faire quelque chose qui ressemblât, comme importance, à son exhibition de Paris en 1900, tout en

en différant complètement par les détails et par la nature même du motif principal de la décoration. Le Gouvernement avait fort bien fait les choses et il avait attribué à ses exposants une place environ quatre fois supérieure à celle qu'occupait notre Exposition française. De plus, la collectivité de Sonnenberg, pour donner plus d'éclat à son Exposition, s'était adressée à l'un des meilleurs peintres allemands qui avait composé spécialement, à cet effet, une étude déco-



PALAIS DE L'ÉDUCATION (FAÇADE)

rative que les fabricants s'étaient ensuite chargés de reproduire. Le motif principal était formé d'un groupe assez compliqué dont le point de départ semble avoir été quelque lointaine inspiration de l'épisode bien connu de « la fuite en Egypte » : sur une haute monture, une femme est assise tenant dans ses mains et disposant autour de sa selle de nombreux jouets contenus dans un panier. A la tête du chameau qui est au centre de ce groupe, se tiennent divers personnages de grandeur naturelle, vêtus de riches vêtements faits d'étoffes authentiquement rapportées de Palestine ou du Liban. Ce groupe important était placé sur un piédestal élevé ; il était

disposé de telle sorte que les visiteurs pouvaient difficilement atteindre avec la main, la terrasse où il était placé.

De chaque côté, des vitrines installées sur un plan cintré contenaient un certain nombre de spécimens des produits de la fabrication allemande des jouets. L'ensemble de cette décoration se terminait par deux petits pavillons vitrés, dans l'un desquels se trouvaient des jouets tandis que l'autre laissait apercevoir des cartonnages de fantaisie représentant toute une ménagerie d'animaux féroces.

Il était extrêmement difficile de se rendre compte de l'excellence ou de l'imperfection des produits exposés, car la manière dont ils étaient entassés aux alentours du groupe principal, ne permettait de les apercevoir qu'assez imparfaitement.

Dans les vitrines nous avons remarqué quelques petits marquis et marquises copiés sur nos plus jolis modèles français et dont l'exécution ne laissait rien à désirer.

2° Récompenses obtenues par les exposants allemands.

La Collectivité de Sonnenberg qui, en 1900, avait obtenu la plus haute récompense, ne pouvait manquer d'être traitée aussi favorablement à Saint-Louis : le Grand prix a donc été décerné à cette union de 33 exposants, à l'unanimité du Jury international.

La même distinction a été accordée à Mme Steiff, Margaretha, de Giengenbrenz, qui avait exposé quelques spécimens de sa fabrication consistant en animaux de feutre. Ces pièces sont composées à l'intérieur d'une armature métallique entièrement recouverte d'étoupes et d'autres matières à la fois molles et résistantes qui permettent d'avoir un poids relativement léger, tout en présentant un volume suffisant pour donner à l'objet l'apparence des animaux qu'ils sont censé figurer. Les types les plus fréquents sont les chiens, les chats, les cochons, les ours et les singes. La solidité de ces articles est vraiment très remarquable et nous devons malheureusement constater que depuis deux ans le commerce français en est littéralement envahi.



LA SORTIE DU COLLEGE.

L'un saute, l'autre court, tous se meuvent, s'excitent.
De tant de mouvement que resulte-t-il? Rien.
Que de graves mortels souvent ainsi s'agitent,
Toujours fort empressés, sans produire aucun bien.

Les mêmes exposants présentaient des caricatures de gendarmes et autres personnages grotesques qui nous ont paru d'un goût des plus douteux. Nous ne saurions approuver ces exemples qui habituent les enfants à voir les choses sous un angle absolument faux, car cette manière de faire déforme à la fois l'esprit et le jugement. Parmi les modèles présentés par Mme Steiff, nous signalerons, entre autres, quelques jolis oiseaux tels que des faisans et des coqs de basse-cour exé-



VUE PRISE DU « HALL » DES FÊTES, COTÉ OUEST

cutés à l'aide de morceaux de feutre découpés qui produisent un fort joli effet.

Une médaille d'or a été accordée à la maison HAMBURGER et Cie, de Berlin, pour son Exposition de poupées non habillées qui était réellement très remarquable. Nous y avons vu tous les genres de bébés depuis la plus petite mignonnette, jusqu'aux poupées monumentales, grandes comme des enfants de quatre ou cinq ans. Ces dernières, qui ne coûtent guère qu'une quarantaine de francs, sont fort bien exécutées et articulées ; il y a là, pour notre commerce, une concurrence redoutable et nos fabricants feront bien de redoubler

d'ingéniosité, pour lutter contre la bonne exécution et les prix relativement bas de leur concurrent berlinois.

M. Fischer, à Oberseiffenbach, fabrique des boites de construction en bois suivant les anciens modèles ; il propose également de menus objets découpés et préparés, que les enfants n'ont plus qu'à assembler à l'aide de quelques clous. Le peu de nouveauté de ces sujets et le manque d'ingéniosité apporté dans leur établissement n'ont valu à ce fabricant que l'obtention d'une médaille de bronze.

Nous devons réserver une mention toute spéciale à l'Exposition de MM. F.-Ad. Richter et Cie, de Rudolstadt. Cette maison, qui est connue dans toute l'Allemagne, était représentée à Saint-Louis par l'un de ses chefs qui était membre du Jury, et par cela même hors concours. L'industrie de cet exposant consiste à fabriquer des blocs en pierre factice, c'est-à-dire en sable comprimé et agglutiné à l'aide d'un vernis spécial, qui présentent sur nos anciens blocs en bois, l'avantage inappréciable d'être d'un certain poids et de ne jamais subir les variations de température. Toutes ces pièces étant comprimées dans des moules en métal, ont mathématiquement les mêmes formes et sont, par suite, beaucoup plus faciles à assembler. Un système ingénieux dans la composition des boites, permet, en ajoutant certains numéros, de pouvoir construire des édifices vraiment considérables : nous avons vu ainsi représenter des cathédrales de style Roman, qui mesuraient plus d'un mètre de hauteur et pesaient au moins une vingtaine de kilogrammes.

La maison Richter fabrique également des ponts métalliques pour jouets, et, dans l'emplacement qui lui avait été réservé, elle avait fort artistement composé un décor de fond avec des rochers et des passerelles en fer conduisant aux édifices les plus variés. Pour montrer aux visiteurs avec quelle facilité les enfants pouvaient s'amuser avec ces divers éléments, on voyait deux fillettes d'une dizaine d'années à peine qui élevaient, sous les yeux du public, de somptueuses cathédrales gothiques et de merveilleux Hôtels de ville de style Renaissance.

La maison Richter est certainement la plus importante pour tout ce qui concerne ce genre de jouets puisqu'elle n'occupe pas moins de 1.200 ouvriers répartis dans un grand nombre d'usines.

3° L'industrie du jouet en Allemagne (1).

A) Principaux centres de cette industrie.

Les principales villes manufacturières de l'industrie allemande du jouet sont Nuremberg et Sonnenberg. La première jouit d'une renommée universelle remontant au Moyen Age et le fameux dicton qui déclare que les articles de Nuremberg cheminent à travers tout le monde civilisé (Nurnberg tand geht durch alle Land) provient de ce que cette ville était un centre où affluaient les produits des différentes contrées de l'Allemagne, de la vallée de l'Isar (Bavière), des forêts de Thuringe et des forêts saxonnes. Toutes ces marchandises, après avoir été centralisées à ce point, étaient expédiées dans tout l'univers. C'est seulement un peu plus tard que la ville de Nuremberg a eu une fabrication qui lui fut propre permettant de la considérer comme le siège principal de l'industrie allemande ; Sonnenberg était alors le centre de l'industrie thuringienne.

Dans le royaume de Bavière, il ne faut pas manquer de citer la ville de Furth, dont le développement, au point de vue de la fabrication des jouets, est intimement lié à la prospérité de Nuremberg, autant sous le rapport historique que technique et commercial.

Les districts de Dresde et de Zwickau se distinguent par la production des jouets en bois tandis que le duché de Saxe-Cobourg-Gotha jouit d'une grande réputation pour ses jouets en porcelaine et en carton.

Les provinces annexées, l'Alsace et la Lorraine, ne s'occupent en aucune façon de l'industrie du jouet.

B) Importance du commerce des jouets en métal en Allemagne. Nuremberg et Furth.

Les villes de Nuremberg et de Furth comptent près de 300 fa-

(1) Nous devons à l'obligeante communication de notre collègue allemand, M. Richter, les précieux renseignements concernant l'industrie du jouet en Allemagne. Il y a là tout un historique de cette importante branche de commerce si prospère chez nos voisins ; nos fabricants français feront bien de méditer cet intéressant document qui peut être pour eux plein d'enseignements salutaires.

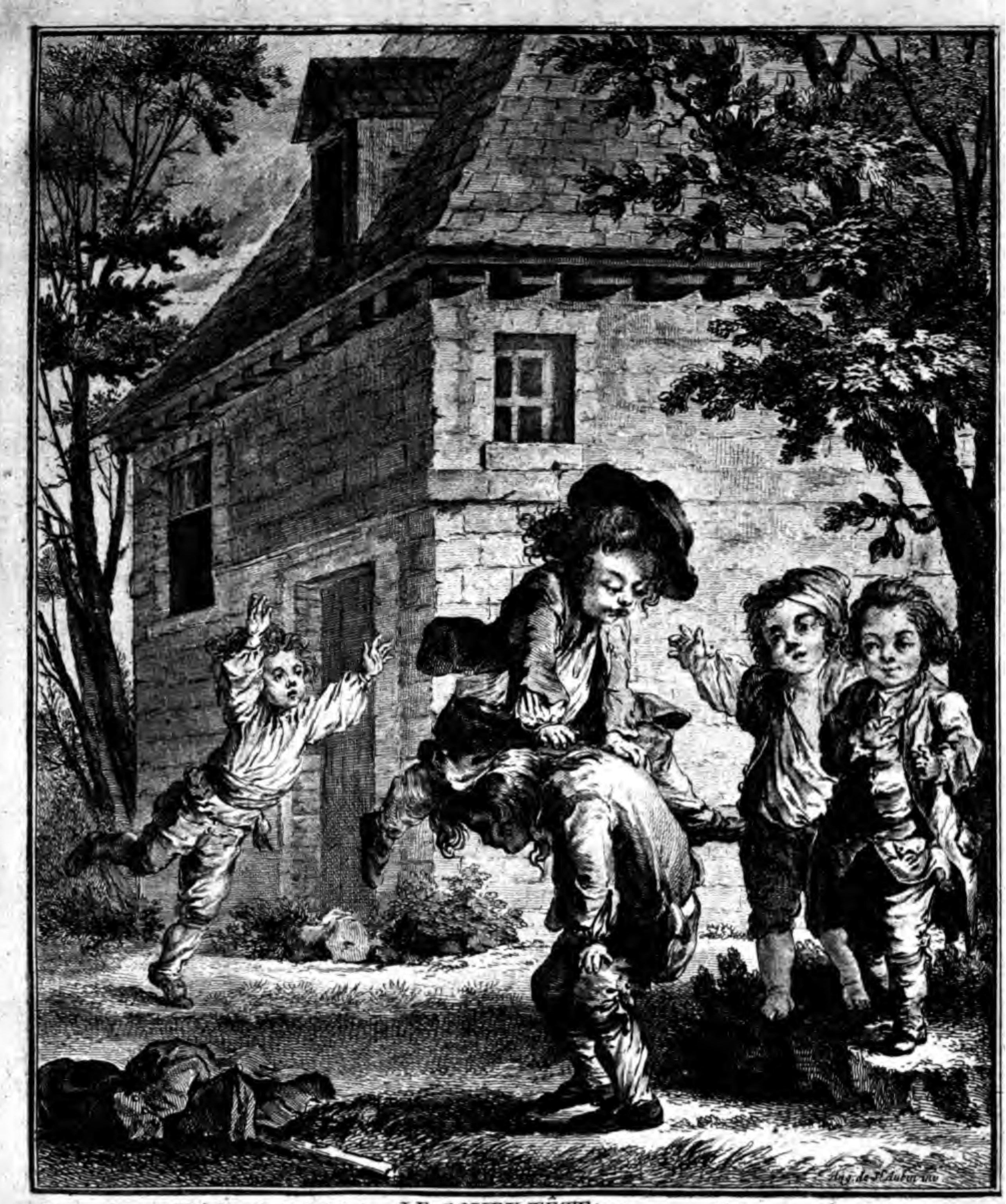
briques de jouets dont 200 environ produisent des jouets en métal et emploient 3.035 ouvriers. Le chiffre total des ouvriers employés dans les deux villes ci-dessus nommées est d'environ 5.000. Ce chiffre paraîtra probablement assez minime étant donné l'énorme production de ces deux centres. La raison en est que le travail domestique a été remplacé par la fabrication mécanique des jouets



VUE PRISE DU « HALL DES FÊTES », LE PAVILLON EST ET LA TERRASSE

en fer-blanc. Les machines ont en grande partie fait disparaître le travail manuel.

Parmi les jouets en métal qui sortent de ces usines, il faut citer les trains de chemins de fer avec tous leurs accessoires. De bonne heure, ces objets ont été très demandés à cette place qui eut l'idée de leur fabrication, probablement en raison de la construction du premier chemin de fer allemand, qui fut établi en 1835 entre Nuremberg et Furth. On fabrique également à Nuremberg des petits bateaux, des vaisseaux de guerre, des jouets aimantés, etc... et à l'époque actuelle on s'occupe à produire des lanternes magiques, des cinématographes, des phonographes ; nous citerons également comme



LE COUPE-TÊTE.

Bon courage; oubliés les soucis de l'école,
Sautés, fendés les airs, retombés aussitôt;
De nos ambitieux vous êtes le Symbole:
Ils veulent s'élever pour tomber de plus haut.

donnant lieu à un commerce très suivi les toupies, crécelles, hochets, trompettes, sabres, machines à vapeur ou à eau, moulins, fontaines, étalages pour poupées, etc...

Les industriels portent une très grande attention à la construction des modèles de machines ainsi qu'aux jouets optiques et électriques qui servent, non seulement de passe-temps, mais encore d'instruction à l'enfant.



PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX

L'une des branches les plus importantes de la fabrication de Nuremberg et de Furth a été la production des jouets en étain très improprement appelés soldats de plomb et c'est à elle qu'elles doivent leur plus grande renommée. Dès la fin du XVIIIe siècle, on fabriquait dans ces villes de petites figures formées d'une composition de plomb et d'étain que les marchands de Nuremberg expédiaient sur tous les points du monde : on était même arrivé à composer des objets très compliqués, tels que des bateaux de guerre munis de tous leurs cordages et montés par des troupes faisant l'exercice.

Le plus célèbre producteur des objets de plomb fut le sieur Hilpert qui mourut en 1792. De nos jours, Nuremberg et Furth exportent annuellement plusieurs millions de soldats de plomb de toutes armes et de toutes nationalités. Ces objets sont fondus, pour les soldats de plomb du type plat, dans des moules gravés en ardoise et s'il s'agit de figures pleines ou en ronde bosse, les moules sont formés d'un métal résistant et ils sont établis d'après les modèles de l'artiste qui a créé la composition.

Le commerce des objets en étain comprend en même temps toutes les petites réductions destinées aux cuisines pour maison de poupées, tels que la vaisselle, les chandeliers, les cadres, etc... On y fait également de l'orfèvrerie d'église. Enfin ce genre d'industrie occupe, tant à Nuremberg qu'à Furth, 20 usines comptant ensemble 150 ouvriers. Le nombre des artisans qui travaillent en dehors au montage et à la peinture de ces objets est environ trois à quatre fois supérieur. Le prix de ces articles est extrêmement variable, puisqu'il va de 5 marks pour 5 grosses de boites comprenant 800 soldats, jusqu'à 5 marks pour une seule pièce, qui est naturellement d'un travail beaucoup plus important et beaucoup plus fini. On peut évaluer à un million de marks la production des jouets en étain, dont les deux tiers sont exportés à l'étranger.

C) **Les jouets en bois et en carton à Nuremberg et à Furth.**

Outre les jouets en métal, on fabrique à Nuremberg et à Furth des jouets en bois et en corne ; 44 établissements s'occupent de cette fabrication à Nuremberg et 8 seulement à Furth. Leur production est extrêmement variée et ils livrent aux commerçants des boîtes de magiciens, des jeux de cubes et de construction, des œufs en bois, des boîtes à ouvrages, des maisons de poupées, des écuries, des étables, des épiceries, des serpents à spirale en corne et toutes les séries des jeux de tables tels que les lotos, les dames, les dominos, etc...

Les jouets en bois les meilleur marché, tels que les cages à mouches et les berceaux de poupées, dont la douzaine ne coûte que quelques centimes, sont fabriqués en Bavière, à Oberammergau et à Berchtesgaden, où la richesse en bois des forêts de l'Etat permet d'établir ces joujoux à un prix extrêmement réduit, car la matière première y est donnée aux ouvriers presque pour rien.

La forêt de la Rhon fournit aussi des jouets en bois, principalement des animaux et des voitures, qui sont centralisés chez les marchands de Nuremberg et de Furth.

Ces deux villes se livrent également à la fabrication des jouets en carton comprenant les cartonnages proprement dits, les livres à images, les théâtres d'ombre, les décalques, etc... 23 fabriques sont



TERRASSE DU PAVILLON DES ÉTATS DE L'EST.

occupées à ce genre d'industrie. Les décalques sont employées non seulement pour l'ornementation des boîtes de construction et pour la décoration des petits meubles en papier ou en carton, mais ils font aussi l'objet d'un commerce spécial et sous forme de carnets pour l'amusement des écoliers, ils sont vendus chaque année par milliers de grosses.

Signalons encore la fabrication des fouets pour enfants et celle des jetons pour le jeu qui sont frappés en métal et appelés « Dantès » ; ce dernier article est exporté en quantité considérable dans tout l'Orient.

D) Importance du commerce des jouets en bois et en porcelaine en Allemagne. — Sonnenberg.

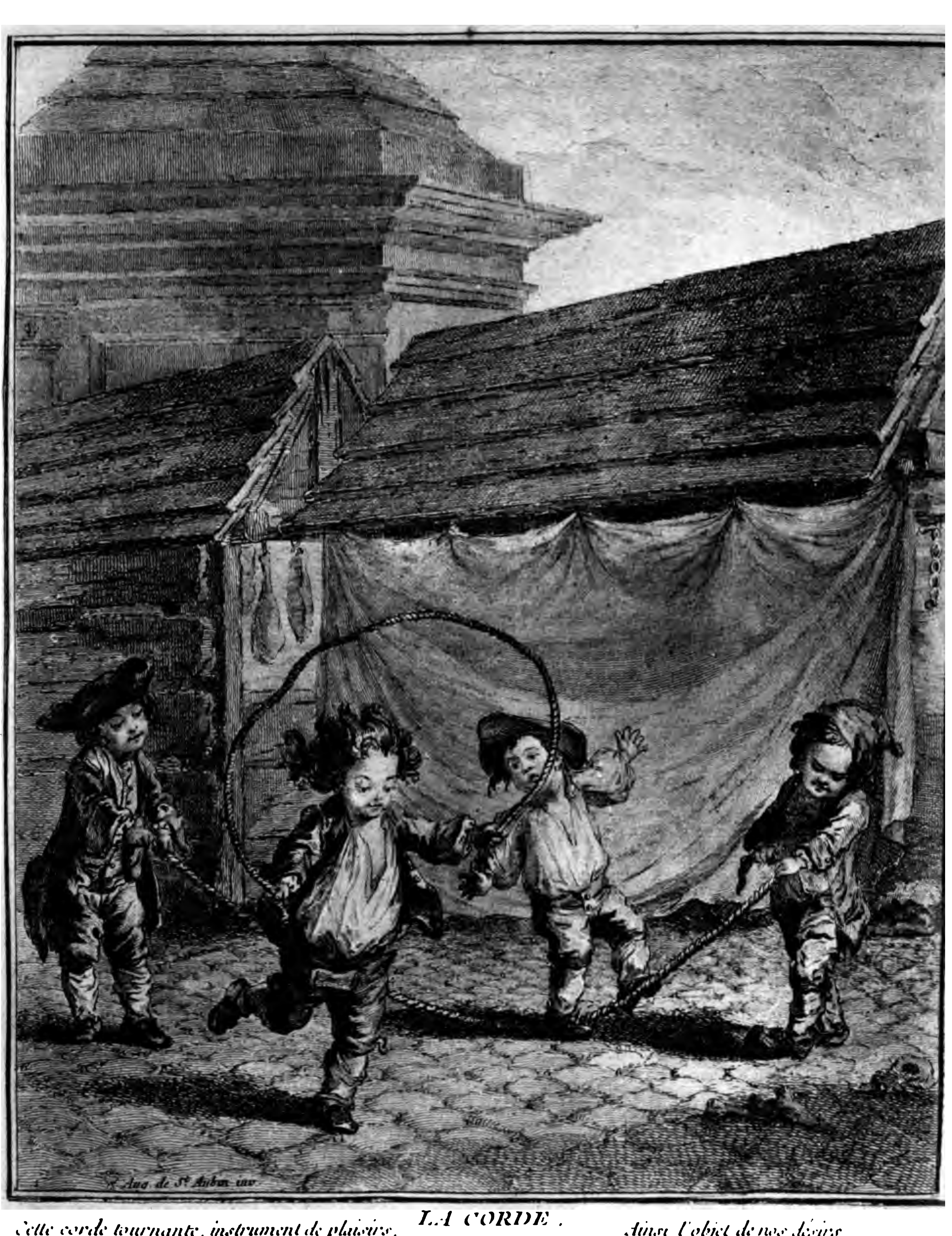
L'industrie des jouets à Sonnenberg, en Saxe Meiningen, est toute différente. L'histoire de cette ville au point de vue de ce genre d'industrie remonte à une époque très reculée et son développement tient à la proximité et à l'abondance du bois dans les vastes forêts de Thuringe. Sonnenberg n'est à proprement parler que le lieu où on centralise les productions du pays dans un rayon de plus de 20 kilomètres à la ronde. Une comparaison entre les villes de Sonnenberg et de Nuremberg ne laisse pas que d'être fort instructive; cette dernière, en effet, travaille surtout le jouet en métal et fournit à la jeune génération masculine de nombreux trains de chemin de fer, des vaisseaux de guerre, des modèles de machines, des sabres, des trompettes, des soldats de plomb, etc... Sonnenberg, au contraire, se préoccupe davantage de la clientèle féminine et soigne principalement la fabrication des jouets en bois et en porcelaine, en terre ou en carton et s'occupe d'approvisionner ces futures mères de famille des ustensiles domestiques destinés aux ménages de poupées. Sonnenberg et Nuremberg se complètent donc l'un par l'autre d'une façon très avantageuse et, sans se faire concurrence, présentent au contraire une très grande force, qu'elles peuvent opposer à la fabrication étrangère.

Une des spécialités de Sonnenberg est la fabrication des objets en carton moulé qui prend son origine dans l'art du modelage, en vogue au XVIIIe siècle. Cette production consistait en figurines en terre glaise ou en cire destinées à faire des portraits ou des têtes de fantaisie.

Au commencement du XIXe siècle, on fabriquait dans cette ville des objets dits de papier mâché dans lesquels, outre la pâte de papier, entrait un mélange de sable et de colle; ce fut surtout lorsque la hausse du bois rendit de plus en plus difficile la vente des objets de cette matière, que l'on donna un développement beaucoup plus considérable à ce genre de commerce; on le modifia sensiblement par l'invention de la compression de la pâte dans des formes.

Les poupées de Sonnenberg arrivent sur le marché au prix de 60 pfennigs la douzaine et ces mêmes articles vont jusqu'à 12 marks la pièce, quelquefois même au delà.

Ce sont les villages voisins de la ville de Sonnenberg qui font les



LA CORDE.

Cette corde tournante, instrument de plaisirs,
Accroche mon joueur, dans son orbe l'entraine.

Ainsi l'objet de nos désirs
Cause bien souvent notre peine

jouets le meilleur marché. Le bourg de Neustadt, petite ville voisine en Saxe-Cobourg et la ville de Cobourg elle-même fabriquent toutes les qualités de poupées.

Depuis un quart de siècle, la vogue des poupées habillées a pris un essor inattendu. Les poupées à tête de cire ont été détrônées par les poupées à tête de papier, absolument inaltérable au lavage, présentant le grand avantage d'être à peu près incassable ; on emploie encore beaucoup de poupées à tête de porcelaine. Les fabriques du district de Sonnenberg vendent beaucoup de têtes séparées et on peut évaluer ce commerce à plusieurs milliers de douzaines de têtes par jour.

Dans la région de Sonnenberg, l'industrie domestique joue encore un très grand rôle, tant pour la fabrication des têtes en carton ou en bois, que pour la construction des corps en toile ou en cuir rembourré de poil, de varech ou de fibres de bois. Les vêtements de poupée donnent également lieu à un commerce très suivi.

Parmi les articles en carton pâte qui se fabriquent à Sonnenberg, il ne faut pas manquer de signaler ces petits animaux très artistiques qui sont, soit recouverts d'un enduit fait avec du drap râpé, soit garnis de peau véritable, de fourrure ou de peluche. On fabrique avec ces éléments de petits tableaux animés mus par un mouvement d'horlogerie qui représentent des scènes champêtres, des basses-cours, etc... Les jouets d'un sou sont également représentés par les cri-cri et les petits danseurs suspendus à l'aide d'un fil de crin, qui s'animent dès qu'on touche la table sur laquelle ils sont placés, etc...

Sonnenberg fabrique également de petits bateaux plus ou moins ornés, des petits canots, puis des jeux à proprement parler, tels que des tirs à la cible. Enfin, suivant en cela ce que nous avons déjà vu pour Nuremberg, on fait aussi dans la ville de Sonnenberg des jeux de construction, des bergeries, des ménageries, des voitures, des chevaux, des écuries, des guignols ; puis des jouets instructifs ou plutôt destinés à apprendre aux enfants à se servir des outils : c'est ainsi que l'on rencontre des boites de menuiserie, des boites de couleurs, etc... Les boites contenant des jeux de société font l'objet d'un important commerce.

Quelques villes dans le voisinage de Sonnenberg, telles que Lauscha, Ernsthal et Steinheid fabriquent spécialement la verroterie pour les arbres de Noël ; ce genre de fabrication dans ces contrées est redevable de sa prospérité à ce que ces mêmes villes établissent les yeux en verre pour les têtes de poupées. Cette industrie du verre

comprend aussi la production des billes en verre qui brillent de mille couleurs, des perles soufflées et des plaques en verre transparent destinées à former les jeunes dessinateurs.

Depuis quelques années, les fabriques de Sonnenberg se sont appliquées à reproduire les articles de fantaisie destinés à être offerts en cadeau à la fin du Carême ; de ce nombre sont les lapins, les poules et une quantité d'autres objets se rapportant aux œufs de Pâques.

E) Les Allemands créent une école industrielle du jouet.

Pour ne pas laisser tomber leur fabrication et dans le but de créer toujours des modèles nouveaux, on a fondé à Sonnenberg une école industrielle destinée spécialement à apprendre ce qui peut intéresser toute la fabrication du jouet. Cette institution, qui fut fondée en 1883 par les commerçants de Sonnenberg, jouit aujourd'hui d'une double subvention, de la part du gouvernement ducal d'abord, et ensuite de la municipalité de Sonnenberg.

Signalons encore quelques centres de production des jouets ; dans les autres parties de la province de Thuringe, à Walterhausen et Ohrdruf (Saxe-Gotha), on fabrique des poupées et des animaux recouverts de peau, des voitures, etc... En outre, les nombreuses fabriques de porcelaine de Thuringe s'occupent de la production des têtes de poupées, des jouets en porcelaine et des petits services de table pour enfants.

La totalité des personnes employées dans l'industrie allemande des jouets de Thuringe s'élève à plus de 30.000, dont les trois quarts sont occupés chez eux, ce qui leur permet de vaquer en même temps aux soins de leurs affaires personnelles. Cette proportion paraît très anormale si on la compare avec le nombre des personnes employées à Nuremberg : la raison est que dans cette dernière ville tout se fait à la machine, tandis qu'à Sonnenberg, tout est encore exécuté à la main.

F) Fabrication des jouets dans l'Erzgebirge Saxon.

Pour compléter cette étude, il faut mentionner l'industrie si florissante du jouet dans l'Erzgebirge saxon ; les principaux centres sont

Olbernhau, Grunhainichen et Waldkirchen où se trouvent de grandes maisons de commerce pour l'exportation du jouet. Quelques endroits, tels que le village de Seiffen, ont le monopole d'une fabrication assez étrange : de petits animaux sont profilés dans des cerceaux semblables aux jantes d'une roue de voiture, qu'on découpe ensuite en tranches égales comme grandeur. Chacune de ces tranches donne la forme générale d'un petit animal qui, pour être à perfection, ne



LE « HALL » DES FÊTES.

demande que quelques coups de couteaux et un peu de peinture. La fabrication de ces jouets extrêmement rudimentaires, explique l'excessif bon marché auquel on peut arriver à les offrir au public.

Les villages de Grunhainichen et de Olbernhau ont suivi l'exemple de Seiffen et le commerce de ces jouets primitifs s'y est développé avec une rapidité surprenante. La vente s'élève actuellement à plusieurs millions de marks et la fabrication de ces jouets, dont les principaux articles sont les fusils, les jeux de quilles, les voitures d'enfants, les poupées, les chevaux de bois coloriés, etc... occupent environ 10.000 personnes.

Pour terminer cet article par un peu de statistique, on peut dire que dans l'Empire allemand, 50.000 personnes environ sont occupées dans l'industrie du jouet. Le chiffre total des transactions se monte à 50 ou 60 millions de marks par an, dont les trois quarts sont destinés à l'exportation dans les pays étrangers. Dans ce chiffre imposant, on peut dire que quatre-vingt-dix pour cent reviennent aux deux seules villes de Nuremberg et Sonnenberg.

VI. — L'EXPOSITION HONGROISE

La Hungarian Trading Company, de Budapest, avait présenté des jeux servant à l'éducation. Quoique le Jury ne les ait pas jugés dignes de récompense en raison du caractère plutôt scientifique de cette Exposition, ils méritaient néanmoins d'être signalés. Les objets exposés consistaient en animaux ou personnages simplement découpés dans une planche de bois présentant une certaine épaisseur ; mais le dessin de ces pièces au lieu d'être, comme cela se pratique ordinairement, laissé aux soins d'un ouvrier plus ou moins soucieux des règles de l'esthétique, est, au contraire, confié à un artiste qui l'établit avec un soin tout particulier. Ces jouets présentent donc des silhouettes qui se rapprochent beaucoup de la réalité. Elles sont même assez parfaites pour être proposées comme modèles dans les écoles de dessin et il y a dans ces jouets artistiques une idée qui, étant un peu approfondie, pourrait donner des résultats réellement intéressants.

VII. — L'EXPOSITION AMÉRICAINE

La maison Brunswick, Balke, Collender C°, de Chicago, a obtenu un Grand prix pour un billard très remarquablement ouvragé et présentant cette disposition particulière que sur l'un des côtés étroits, on avait ménagé un tiroir dans lequel étaient remisés certains accessoires pouvant être utilisés pour le jeu. Les mêmes exposants ont présenté des queues de billard marquetées avec beau-



LA TOUPIE

ous le travail votre force succombe ; *Vous connoitrés bientôt le repos de la tombe ;*

[illegible] jeux consacrent leurs sueurs *Bientôt ils connoitront les travaux, les douleurs.*

coup de goût et d'un travail très soigné. En outre, la maison Brunswick a exposé une sorte de champ clos pour jouer aux quilles qui offre cette particularité d'être construit de façon à éviter complètement le bruit provenant du roulement de la boule et du choc des quilles. Elle parvient à ce résultat en formant le sol à l'aide de diverses épaisseurs de bois placées dans des sens différents. Ce premier plancher est porté par des traverses, sortes de lambourdes qui repo-



MONUMENT DE LA LOUISIANE (GRANDE PLACE).

sent elles-mêmes sur un second plancher garni de coke et de poussier placé de manière à laisser un matelas d'air entre la partie supérieure et la partie inférieure du plancher. Cette disposition ingénieuse, assure l'exposant, permet de jouer au-dessus d'une chambre de malade sans que ce dernier puisse même s'en douter.

Un Grand prix a été accordé à la société U. S. Playing Card C°, de Cincinnati. Cette Compagnie fabrique des jeux de cartes instructifs qui ne manquent pas d'ingéniosité ; on trouve ainsi le moyen d'apprendre en s'amusant, la grammaire, l'orthographe, les langues étran-

gères, la musique, l'arithmétique, toutes les connaissances en un mot dont peut être orné l'esprit humain.

Une médaille d'or a été attribuée à MM. PARKER BROTHERS, de Salem (Mass.). Cet industriel a modernisé les anciens jeux d'oie qui ont fait le bonheur d'innombrables générations d'hommes depuis le XVII[e] siècle jusqu'à nos jours. Le Jury s'est montré très favorable à M. Parker parce que ses jeux ont un côté instructif qu'il est toujours bon d'encourager. C'est ainsi que cet exposant nous a présenté un jeu de chemin de fer dans lequel une locomotive en miniature doit accomplir en quelques secondes un de ces interminables trajets, auxquels sont condamnés tous les voyageurs qui, en Amérique, veulent visiter les villes les plus importantes. Les joueurs, en faisant manœuvrer cette inoffensive machine, apprennent à connaître les voies ferrées les plus directes ainsi que les principales villes qui se trouvent sur leur parcours.

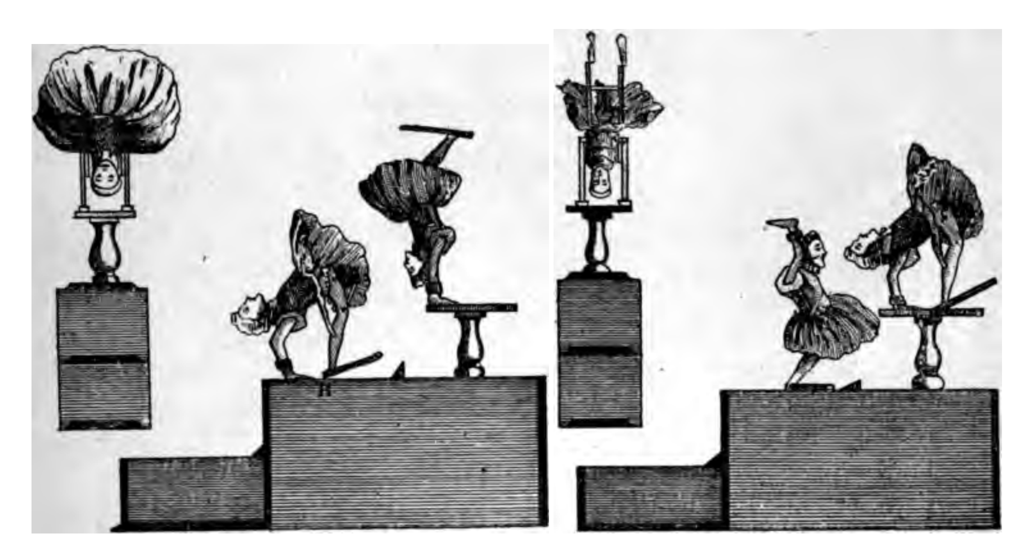
Une médaille d'argent a été accordée à la maison SCORER C°, de Richemond, qui avait présenté un compteur d'un type tout à fait spécial et nouveau pour marquer les points au jeu du Golf. Ce petit appareil, semblable en tout point à une montre ou à un podomètre, permet, à l'aide d'une pression sur l'anneau de l'appareil, d'imprimer sur un disque de papier, les différents points accomplis par les joueurs. Cette méthode évite toute contestation et si elle n'est pas plus expéditive que les anciennes méthodes, elle présente du moins l'avantage de la nouveauté.

Une médaille de bronze a été attribuée à MM. AUSTIN et CRAW, de South Norwalk, qui à vrai dire étaient les seuls exposants ayant concouru pour des jouets proprement dit. Malheureusement pour ces industriels, la présentation défectueuse de leurs articles ainsi que le peu de nouveauté et de mérite de ces modèles n'ont pas permis au Jury de leur accorder une plus brillante récompense.

VIII. — L'EXPOSITION CANADIENNE

La maison SCADDING AUTOMATIC TOY C°, de Toronto, avait présenté un jouet assez ingénieux. C'est un petit personnage disposé de telle manière, que placé en haut d'un escalier il parvient jusqu'en bas par

une série de cabrioles provoquées par la chute d'une certaine quantité de mercure qui, se déplaçant lentement, entraîne la partie supérieure du personnage. Ce jouet, en somme, n'est qu'une réminiscence



LES SAUTEURS CHINOIS
(D'après un recueil du XVIII[e] siècle.
« Récréations physiques et mathématiques ».

un peu lointaine d'un acrobate, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, sous le nom de « Sauteur chinois » accomplissait déjà les mêmes prodiges pour le plus grand bonheur des Parisiens.

IX. — L'EXPOSITION SIAMOISE

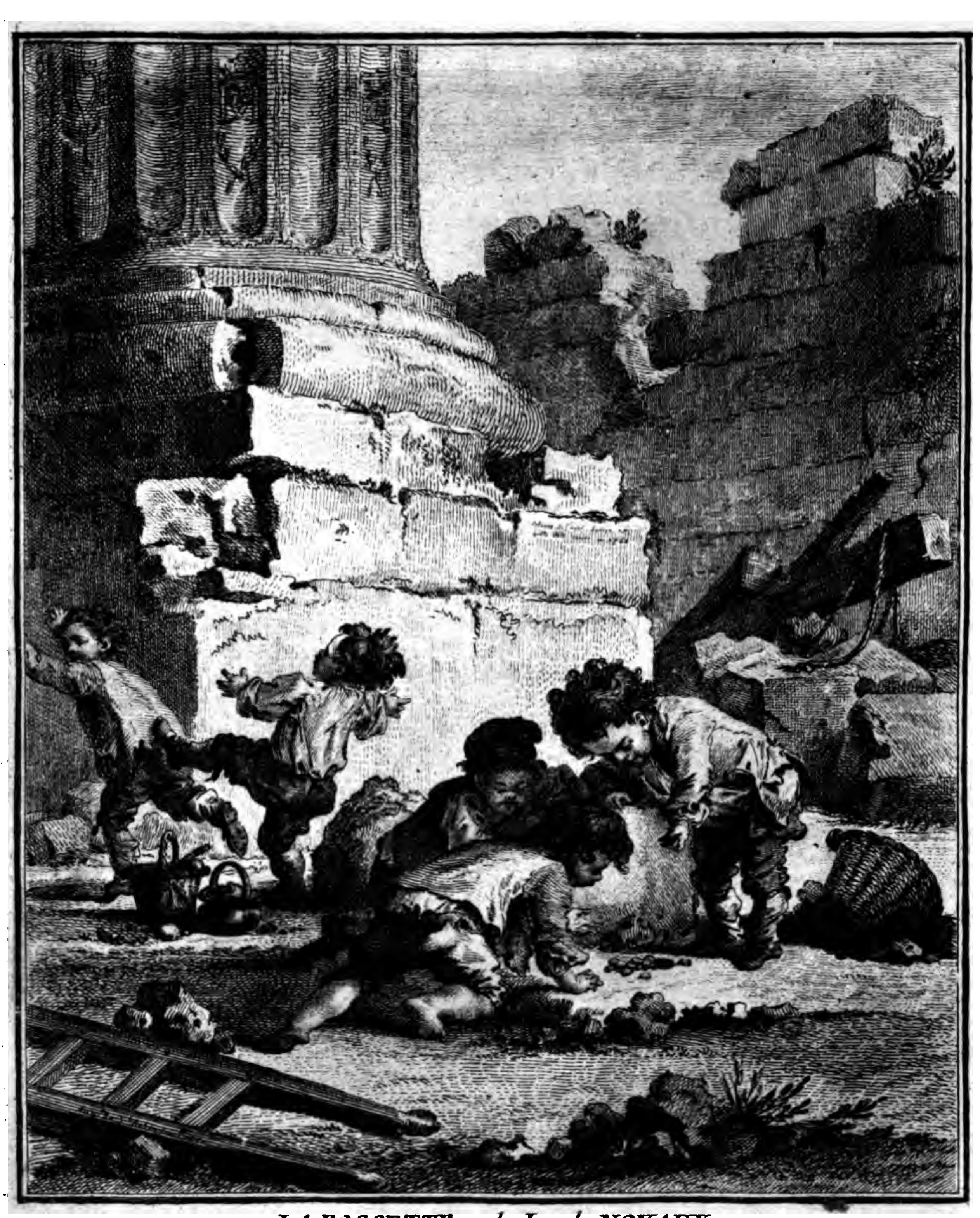
La maison MAI CHAREON avait montré quelques masques destinés à l'amusement des enfants; mais la partie la plus originale de cette Exposition consistait en un choix de serpents et de lézards en bois articulé. Ces reptiles exécutés avec un très grand souci d'imiter la nature ne laissaient vraiment rien à désirer sous le rapport de la sculpture et du coloriage. Le prix auquel on peut, dans le pays, se procurer ces jouets est tout à fait extraordinaire de bon marché.

X. — L'EXPOSITION JAPONAISE

La Section japonaise est parmi les Sections étrangères, celle qui nous a paru sinon la plus remarquable, du moins celle qui a le plus étonné tous les visiteurs, Il n'y a pas à se dissimuler que nous avons tout à redouter de l'invasion des produits manufacturés provenant du Japon. Ce peuple fait montre d'une telle ingéniosité, d'une telle patience dans le travail et d'une si grande souplesse à reproduire les modèles de la vieille Europe que nous avons tout lieu de craindre qu'aussitôt qu'il en aura le loisir, il reprendra contre notre industrie une lutte redoutable. Certes nous pourrons toujours garantir notre pays à l'aide des tarifs douaniers, mais là s'arrêtera la protection que pourra nous accorder notre Gouvernement, car sur tous les marchés étrangers, il est à redouter que les Japonais ne viennent à nous supplanter par les bas prix de leurs ingénieuses productions.

La Section des jouets comprenait 32 exposants et elle aurait dû en renfermer 37, mais il y eut 5 défections au dernier moment. Nous allons passer en revue rapidement les divers produits dont quelques-uns méritent tout à fait de retenir l'attention. Nous signalerons entre autres Murai-Kiyemon, qui est le représentant de la grande association des fabricants de poupées à Osaka. Cet exposant a obtenu une médaille d'or pour ses poupées avec têtes en bois représentant des personnages en costume national très richement habillés ; ces jouets qui sont exécutés avec un soin et une perfection remarquables sont, paraît-il, au Japon, plutôt considérés comme des objets d'art que comme des jouets de la première enfance. Ils sont donnés aux jeunes filles jusqu'au moment de leur mariage et sont conservés sur des étagères dans les maisons, au même titre que chez nous les porcelaines de Saxe ou les biscuits de Sèvres.

On sait qu'il existe au Japon une fête annuelle connue sous le nom de la fête des poupées, dans laquelle toutes ces élégantes figurines sont exposées en grande pompe par leurs jeunes propriétaires. Nous insistons tout particulièrement sur le caractère artistique de ces pièces qui présentent pour nous le plus grand intérêt.



LA FOSSETTE *ou le Jeu de* **NOYAUX**.

Dieu! dans vos jeunes coeurs quel vice prend naissance?
D'un joueur savez-vous quel est le sort fatal?
Victime du malheur, jouet de l'esperance;
Il vit dans le mépris et meurt a l'hopital.

TAKENOUCHI-TAKIZO, à Hyogoken, qui est fabricant de jouets, n'avait envoyé à l'Exposition que des boîtes, des cabinets et des petits meubles couverts en paille et ornés de marqueterie de couleur faite avec la même matière. Toutefois, la richesse des objets exposés et la perfection de ce travail a engagé le Jury international à lui accorder un Grand prix, car ce genre de fabrication, totalement inconnu dans nos contrées, est vraiment surprenant.

TANIGUCHI-TOKUGIRO, de Kiòto, fabrique des jouets d'un genre tout spécial ; ce sont des animaux faits en coton, n'ayant d'autre armature qu'un fil de fer recouvert de papier jaune pour imiter la couleur si caractéristique de la peau des patte de volatilles et dont le corps est teint assez sommairement. Pour donner la vie à l'animal deux demi-perles forment les yeux tandis qu'un bout de carton moulé figure le bec. Ces petits oiseaux sont exécutés avec infiniment d'esprit et leur allure est charmante : leur prix de vente est tout à fait infime, à peine quelques sous la douzaine.

Le même industriel fabrique des quadrupèdes dont le corps est également fait en coton, mais cette matière est apprêtée et peignée de façon à donner l'apparence du poil. Des petits chiens et des chats représentés dans l'attitude de la marche sont remarquables comme fini d'exécution et leur allure est des plus naturelles. Cet exposant, qui occupait la plus grande partie de la Section, a mérité une médaille d'or.

La FUKUOKA SHI HAKATA DOLL TRADERS' ASSOCIATION, qui avait exposé toute une série de sujets en terre cuite peinte se vit également attribuer une médaille d'or. On ne peut pas à proprement parler considérer ces objets comme des joujoux ; ce sont plutôt des pièces de collection ou d'étagère que des sujets destinés à l'amusement des enfants. Toutefois au point de vue artistique et sous le rapport de l'exécution de ces groupes et de ces statuettes il est difficile de trouver quelque chose de plus gracieux et de mieux fini.

INOUE-SEISUKE, de Fakuoka avait, présenté des objets de même nature et il a mérité également une médaille d'or.

ASAOKA-IWATARO, de Tokio, a été exclus des récompenses car, malgré l'importance de la maison, son Exposition était insuffisante.

Nous signalerons parmi les exposants qui ont obtenu des médailles d'argent la maison MISAKI-SEIJIRO, de Kiòto, qui a dû en partie sa

récompense à son ancienneté ; cette maison existe depuis plus de cinquante ans et sa fabrication est du reste analogue à celle du Murai-Kiyemon, quoiqu'un peu moins soignée.

Marutoku Taniguchi Branch Store, de Kobé, participe à la même récompense que Taniguchi-Tokujiro, de Kiôto, car quoiqu'il ait une Exposition différente, il n'est en réalité que le représentant d'une des branches industrielles de la maison.

Murase-Shichisaburo, de Aichi-Ken était représenté par de petits groupes assez intéressants figurant un ou plusieurs personnages dans l'attitude chère aux Japonais ; ces divers sujets sont généralement occupés à prendre le thé. Les petites figurines sont montées sur des plateaux en laque ayant au fond un paravent à plusieurs feuilles. Il fabrique également des poupées accotées à un rosier, représentation symbolique qui est, paraît-il, très en honneur au Japon.

Oka-Heizo, de Kiôto, avait envoyé un jouet charmant et très ingénieux. Dans une grande boite rectangulaire était placée, au centre, une poupée richement habillée ; tout autour, dans un nombre égal de cases étaient rangées 30 perruques disposées de telle sorte que l'on pouvait changer la coiffure de la poupée à volonté et en faire alternativement un homme ou une femme, un magistrat ou un prêtre, un médecin ou un grand seigneur, etc... Le prix de cet objet était du reste fort élevé, mais le travail de ses différentes transformations était vraiment remarquable

L'Exposition de la maison Sakuta-Mogobei, de Osaka comprenait deux planches entières de vitrines remplies de poupées à bon marché, habillées de crépons rouge et violet du plus violent effet et d'un aspect assez peu agréable pour l'œil d'un européen.

L'envoi de Tokenouchi-Masujiro, de Tokio, ne comprenait que trois grands poupards contenus dans des boites en bois et n'a pas paru mériter au delà d'une médaille d'argent.

La maison Asai-Sekisei, de Tokio, avait présenté de petites cages à mouche en une matière imitant l'ivoire ; le travail en était très fin et fut fort apprécié par le Jury qui décerna à cet exposant une médaille d'argent.



Le Jour de l'An. (Lith. de Marlet).

La maison Oka, Ihei, Tamaya Cho, de Kiôto, avait une Exposition particulièrement intéressante, car c'est elle qui avait reproduit fort exactement les objets européens. Sa spécialité est la fabrication des sifflets en métal ; son travail est remarquablement bien fait, eu égard surtout à l'extrême bon marché auquel elle peut le livrer. Ce sont certainement des industriels de ce genre qui sont les plus redoutables pour notre commerce européen.

Avec la maison Nakai et C°, de Kobé, nous entrons dans le mobilier des poupées et nous devons déclarer que ce sont de véritables petites merveilles, que tous ces fauteuils en bambou si délicatement travaillés et assemblés avec toute la précision de l'ébénisterie de luxe. Ces articles se vendent par séries complètes et peuvent être obtenus, au Japon, à des prix extraordinaires de bon marché.

La maison Kojima, Hyakuzo et Tokio, fabrique des animaux en ouate dans le même genre que ceux confectionnés par la maison Taniguchi-Tokujiro, mais son commerce étant moins étendu et plus nouveau, elle n'a mérité qu'une médaille d'argent.

La maison Hakone-Bussan-Goshi-Kwaisha, de Kanagawa Ken, présentait uniquement des petits objets en bois tourné très finement exécutés ; on retrouve les inévitables œufs s'emboîtant indéfiniment les uns dans les autres ; les gobelets cylindriques à boire et quelques autres pièces du même genre. Cette maison obtint une médaille d'argent.

La maison Shinano-Kametaro, de Osaka, proposait à l'importation des oiseaux empaillés et préparés de manière à pouvoir être employés par l'industrie. Les bas prix auxquels cette maison pouvait fournir ces objets étaient tout à fait remarquables.

L'industrie de la maison Wakano-Sobei, de Osaka, consiste uniquement dans la fabrication et la vente des cerfs-volants carrés ou en forme d'animaux. Cet exposant peut fournir de très grands cerfs-volants à un prix qui ne dépasse pas 2 ou 3 sous la pièce. La consommation de cet article est extrêmement importante au Japon.

Nous ferons la même observation pour la maison Obitani-Sashichi, de Nagasaki, dont l'industrie est pareille à celle du précédent.



CARTONNAGES & MAQUETTES. — LOCOMOTIVES & AUTOMOBILE DE LA RESTAURATION.
MOULES A SOLDATS DE PLOMB. — BOITES A SURPRISES.

(Collection de M. Henry D'Allemagne)

Ce sont des modèles d'animaux fort bien exécutés qui nous sont présentés par la maison Yasui-Kioshi, de Tokio, ces modèles qui sont recouverts de peau et décorés avec soin sont réellement très intéressants. On leur reprocherait seulement de ne pas ressembler suffisamment à des jouets.

Les exposants suivants ont obtenu une médaille de bronze:

La maison Murakami et C°, de Tokio, pour de petits sujets installés sur des plateaux en laque. On ne saurait malheureusement approuver ses essais de reproduction des costumes américains qui laissent beaucoup à désirer.

La maison Hattori-Manji, de Tokio, pour quelques poupées d'un médiocre intérêt.

La maison Kyoto-Joshi Shokugye Gakko, de Kiòto, pour des animaux en cartonnage d'un travail assez rudimentaire.

La maison Tonaka- Ahokichi, de Kanagawa Ken, a la spécialité du tournage et des boites se renfermant les unes dans les autres.

Les exposants suivants n'ont obtenu aucune récompense en raison de l'insuffisance de leur Exposition et de la qualité fort ordinaire de leurs produits : Fukui-Genjiro, de Yokohama ; Takada-Saijiro, à Tokio; Asaoka-Iwataro, à Tokio Watanabe Kanyemon, de Kanagawa Ken, etc... La maison Kitashimidsu-Katsuzo, de Kiòto, qui avait été primitivement classée dans la Section des jouets a été renvoyée dans une autre Section comme éditant des cadres photographiques.

XI. — L'EXPOSITION HINDOUE

Les jouets étaient représentés dans le pavillon de l'East India par deux exposants, Ardeshir et C° ainsi que Bhumgara et C°, tous deux de Bombay.

Le premier exposait des animaux en bronze massif polis avec une grande perfection mais qui étaient bien plutôt des diminutifs d'objets

d'art que des jouets destinés aux enfants tel que nous l'entendons dans notre pays.

Le second avait exposé toute une série de jouets en bois sculpté, peint, laqué et doré à la main ; on remarquait principalement des chariots richement attelés, des éléphants portant sur leur dos d'imposantes tourelles, des singes, des animaux et oiseaux de basse-cour, etc... Tous ces sujets sont traités avec le plus grand soin, mais on doit plutôt les considérer comme des objets d'art que comme des jouets proprement dit.

Au point de vue du prix, le représentant nous a déclaré que les animaux les plus simples atteignaient le prix de 2 fr. 50 la pièce, tandis que les grandes voitures attelées de plusieurs paires de bœufs ne pouvaient pas être cédées à moins de 40 à 100 francs.

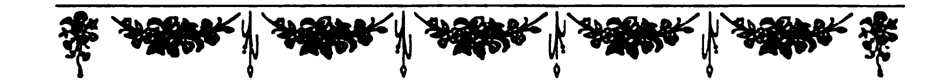
Cette Exposition considérée comme Exposition collective du jouet indien a obtenu une médaille d'argent.

XII. — L'EXPOSITION CHINOISE

C'est le Gouvernement chinois qui exposait officiellement comme représentant des industriels de son pays et il lui fut décerné une médaille de bronze pour les deux articles de jouets qu'il présentait au public : d'abord le classique cerf-volant affectant soit la forme géométrique, soit les figures d'animaux plus ou moins fantastiques, ensuite des sifflets d'une nature spéciale.

De même que les Japonais, les Chinois excellent dans la fabrication des cerfs-volants qui sont une véritable gloire nationale et dont il se fait, dans le pays même, une consommation extraordinaire.

Les sifflets méritent de retenir un peu plus longtemps l'attention du public ; ce sont des espèces de harpes éoliennes que l'on attache à la queue des pigeons et qui sont disposées de telle sorte que le vent, en s'engouffrant dans les cavités de ces objets, produit une sorte de sifflement qui remplit de joie et d'admiration les habitants du Céleste Empire. On nous a présenté un grand nombre de ces sifflets aux formes les plus variées, mais nous n'avons malheureusement pu nous rendre compte de l'ingéniosité de ce système qui du reste n'aurait aucune chance de faire fortune dans notre pays.



CHAPITRE IV

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

I. — COMPOSITION DU JURY

La Classe des jouets avait été jointe, pour la facilité des opérations du Jury, aux Classes qui présentaient une analogie plus ou moins lointaine avec elle :

Groupe 35 : Articles de voyage et de campement, industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

Groupe 36 : Jouets, bimbeloterie.

Groupe 60 : Cuirs, bottes, bottines et souliers, gants, fourrures et peaux, vêtements de fourrures.

Les nations qui se trouvaient représentées dans cette réunion de Groupes étaient :

La France, avec MM. Wuitton, Pfeiffer-Brunet, Lafont et Henry D'Allemagne.

L'Allemagne, avec M. Richter, le grand fabricant de constructions en sable comprimé.

La République Argentine, avec M. Thomas.

Le Mexique, avec M. Monasterio.

Le Brésil, avec M. Dahne.

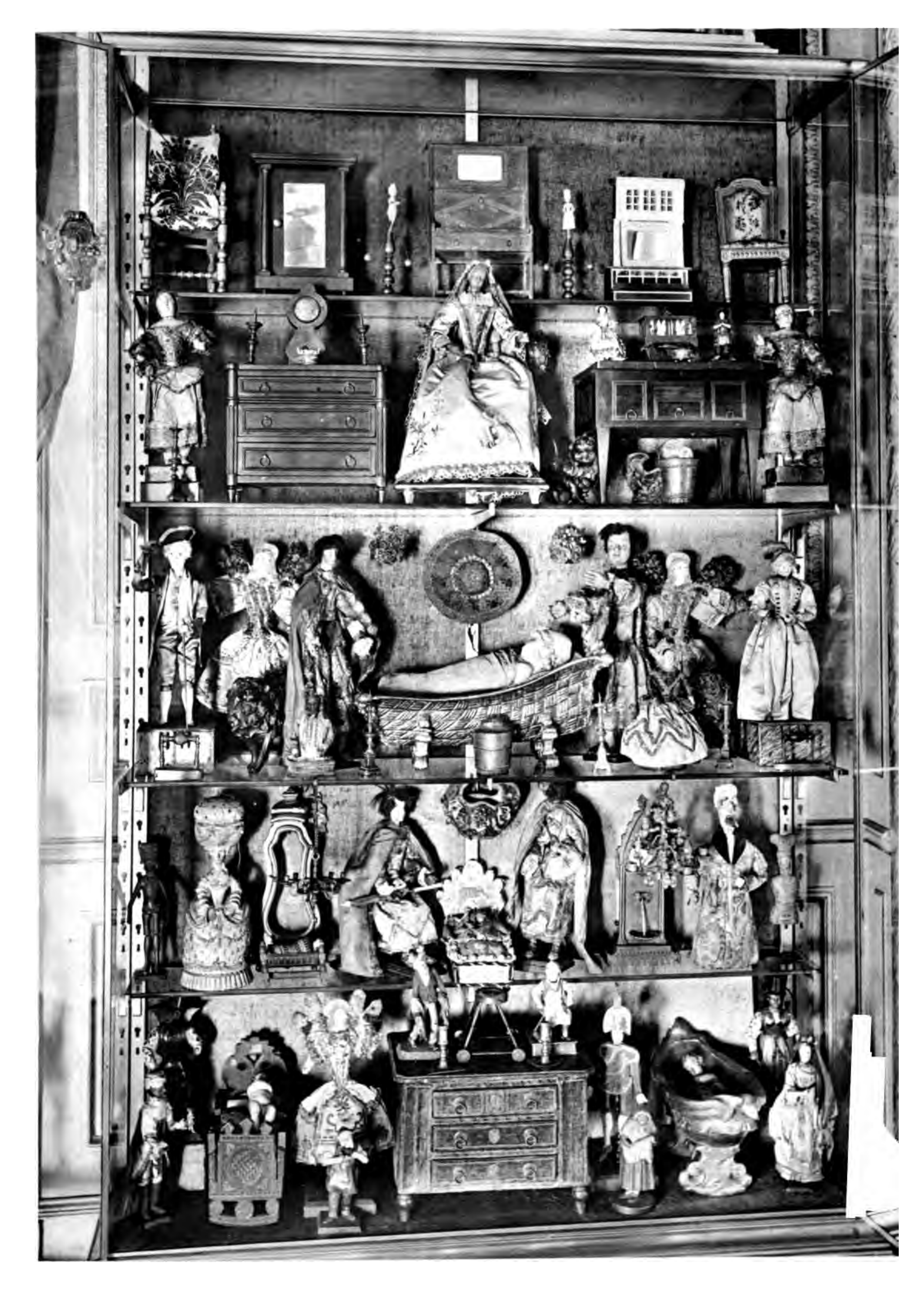
Le Japon, avec M. Doï.

Les États-Unis étaient représentés par MM. Haye, Scanelle, Schwerdtmann, Pearson.

II. — FORMATION DU BUREAU

Le 2 septembre, les membres du Jury furent convoqués dans le bureau de M. Hulbert, le sous-directeur de la World's Fair, où lecture nous fut alors donnée de la composition du bureau telle qu'elle avait été arrêtée par les hauts personnages de l'Exposition. On demanda, il est vrai, si les personnes présentes avaient quelques objections à faire à ce choix et comme au milieu de la stupeur que causait cette manière d'agir personne ne répondait, M. Hulbert déclara que le bureau était définitivement constitué. Il est à peine besoin d'ajouter que les Américains s'étaient réservé tous les honneurs et qu'aucun étranger ne fit partie du bureau. Le président était M. Haye, le vice-président M. Scanelle, qui présida effectivement presque tout le temps en l'absence de M. Haye, enfin le secrétaire était M. Pearson, fort aimable journaliste de New-York, et qui, n'ayant aucune connaissance spéciale des diverses industries représentées, se trouvait parfaitement apte à aider et diriger toutes les délibérations. Il est bon d'observer que les opérations du Jury ont été très laborieuses et que, malgré les nombreuses réunions que nous avons tenues, presque toujours deux réunions dans la même journée, et cela pendant deux semaines, les travaux ont marché avec une lenteur désespérante.

Une des raisons du peu d'activité des jurés américains résidait en ce que ces derniers étaient payés sept dollars par jour et qu'ils suivaient d'une façon fort intermittente les opérations, afin de ne pas négliger leurs affaires personnelles. Cette nonchalance, quoique ayant été très vivement critiquée par notre collègue, M. Vuitton, n'arriva à être définitivement vaincue que par un ordre de l'administration, qui déclara qu'elle voulait que les opérations fussent terminées et le résultat rendu pour le mardi 20 septembre.



POUPÉES DE CRÈCHES ALLEMANDES & ITALIENNES. · POUPÉES DE MODES.
BAMBINI ET PETITS MEUBLES JOUETS.

(Collection de M. Henry D'Allemagne



ENSEMBLE DE L'EXPOSITION DE LA MAISON FERNAND MARTIN

III. — RÉPARTITION DES RÉCOMPENSES

La manière dont les récompenses devaient être attribuées avait été organisée d'une manière réellement très ingénieuse, je dirai même trop scientifique, car si les prescriptions avaient été suivies à la lettre, ce n'est pas trois semaines mais bien trois mois qu'il aurait fallu pour exécuter, au pied de la lettre, les injonctions de l'administration américaine. Les feuilles remises aux membres du Jury étaient divisées en onze colonnes ainsi réparties :

1° Date de la fondation de la maison de commerce ;

2° Nombre d'employés ;

3° Surface occupée par les usines ou ateliers (ces divers renseignements étaient réservés uniquement à éclairer les membres du Jury sur l'importance de l'exposant).

Les colonnes suivantes étaient destinées à l'attribution des notes se rapportant au plus ou moins d'intérêt que présentait l'Exposition de chaque concurrent ;

4° Importance ou valeur de l'objet par rapport à son utilité pour l'humanité : le maximum était 25 ;

5° L'adresse ou l'ingéniosité : le maximum était 25 ;

6° La présentation au public du produit exposé : cet article se rapportait surtout à l'habileté avec laquelle l'exposant avait tiré parti, au point de vue décoratif, des objets présentés : le maximum était 10 ;

7° Importance du chiffre d'affaires annuel de l'exposant : maximum : 10;

8° Qualité de la marchandise et dans certains cas son extrême bon marché : maximum : 10.

9° Date à laquelle l'Exposition avait été complètement installée. (Il est à peine besoin de dire qu'il a été absolument impossible de suivre rigoureusement cette dernière indication, car au mois de septembre, toutes les Expositions n'étaient même pas complètes). Maximum : 10.

10° L'exposant est-il le créateur ou a-t-il pris la suite d'un prédécesseur ? Maximum : 5 ;

11° Précédentes récompenses obtenues aux diverses Expositions Universelles. Maximum : 5.

Il n'a pas été possible, comme nous le disons plus haut, de suivre

rigoureusement ces indications, car on arrivait à peine alors à donner une médaille de bronze à des maisons qui précédemment avaient toujours obtenu un Grand prix.



Les Jeux des Enfants. (Frontispice du livre de Katz Kinderspeel).

Les récompenses furent ainsi décernées :

Exposants	ayant réuni de	90 à 100	points	un Grand prix.
—	—	80 à 90	—	Médaille d'or.
—	—	70 à 80	—	Médaille d'argent.
—	—	60 à 70	—	Médaille de bronze.

A cette Exposition, il n'a été décerné ni diplômes d'honneur, ni mentions honorables.

IV. — RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS

Au point de vue du jouet, la France avec ses 5 Grands prix, ses 4 médailles d'or, ses 5 médailles d'argent et ses 3 médailles de bronze, a été placée en tête de toutes les autres nations. L'Allemagne, en effet, qui vient immédiatement après, n'ayant obtenu que 2 Grands prix, l'un pour l'Exposition collective de Sonnenberg et l'autre pour Margaretha Steiff. Elle a eu, en outre, 1 médaille d'or et 1 médaille de bronze.

Quant aux États-Unis, leur Exposition a été vraiment inférieure sous tous les rapports, comme nombre d'abord et surtout comme ingéniosité et comme perfection des objets exposés. Il ne faut cependant pas en conclure que la fabrication des jouets soit négligée à un tel point en Amérique ; il faut plutôt attribuer cette pénurie d'exposant à l'indifférence sinon à la rivalité d'Etat à Etat qui a empêché les principaux industriels d'envoyer leurs produits à l'Exposition de Saint-Louis. Ils ont obtenu, cependant, 2 Grands prix, 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze.

Au point de vue des collaborateurs, les Américains se sont montrés forts généreux et nous ont assuré qu'il serait tenu compte de toutes nos propositions. Nous avons en conséquence demandé, ainsi qu'il est de règle, pour les premiers collaborateurs, une médaille d'un rang inférieur à celle obtenue par les chefs d'industrie et nous avons descendu d'un degré suivant l'ordre de présentation fait par les chefs d'industrie eux-mêmes.

Le Japon s'est trouvé fort bien partagé avec 1 Grand prix, 4 médailles d'or, 15 médailles d'argent et 5 médailles de bronze.



POUPÉES PROVENANT D'UNE GRANDE CRÈCHE ALLEMANDE DATÉE DE 1744.

(Collection de M. Henry D'Allemagne)



CHAPITRE V

LE COMMERCE DU JOUET

I. — COMPARAISON DE L'IMPORTANCE DU COMMERCE DU JOUET DANS LES DIFFÉRENTES NATIONS

Il est extrêmement difficile d'arriver à indiquer à l'aide de tableaux synoptiques l'importance relative du commerce des jouets dans les différentes nations ; ces chiffres d'ensemble sont impossible à se procurer avec certitude et les seules données présentant quelques chances de sincérité sont celles qui nous sont offertes par les statistiques des douanes. Malheureusement, ces renseignements sont extrêmement vagues en ce sens que, pour le sujet qui nous occupe, les jouets et les jeux sont classifiés sous la rubrique générale de bimbeloterie : celle-ci comprend elle-même une quantité considérable d'objets qui n'ont avec les jouets qu'un rapport bien éloigné. Ces uniques renseignements que nous pouvons trouver dans les statistiques douanières sont tout à fait sujets à caution et il faudrait n'avoir jamais eu à faire par soi-même une opération en douane pour ignorer de quelle manière sont faites les déclarations pour la statistique. Employés et expéditeurs donnent des chiffres souvent bien approximatifs et comme le législateur n'a pas pu prévoir toute l'infinité des objets qui peuvent faire l'objet des transactions, on est bien souvent obligé de faire rentrer dans une des classes déterminées certaines marchandises qu'on ne sait vraiment à quelle catégorie attribuer.

Ceci dit, nous donnons ci-après le tableau des exportations pour l'année 1902, le dernier qui ait été publié par l'administration des douanes.

Exportation des Jouets et Jeux français en 1902

(Statistique de la direction générale des Douanes.)

PAYS D'EXPORTATION	COMMERCE GÉNÉRAL						COMMERCE SPÉCIAL		
	QUANTITÉS EXPORTÉES				Poids net	Valeur	QUANTITÉS EXPORTÉES		Valeur
	Par navires		Par terre	Total			Poids brut	Poids net	
	Français	Étrangers							
Angleterre	124.121	1.475.999	»	1.600.120	1.285.448	»	1.573.159	1.258.527	»
Allemagne	37.108	241	92.810	130.129	104.160	»	129.995	103.996	»
Pays-Bas	25.926	1.922	2.144	29.992	23.994	»	29.992	23.994	»
Belgique	215	»	565.526	565.741	452.828	»	564.564	451.651	»
Suisse	»	»	74.575	74.575	62.252	»	61.614	49.291	»
Portugal	9.177	2.552	82.447	94.176	75.349	»	94.136	75.309	»
Espagne	2.626	140.161	216.079	358.866	304.631	»	271.177	216.942	»
Italie	2.512	3.093	120.360	125.965	101.172	»	123.964	99.171	»
Grèce	20.489	2.269	»	22.758	18.264	»	22.472	17.978	»
Turquie	112.622	5.036	»	117.658	94.281	»	116.890	93.513	»
Egypte	66.942	6.527	»	73.469	58.876	»	72.968	58.375	»
Poss. anglaises d'Afrique	28.243	»	»	28.243	23.979	»	21.320	17.056	»
Indes anglaises	2.781	93.670	»	96.451	77.192	»	96.294	77.035	»
Mexique	38.231	2.332	»	40.563	32.604	»	39.792	31.833	»
Brésil	50.018	22.167	»	72.185	58.179	»	70.029	56.023	»
Uruguay	33.196	20.126	»	53.322	42.793	»	52.646	42.117	»
République Argentine	109.785	61.132	»	170.917	137.403	»	167.567	134.053	»
Chili	»	43.167	»	43.167	34.570	»	42.983	34.386	»
Autres pays	54.409	29.722	37.352	121.480	99.012	»	112.337	89.869	»
	718.398	1.910.116	1·191.293	3.819.807	3.087.027	27.315.519	3.663.899	2.931.119	26 380.071
Algérie	260.766	»	»	260.766	209.351	»	257.076	205.661	»
Tunisie	112.527	»	»	112.527	90.911	»	108.080	86.464	»
Madagascar et dépend.	29.676	»	»	29.676	24.251	»	27.128	21.703	»
Indo-Chine	59.328	»	»	59.328	47.487	»	59.203	47.360	»
Autres colonies	76.654	3.848	»	80.502	64.849	»	78.265	62.612	»
	538.951	3.848	»	542.799	436.849	3.892.500	529.752	433.802	3.814.218
Total général	1.257.349	1.913.964	1.19'.293	4.362.606	3.523.876	31.208.019	4.193.651	3.354.921	30.194.289

Importation des Jouets et Jeux étrangers en France en 1902

(Statistique de la Direction générale des Douanes.)

PAYS de PROVENANCE	COMMERCE GÉNÉRAL — Quantités importées — Par navires — Français	Étrangers	Par terre ou par voie d'un pays tiers	Poids net	Valeur	COMMERCE SPÉCIAL — Quantités mises en consommation — Poids brut	Poids net	Valeur	Droits perçus
Angleterre.................	20.115	31.419	22	51.556	»		31.702	»	»
Allemagne.................	10.436	55	1.019.044	1.029.535	»		950.786	»	»
Belgique..................	»	»	12.502	12.502	»		6.922	»	»
Suisse....................	»	»	34.239	34.239	»		1.789	»	»
Italie.....................	311	1	18.868	19.180	»		898	»	»
Japon.....................	54.239	8.169	»	62.408	»		52.794	»	»
Autres pays................	4.889	424	7.370	12.680	»		9.570	»	»
	89.987	40.068	1.092.045	1.222.100	7.332.600		1.054.458	6.326.748	633.470
Colonies françaises.........	592	»	»	592	3.552		359	2.154	34
Total général.........	90.579	40.068	1.092.045	1.222.692	7.336.152		1.054.817	6.328.902	633.504

Mais en dehors de ce que peuvent dire les chiffres, il faut envisager ce que l'on peut voir soi-même en voyageant un peu dans les régions qui reçoivent encore des produits français. Nous n'avons malheureusement pas à nous dissimuler que notre fabrication est loin d'obtenir maintenant la préférence qu'elle avait autrefois ; nous nous sommes laissés distancer d'une manière considérable par les autres nations et il est à peine besoin de faire observer que sous le rapport du jouet, c'est l'Allemagne qui est notre plus sérieuse concurrente.

Nous nous sommes, au cours de ce travail, suffisamment étendu sur ce sujet pour avoir à y revenir ici.

II. — LE JAPON ET L'INDUSTRIE DU JOUET

Toutefois, pour l'avenir, ce qui nous paraît le plus à redouter, c'est, ainsi que nous le disions plus haut, le péril jaune. Les Japonais, en effet, sont bien les plus redoutables ennemis que nous ayons à craindre. Le Japon n'est plus, en effet, aujourd'hui, le pays barbare que l'on se plaisait à nous représenter autrefois et cette jeune puissance s'apprête à nous faire connaître qu'elle est apte à produire autre chose que des séduisantes « mousmés » ou d'attrayantes « guescha ».

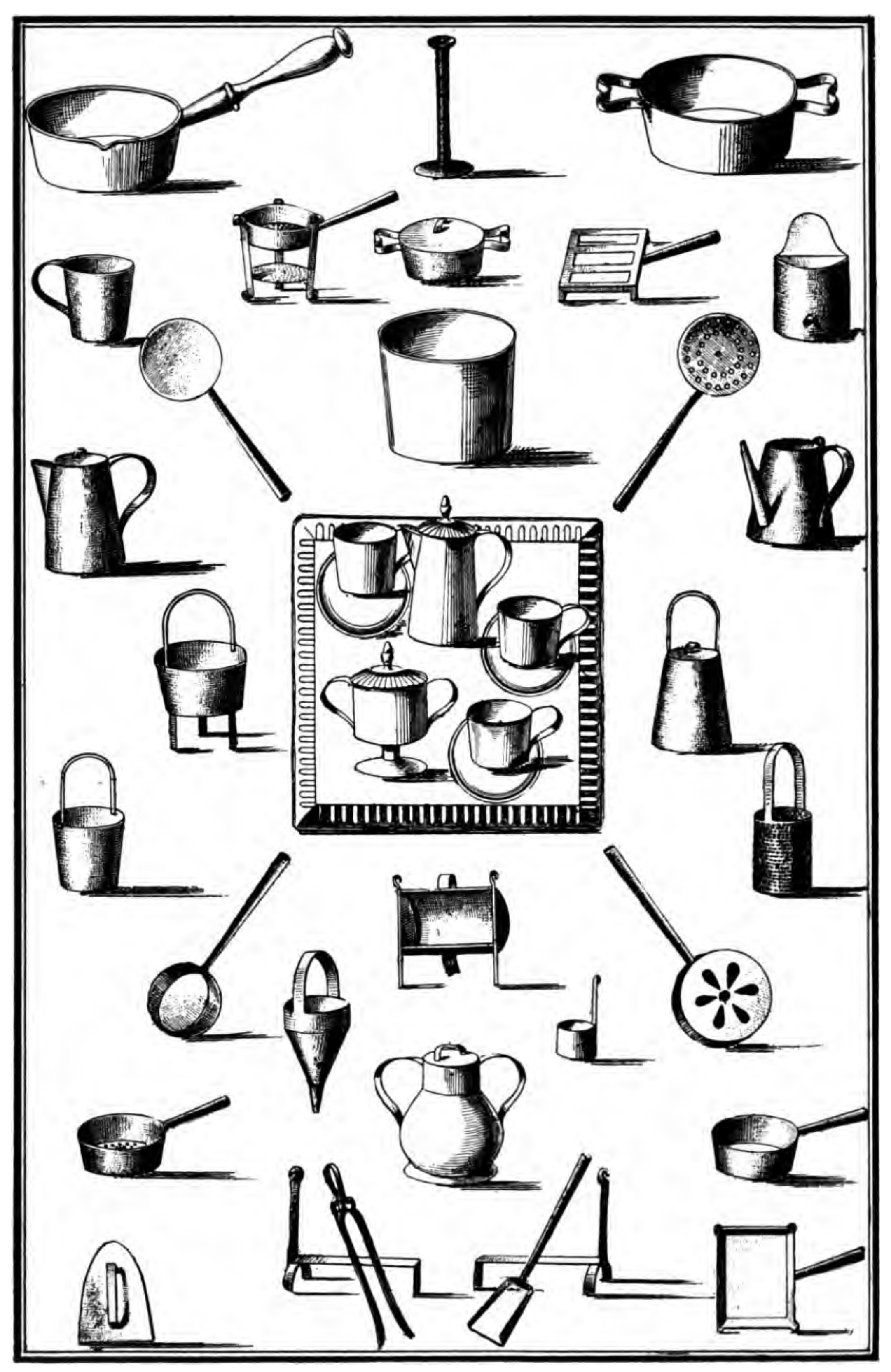
Le Japon s'industrialise ; de toute part se créent des usines où les productions mécaniques viennent s'ajouter au bas prix de la main-d'œuvre ouvrière. A l'ingéniosité naturelle, le peuple japonais joint une grande souplesse commerciale lui permettant de créer des modèles vraiment artistiques et, pour ruiner la concurrence étrangère, il ne redoute pas de copier les modèles européens qu'il a su se procurer et qu'il espère arriver à supplanter à bref délai, par le bas prix auquel il peut proposer ses produits.

Pour qui a bien su voir l'Exposition de jouets japonais à Saint-Louis, il y a là de véritables enseignements et, quoique le mot paraisse bien gros et amène peut-être le sourire sur les lèvres de bien des Parisiens, nous n'hésiterons pas à avancer que nous sommes sur le point d'être envahis par cette race de petits hommes jaunes au sourire éternellement stéréotypé sur les lèvres.



COMMODE. — BUFFETS & ACCESSOIRES DE POUPÉE. — AUTOMATES.
M. DE VOLTAIRE DANS SON CABINET DE TRAVAIL.

(Collection de M. Henry D'Allemagne)

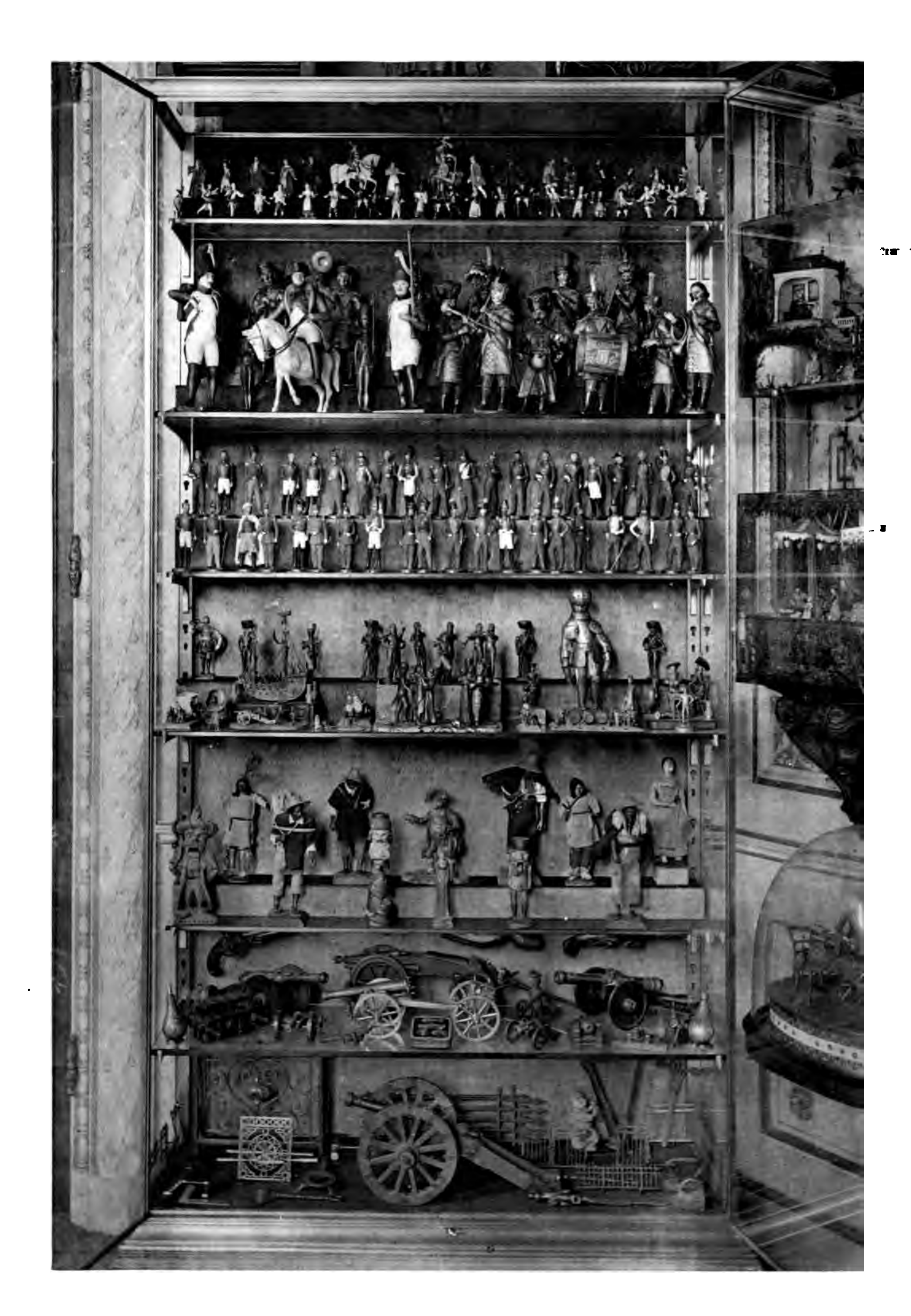


USTENSILES DE CUISINE EN FER BLANC A L'USAGE DES ENFANTS.
(Modèles tirés d'un album de fabricants de jouets de l'époque Empire).

III. — RÉGÉNÉRESCENCE DE L'INDUSTRIE DU JOUET EN FRANCE

Depuis quelques années, un grand mouvement s'est produit en France pour régénérer l'industrie du jouet parisien. Les concours organisés par le Préfet de police, M. Lépine, ont déjà produit des résultats vraiment surprenants et certes, ils n'ont pas encore dit leur dernier mot. D'autre part, les entreprises d'un ordre commercial plus général peut-être, telle que la foire de Paris, à laquelle M. Fernand Martin accorde tout son dévouement, ne peuvent manquer de donner un vigoureux coup de fouet à cette industrie si parisienne. Nous avons déjà fait quelque chose, d'aucuns diraient beaucoup, mais on ne peut pas estimer que ce résultat soit encore suffisant puisque nous n'avons pas encore reconquis, à l'étranger, la place que nous occupions autrefois et qui est légitimement due à l'esprit et au bon goût français. Continuons donc à travailler et à perfectionner sans cesse nos modèles; arrivons enfin à une production à bon marché telle, qu'aucune autre nation ne puisse nous faire concurrence et que le jouet français redevienne ce qu'il était autrefois : le seul objet de la demande de toutes les nations étrangères.





LES JOUETS MILITAIRES

Napoléon Ier et ses grenadiers — Orchestre hongrois — Napoléon III et son Etat-Major
Soldats de plomb et scènes militaires du XVIIIe siècle — Artillerie enfantine

(Collection de M. Henry D'Allemagne)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

CHAPITRE PREMIER

Exposé sur le Groupe 36.

CHAPITRE II

Constitution et travaux du Comité d'installation.

CHAPITRE III

Organisation du Groupe 36.